



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE OPTITEC

Version 8 (19 mai 2009)

Entre :

- L'Etat, représenté par le préfet de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les collectivités territoriales suivantes :
 - Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Conseil Général des Alpes Maritimes
 - Conseil Général du Var
 - Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole
 - Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
 - Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Etoile
 - Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
 - Ville de Marseille
- Le pôle de compétitivité OPTITEC « **Systemes complexes d'optique et d'imagerie** », représenté par l'association POPsud (Pôle Optique et Photonique Sud), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Technopole Marseille Provence à Château Gombert, Co/OAMP, 38 avenue Joliot Curie, 13 388 Marseille Cedex 13, n° SIRET 432 314 854 00022, code APE 9499Z, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle », et représentée par son président, M. Jacques Boulesteix, et situé sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle OPTITEC. Un premier contrat a été conclu le 7 juin 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 21 août 2008, figurant en annexe 1.

De son côté, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale. Les objectifs propres à cette politique sont précisés dans le contrat d'objectifs pluriannuel passé entre la Région et le pôle

Le pôle de compétitivité OPTITEC est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association POPSud, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat cadre

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 7 juin 2007.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).

- la charte de coordination (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association POPsud, le 06 février 2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

Le Pôle de compétitivité OPTITEC se positionne sur l'optique-photonique, qui va des composants optiques jusqu'au traitement de l'image et du signal.

1.1 Objectifs stratégiques :

- **Renforcer l'interaction systèmes/composants**

Initialement positionné sur les systèmes complexes, le Pôle souhaite faire évoluer sa roadmap en prenant en compte la question de la complémentarité entre composants et systèmes. En effet, il s'agit de répondre à un double enjeu :

- capacité d'industrialisation et de production en plus grand volume des industriels du Pôle,
- croissance de la taille des TPE du pôle, vers des PME de taille équivalente aux entreprises allemandes

Le Pôle se propose :

- Identification des composants optiques critiques (vs. composants maîtrisés par le pôle), qui seront à la base des systèmes innovants de demain (Télécom, Réalité virtuelle).
- Faire reconnaître la place de la Photonique en France et en particulier celle du composant photonique.
- Faire reconnaître les PME qui en France développent et produisent des composants photoniques.

- **Maintenir une excellence scientifique et technologique et des marchés de prestige en s'appuyant sur les grands programmes européens et internationaux**

Le Pôle OPTITEC est historiquement positionné sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie, avec une double caractéristique :

- une forte implication des laboratoires de recherche de renommée internationale dans les grands projets scientifiques, européens et internationaux : Astrophysique (ELT), Spatial (Pléiades, GMES), nucléaire (ITER), Imagerie médicale (CERIMED)
- une forte collaboration entre TPE innovantes, laboratoires de recherche et grands groupes sur ces programmes

L'enjeu pour le Pôle est :

- sur les trois prochaines années de conforter la place des industriels et des laboratoires du Pôle dans ces grands programmes européens et de devenir un pôle européen sur certains sujets : instrumentation optique pour les grands télescopes, diagnostic optique pour le nucléaire, imagerie médicale et moléculaire
- sur les 5 prochaines années, de permettre de diffuser ces technologies de rupture, qui sont souvent des technologies duales (défense, spatial) sur des marchés de plus grand volume. Dans cette

perspective, les nouvelles technologies d'imagerie médicale (imagerie moléculaire, imagerie X) constituent des technologies de rupture générant des débouchés marchés de grand volume.

- **Investir sur des technologies émergentes et de croissance à fort débouché marché (dualité marchés de niche à forte VA ET marchés de masse)**

L'enjeu pour le Pôle est de pouvoir se positionner à la fois sur :

- des marchés de niche, à forte valeur-ajoutée, mais sur des volumes de production plus bas
- des marchés de masse, mais plus exposés en termes de concurrence international (imagerie médicale, éclairage, photovoltaïque, vision artificielle)

- **Cibler des marchés applicatifs plus larges pour développer une approche spécifique par marché**

- Renforcer les filières sur des marchés existants : process industriel, sécurité
- Identification des marchés porteurs en termes de volume : imagerie médicale, composants pour nouvelles technologies LEs et Oleds pour éclairage,
- Photonique et développement durable

1.2 Thématiques prioritaires

- ✓ *Une Stratégie orientée vers les technologies de ruptures et les marchés porteurs de demain*

La road map du Pôle OPTITEC, pour 2009-2011, se fixe différents objectifs, qui couplent à la fois une volonté de renforcer les points d'excellence du pôle, et de lever les points faibles

a) Accentuer les points forts du Pôle, en termes d'excellence scientifique et technologique

- Renforcer le leadership sur les secteurs d'excellence traditionnels du pôle (**optique adaptative, instrumentation, miroirs, couches minces...**), afin d'investir sur la prochaine génération basée sur des ruptures technologiques
- Montrer la maîtrise technologique grâce à des marchés de prestige
 - Grands instruments et grands projets: **astrophysique, spatial, nucléaire, médical**
 - Devenir incontournable sur les technologies en émergence au cœur des applications de demain : Technologies « enabler » et verrous

b) Renforcer le développement du Pôle en termes d'industrialisation et de marchés de plus grand volume

- Maîtriser la chaîne de valeur du composant au système complexe :
 - enjeux d'industrialisation et de fabrication de plus grand volume pour les industriels
 - articulation et complémentarités entre systèmes et composants optiques
- Prendre des positions fortes sur des marchés à fort potentiel
 - Marchés de niche ET marchés de volume
 - Exemple : **Eclairage, santé, sécurité**

- ✓ *Une diffusion des technologies optiques vers des secteurs industriels applicatifs*

Au delà des activités à cœur optique, la stratégie de développement du Pôle s'oriente vers une recherche de nouveaux marchés et débouchés économiques, par une diffusion des technologies optiques-photoniques vers d'autres secteurs industriels applicatifs. En effet, le caractère fortement diffusant des technologies photonique vers des secteurs industriels très larges (santé-médical, sécurité, environnement, Télécoms, instrumentation) et le positionnement du Pôle sur les systèmes représentent

deux atouts majeurs pour **élargir la communauté du Pôle vers l'aval de la chaîne de valeur** et, indirectement **intégrer les utilisateurs des technologies optiques**.

a) Renforcer l'intégration des innovations technologiques optique-photonique dans les outils industriels de demain

Le développement industriel du Pôle peut s'appuyer sur une diffusion des technologies photoniques vers des filières industrielles importantes de la région, comme la chimie, l'agroalimentaire, la mécanique-métallurgie ou encore l'électricité et l'électronique qui représentent des marchés applicatifs importants.

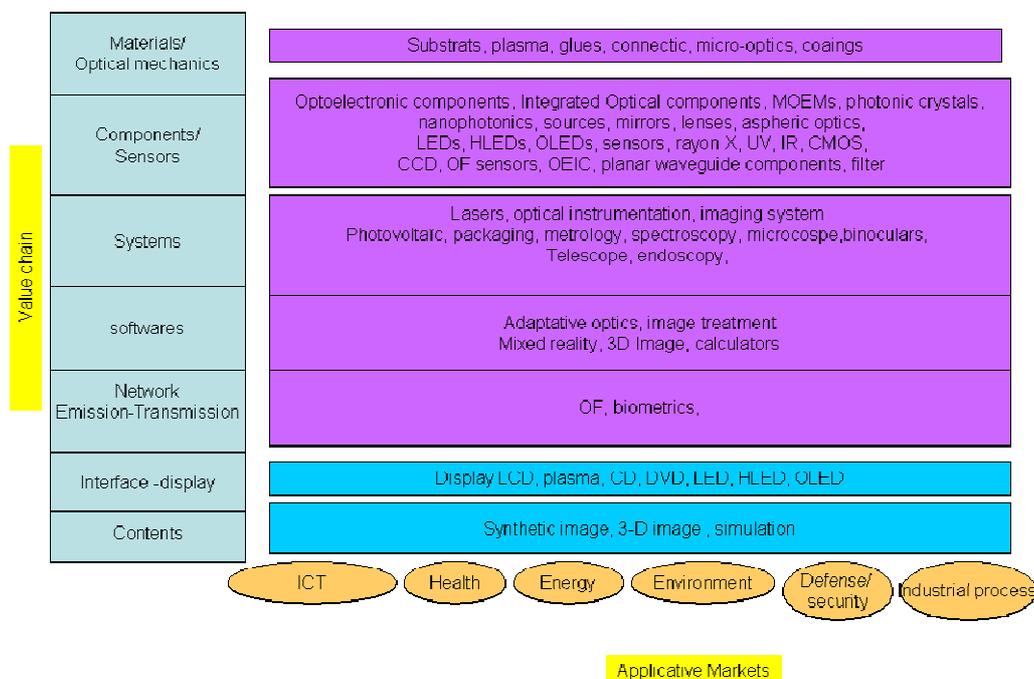
Un des enjeux est de développer et d'élargir cette diffusion de technologies optique sur des secteurs plus traditionnels et moins innovants. Il s'agit de renforcer une relation privilégiée entre recherche fondamentale et appliquée et les champs d'utilisation.

b) Permettre à des PME faiblement high tech, d'intégrer des technologies innovantes dans leur activité

Le Pôle se donne comme ambition de toucher des entreprises plus faiblement innovantes, mais potentiellement utilisatrices de la technologie photonique. Il s'agit d'apporter aux PME positionnées sur des secteurs plus traditionnels des informations sur l'usage qu'elles peuvent faire des technologies optique-photonique, qui peuvent être un des leviers de développement de leur activité et/ou d'accès à un nouveau marché, permis par un saut technologique. Plus largement, cet objectif de diffusion permet de mettre en évidence les perspectives de développement industriel et économique du Pôle dans de très nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, environnement, sécurité,...) et auprès d'un public extérieur à la communauté optique-photonique.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

Nous proposons une analyse de la chaîne de valeur de la filière, sur la base d'un croisement entre « Technologies et Marchés » :



2.1 Technologies clés et Marchés visés

- *Axe Marchés*

- **- A trois ans**

- Renforcer la croissance des PME présentes sur plusieurs marchés
- Accentuer le positionnement dominant du Pôle sur 2 grands marchés
 - Sécurité/défense/aérospatiale
 - Processus Industriel
- Développer un potentiel industriel « Optique pour nucléaire » : financement des projets de R&D liés à ITER

- **- A cinq ans**

- Consolider la présence du Pôle sur la filière Santé
 - Imagerie médicale : atteindre une taille critique pour être la référence nationale et européenne : Projet CERIMED et plate-forme ASUR
 - Biophotonique : présence de laboratoire, mais nécessité d'un grand industriel
- Réflexion sur un positionnement sur éclairage/environnement
 - développement de substrat pour technologies Leds (Lumilog/St Gobain)
 - développement de systèmes d'éclairage

- *Axe Technologies : des composants aux systèmes*

- **- A trois ans**

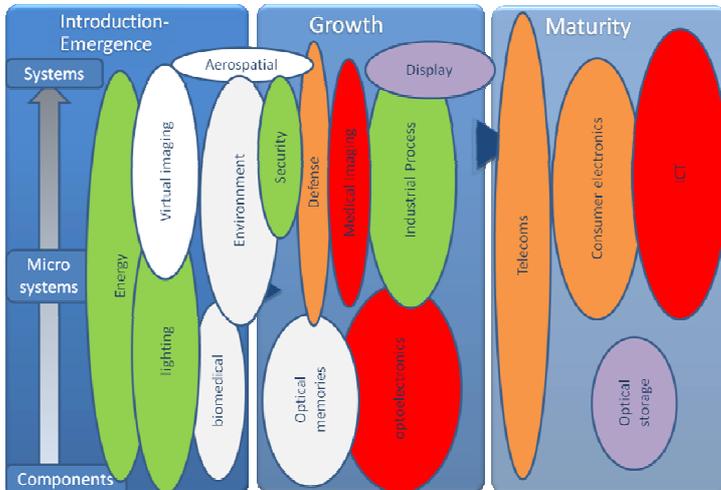
- Asseoir l'effet de filière sur les « Composants/Capteurs/ Systèmes »
 - Présence conjointe de Laboratoires, de grands groupes et PME dynamiques
 - Dynamique de projets collaboratifs de R&D
 - Soutenir la croissance des TPE vers une taille de PME
 - ⇒ composants: Composants optiques, MOEMS, capteurs, détecteurs
 - ⇒ Système : Systèmes optiques, systèmes d'observation, Système d'imagerie & vision, éclairage
- Renforcer la dynamique du secteur « matériaux et mécanisme optiques » :
 - Conjonction de Laboratoires de pointe, de PME dynamiques et de projets
 - Vers l'émergence d'une filière basée sur les couches minces, les micro/nano composants

- **- A cinq ans**

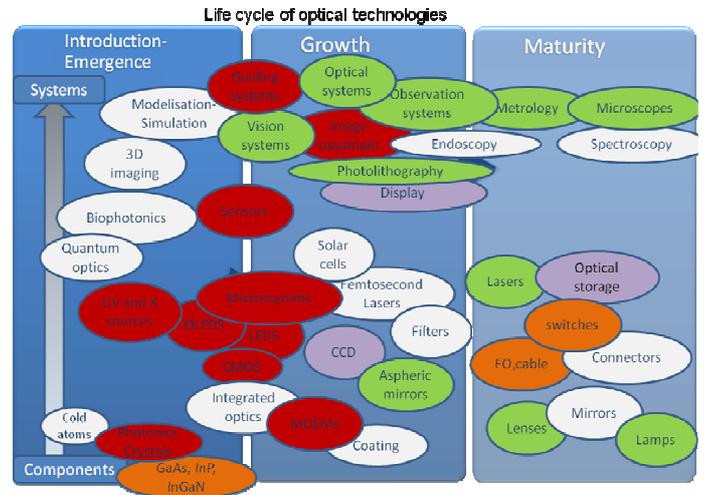
- Approfondir une réflexion sur l'émergence d'une filière « Logiciel et contenu »
 - Un Potentiel de recherche et des PME dynamiques
 - Une complémentarité avec d'autres Pôles de compétitivité et briques technologies présence en région

2.2 Stratégie concurrentielle du Pôle

Cycle de vue des Marchés



Cycle de vie des technologies



Positions dominantes :

: Europe ; Asie ; Amérique du Nord ; Compétitivité élevée ; Compétitivité faible

- Axe Marché

- **A trois ans** : Renforcer la part de marché et la visibilité sur les marchés en croissance où la présence est déjà réelle : sécurité, défense, processus industriels

- **A cinq ans** : Investir sur les technologies ouvrant un accès à des marchés sur lesquels la concurrence est ouverte et où l'Europe est forte : Energie, éclairage, imagerie virtuelle, biomedical

- Axe Technologies

- **A trois ans** : Renforcer les positions sur les technologies de croissance à position concurrentielle ouverte : couches minces, micro/nano composants, miroirs asphériques, systèmes de vision, systèmes d'observation, systèmes optique

- Conforter le pôle sur les axes composants (couches minces, micro/nano composants, miroirs...) et systèmes (systèmes optiques, systèmes d'observation)
 - Devenir le leader européen en optique adaptative Contrôler les évolutions des technologies matures utilisées sur des marchés sur lesquels le pôle est bien positionné : métrologie, miroir asphérique

- **A cinq ans** : Engager une stratégie d'anticipation technologique pour un positionnement sur les technologies émergentes : Biophotonique, imagerie/3D, Modélisation/simulation

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

3.1 OPTITEC : un cluster ancré régionalement et positionné au niveau européen

- OPTITEC : un pôle ancré *dans le tissu économique et industriel régional*
- *Soutenir la dynamique de création d'entreprises et aider à l'implantation de nouvelles entreprises et centres de R&D*
- *Mise en place de conventions de partenariat avec les pôles photoniques nationaux et internationaux*

- OPTITEC : un cluster photonique d'envergure européenne
- *Présence du Pôle dans les instances européennes : Photonics 21, FP7, Innova ...*
- *Partenariats et conventions avec des clusters européens*

3.2 Impulsion de projets innovants sur des problématiques de développement durable et sociétal

- *Enjeux sociétaux de la photonique : santé, développement durable (photovoltaïque, observation de la terre, éclairage par Leds, prévention des risques naturels,)*
- *Diffusion de la photonique vers la société civile et les jeunes : Art et photonique ; projet d'éclairage urbain et architecturaux intelligents*

3.2 Anticiper les besoins de ressources humaines de la filière

- Anticiper les besoins de la filière par une offre de formation initiale et continue cohérente au niveau régional et national
- *Formation initiale en alternance*
- *Formation Continue*
- *Formations de niveau opérateur et techniciens*

- Renforcer la dynamique de création d'emploi

Alors qu'entre 2005-2008, le Pôle OPTITEC a généré 800 emplois supplémentaires (emplois directs dans les entreprises du Pôle), sans mener d'action spécifique, le Pôle se donne pour ambition à trois et cinq ans, d'accentuer ce mouvement de création d'emplois (*emplois directs, emplois sur des secteurs connexes, emplois indirects*)

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle s'engage à soumettre, d'ici le 15 juillet 2009, aux parties au présent contrat, un projet de charte de coordination (Annexe 6) avec les deux autres pôles de compétitivité photoniques, Route des Lasers et Elopsys, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de :

- de complémentarités technologiques,
- de co-labellisation de projets de R&D,
- d'action coordonnée à l'internationale,
- d'action coordonnée de formation
- d'animation et de communication

Le pôle s'engage à étudier les possibilités de coordination avec les pôles de compétitivité de thématiques complémentaires, comme les Pôles Mer PACA, Pégase et Cap Energie, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de complémentarités technologies/applicatifs, de co-labellisation des projets de R&D, de gestion des compétences.

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

6.1 Anticiper et s'appuyer sur les ruptures technologiques du domaine pour capter les marchés porteurs à moyen et long terme

- Soutenir et valoriser un potentiel d'excellence et de R&D à l'origine des ruptures technologiques
 - *soutenir la participation des PME et laboratoires dans des grands programmes scientifiques européens et internationaux : ITER, ELT, Cérimed, ELI*
 - *Proposer une offre de formation cohérente et attractive*

- Renforcer le développement des projets collaboratifs sur des ruptures technologiques et marchés porteurs
 - *Réalisation d'une cartographie des compétences technologiques et marchés des membres*
 - *Processus d'accompagnement amont et aval des porteurs de projets*

- Soutien aux PME pour accéder à ces marchés porteurs
 - *Groupes thématiques*
 - *Plate-forme Intelligence Economique*
 - *Rencontres technologiques*

6.2 Ouvrir la filière à d'autres domaines et attirer de nouvelles compétences

- Elargir la masse critique du Pôle au-delà des entreprises avec une activité à cœur optique
 - *Développement des technologies optiques vers les filières industrielles régionales*
 - *Prospection vers des entreprises traditionnelles de la Chimie, agroalimentaire, mécanique*

- Accroître l'attractivité du Pôle
 - *Plates-formes mutualisées*
 - *Des équipements mutualisés existants à valoriser*
 - *Mise en place de plates-formes mutualisées structurantes : Plate-forme mutualisée « ASUR » (Source Ultra Rapides pour imagerie médicale) ; Plate-forme partenariale « Optique*

adaptative », au sein du Centre de ressources de l'Hôtel Technoptic, sur le Technopôle de Château-Gombert

- OPTOPOLIS : un lieu emblématique et une cite photonique

6.3 Ouverture territoriale du Pôle et visibilité internationale

- OPTITEC : un cluster européen d'anticipation technologique
 - *Vers un Espace photonique euroméditerranée*
 - *vers un Espace photonique grand sud est (PACA, LR et RA)*
 - *Un Pôle interrégional européen : Eurorégion*

 - *Améliorer l'accessibilité des membres du Pôle aux programmes européens*
 - *Mise en place d'une veille ciblée sur les programmes européens (PCRD)*
 - *Lobby auprès des instances photoniques européennes*
 - *Identification de partenaires pertinents pour des coopérations technologiques et de R&D*
 - *Hisser les projets labellisés à un niveau européen*

 - *Rendre visible les compétences du Pôle au niveau européen*
 - *Etablir des partenariats privilégiés avec certains clusters européens : Allemagne (Iena), Grande-Bretagne, Espagne (Barcelone)*
 - *Aller vers un projet euro-méditerranéen : La Photonique pour le développement durable*
 - *OPTITEC, un acteur reconnu par les instances européennes*

- Une ambition internationale du Pôle OPTITEC, comme pôle mondial
 - *S'appuyer sur les projets structurants du Pôle, pour accroître la visibilité internationale du Pôle*
 - *Un Pôle ancré dans des grands projets scientifiques européens et internationaux*
 - *Position de leader des grands industriels du Pôle : Spatial & Défense*

- Une stratégie d'alliances ciblées et concrètes à l'international
 - *Partenariats cibles à renforcer : Etats-Unis, Canada, Brésil*
 - *Benchmark et de veille sur une prospection de moyen et long terme : Asie (Inde, Japon) et Pays Maghreb*
 - *Palette de services à l'international : Salons internationaux, Missions économiques, veille, conférences*

6.4 Inscrire la dynamique du Pôle dans son éco-système

- Réflexion sur les problématiques de ressources humaines : formation, métiers et compétences
 - Engager une analyse prospective de la filière, en termes de compétences, de métiers et de formation des entreprises) : enquête adhérents, action de sensibilisation auprès d'un panel d'entreprise
 - Valoriser, rendre visible et compléter une offre de formation, au niveau régional : attractivité des étudiants au niveau national et international, articulation avec le niveau national
 - Soutien aux PME en termes de Formation Continue : enquête adhérents
 - Proposer des formations de techniciens et d'ingénieurs par l'apprentissage

- Impulser de projets innovants sur des problématiques de développement durable
- Photonique, une technologie non polluante
- Projets Observation de la terre et de l'environnement (GMES,...)
- Environnement : tri sélectif des déchets, capteurs
- Projet éclairage : économie d'énergie et aménagement du territoire : projet de développement urbain vers les collectivités territoriales
- Art et Photonique : s'appuyer sur les créateurs et artistes, comme médiateur, pour diffuser la technologie photonique
- Sensibilisation vers le public scolaire pour valoriser les formations scientifiques et techniques
- Photonique, comme aide au handicap (INRIA)

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

7.1. Indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

7.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Indicateurs	Valeur cible (à 3 ans)
1. Périmètre ; <i>indicateurs déclinés par territoire et département</i>	
Nombre adhérents	200 (Taux de croissance annuel de 6 %/an)
Nombre de PME	120
Nombre de laboratoires de recherche	35
Nombre d'organismes d'enseignement supérieur	25
2. Potentiel industriel et scientifique <i>indicateurs déclinés par territoire et</i>	

département	
Nombre de salariés des entreprises membres du Pôle	Taux de croissance de 10 % / an, soit 900 emplois directs créés
Nombre d'ingénieurs et de chercheurs	2200
Nombre de nouvelles formations	3
3. Projets de R&D <i>indicateurs déclinés par territoire et département</i>	
Nombre de projets labellisés	50
Nombre de projets retenus pour un financement public	25
- dont FUI	10
- dont OSEO	3
- dont ANR	9
- dont collectivités territoriales	8
Montant total de l'assiette de projets retenus pour un financement public	50 M€
- dont FUI	22 M€
- dont OSEO	2 M€
- dont ANR	8 M€
- dont collectivités territoriales	18 M€
Nombre de chercheurs impliqués dans un projet labellisé	80
Nombre de projets dans le champ du développement durable	5

7.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

Indicateurs	Valeur cible (à 3 ans)
Poids du pôle R&D photonique nationale	40 %
Etre leader européen sur l'optique spatiale	
Part du marché national de l'imagerie médicale	25 à 30 %
Part du marché national environnement-sécurité (capteurs, instrumentation)	20 à 25 %
Nombre de formations dans les thématiques du pôle et en lien avec l'activité du Pôle	9
Nombre de publications scientifiques dans le cadre des projets labellisés	150
Nombre de brevets déposés dans le cadre des projets labellisés	23
Croissance du CA des entreprises	Taux de croissance de 5 % / an
Part du CA à l'export	35 %
Nbre d'entreprises accompagnées par une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger	80
Nbre de mise en relation par le pôle avec les business angels et capitaux risquéurs	25
Nbre de levée de fonds par les PME du Pôle	15
Montant de levée de fonds par les PME	58 M€

7.2. Indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

7.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Indicateurs	Valeur cible (à 3
--------------------	--------------------------

	ans)
Part de R&D dans le CA des entreprises	18 %
Création d'entreprises ; indicateurs déclinés par territoire et département	10
Implantations de nouvelles entreprises et centres R&D ; indicateurs déclinés par territoire et département	10
Nombre de PME, utilisatrices de technologies photonique, rejoignant le pôle comme membre ;	25
Nombre de prospects ; indicateurs déclinés par territoire et département	100
Nombre de visites d'entreprises ; indicateurs déclinés par territoire et département	80
Nombre de rencontres technologiques ; indicateurs déclinés par territoire et département	24
Nombre de partenaires privilégiés (conventions, lettre d'accord)	12

7.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marchés

Indicateurs	Valeur cible (à 3 ans)
Etre le référent européen en matière du programme européen ELT (10 % du projet)	Projets de R&D : 10 M€
Devenir le centre européen de référence en optique adaptative	Mise en place d'une plate-forme OA (1,5 M€) + communauté industrielle (utilisation par 10 entreprises et 5 laboratoires) Projets de R&D : 3 M€
Plate-forme européenne d'imagerie médicale (50 % de la plate-forme)	Part optique : 6 M€ Projets de R&D : 2 M€
Plate-forme Asur	Equipement : 4 M€ Communauté utilisateurs : 5 industriels + 4 laboratoires (dont un laboratoire international) Projets de R&D : 5 M€
Projet ITER : diagnostic optique pour la fusion (10 % du projet ITER)	Projets de R&D : 20 M€ (après 2011)

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle. Ils peuvent également financer des actions spécifiques et ponctuelles, relatives au développement d'un territoire ou relevant d'un projet urbain, éducatif, culturel, économique, social ou d'action internationale intéressant directement l'un des partenaires. Ces actions spécifiques sont, le cas échéant, définies annuellement en dehors de ce contrat de performance.

Ces montants prévisionnels (intentions de financement) sont indiqués sous réserve d'une part du vote annuel par les assemblées délibérantes des collectivités concernées et d'autre part pour ce qui concerne la Région, du respect des exigences en termes de politique PRIDES tels que définies dans le contrat d'objectifs passé entre la Région et le pôle.

Hors actions spécifiques, les montants indicatifs dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurent dans le tableau ci-dessous :

Budget prévisionnel (€) (hors actions spécifiques)	2009	2010	2011
Contribution Etat FRED	200 000	200 000	200 000
DRIRE	80 000	40 000	0
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	90 000	90 000	80 000
Conseil Régional Languedoc-Roussillon	30 000	30 000	20 000
Conseil Général des Alpes Maritimes	32 000	40 000	40 000
Conseil Général Bouches du Rhône	30 000	30 000	30 000
Conseil Général du Var	30 000	30 000	30 000
Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole	60 000	60 000	50 000
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	30 000	30 000	30 000
Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Etoile	5 000	10 000	5 000
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	15 000	15 000	15 000
Ville de Marseille	30 000	30 000	30 000
Contribution Europe	163 000	125 000	80 000
Financements privés (cotisations et autres contributions)	250 000	360 000	590 000
TOTAL :	1 045 000	1 090 000	1 200 000

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources. [Rédaction alternative pour les pôles atteignant déjà cet objectif : Le pôle s'engage à maintenir la part des ressources d'origine privée à au moins 50 % des dépenses d'animation.]

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base¹ ;

¹ élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de

- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière.

Les collectivités territoriales signataires de ce contrat de performance, et plus spécifiquement le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa politique PRIDES, se réservent néanmoins le droit, de demander des éléments de bilan spécifiques.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Fait à Marseille, en 1 exemplaire original, le



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel SAPPIN



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président du conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel VAUZELLE



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président du conseil Général
des Alpes-Maritimes

Eric CIOTTI



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président du conseil Général
du Var

Horace LANFRANCHI



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président de la communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

La Présidente de la Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix

Maryse Joissains Masini



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
du pays d'Aubagne et de l'Étoile

Alain BELVISO



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Maire de Marseille

Jean-Claude GAUDIN



optitec
the power of light

Approbation par la collectivité....

du Contrat de performance du pôle OPTITEC...

Vu le contrat de performance du pôle OPTITEC

Vu son agrément par le GTI,

Vu son approbation initiale par le président du pôle, le préfet de région et le président du Conseil régional,

Vu les articles L 1511-2 et 1511-5 du CGCT

Vu pour être annexé au présent contrat les annexes approuvées par le pôle et les co-contractants et valoir ensemble convention-cadre

Vu la délibération de la collectivité en date du approuvant la signature du contrat de performance du pôle et autorisant l'exécutif à signer l'acte,

Date de signature :

Apposez dans
ce cadre
votre signature

Signature :

Qualités du signataire :

Le Président du Pôle OPTITEC

Jacques BOULESTEIX

ANNEXES :

Annexe 1 : Lettre de confirmation du Pôle de compétitivité » OPTITEC ; 21 août 2008

Annexe 2 : Liste des membres du Pôle OPTITEC

Annexe 3 : Statuts, modalités de gouvernance et modalités de labellisation des projets

Annexe 4 : Feuille de route, Programme d'actions et Indicateurs de suivi

Annexe 5 : Zones de R&D

Annexe 6 : Charte de coordination

Annexe 1 : Lettre de confirmation du Pôle de compétitivité » OPTITEC ; 21 août 2008



*Le Directeur Général
des Entreprises*

*Le Délégué Interministériel à
l'Aménagement
et à la Compétitivité
des Territoires*

*Le Délégué Général pour
l'Armement*

Réf. :

Paris, le **21 AOUT 2008**

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Gouvernement a décidé de renouveler votre label « pôle de compétitivité » pour la période 2009-2011.

L'évaluation des pôles de compétitivité conduite au premier semestre 2008 par les cabinets Boston Consulting Group et CM International a en effet fait ressortir que le pôle Optitec a atteint la plupart des objectifs associés à ce label.

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec le groupe de travail interministériel, sera chargé, au cours du troisième trimestre de cette année, de conclure avec vous et avec les collectivités territoriales concernées un contrat de performance triennal qui vous permettra de bénéficier d'un soutien financier pluriannuel pour l'animation de votre pôle. Ce contrat devra définir la stratégie du pôle pour cette nouvelle période, et être assorti d'un plan d'actions. Il précisera également les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc ROUSSEAU

Pierre DARTOUT

Laurent COLLET-BILLON

Monsieur Jacques BOULESTEIX
Président du pôle Optitec
38, avenue Joliot Curie
13 451 MARSEILLE CEDEX 20
S/C de Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Annexe 2 : Liste des membres du Pôle (au 31/12/2008)

Entreprises

Organisme	Prénom	Nom	adresse 1	adresse 2	boite postale	code postal	ville	tel	site web	Nbre de salariés	Nbre. Ing.
AMETEK	Karine	JAYET	Rond Point de l'Epine des Champs - Bat. D			78990	ELANCOURT	01 30 68 89 30	www.taylor-hobson.com	65	
ANTARES PRECISION	Pascal	MALESINSKI	139 rue Philippe de Girard			84120	PERTUIS	04 90 77 04 81	www.antares-precision.com	3	
AP2E	Lucien	LONIGRO	La Duranne - Les Méridiens Bât A	240 Rue Louis de Broglie		13290	AIX EN PROVENCE	04 42 61 29 42	www.ap2e.com	7	
ASTRON FIAMM SAFETY	Bruno	DUSSERT-VIDALET	57 Chemin Gaetan Gastaldo			83200	TOULON	04 94 64 63 84	www.astron-fiamm-safety.com	9	9
ATIS	François	CARPENTIER	Horizon Sainte Victoire Secteur Arbois	970, rue R. Descartes		13857	AIX EN PROVENCE	04 42 97 53 15	www.atis.fr	10	8
BERTIN Technologies	Jean Claude	NOACK	155, rue Louis Armand		BP 22000	13791	AIX EN PROVENCE cedex 3	04 42 60 46 71	www.bertin.fr	245	260
BOOSTEC	Michel	BOUGOIN	Zone Industrielle			65460	BAZET	05 62 33 45 00	www.boostec.com	35	6
CAREWAVE Shielding Technologies	Daniel	PERRIN	Hôtel Technologique		BP 100	13382	Marseille Cedex 13	04 91 11 88 24	-	2	
CARIBOU CONCEPT	Jean-Philippe	CORRIGOU	455 Promenade des Anglais			06000	NICE		www.caribouconcept.com		
CEDRAT Technologies	Thomas	MAILLARD	15, Chemin Malacher	Inovallée		38246	MEYLAN CEDEX	04 76 90 50 45	www.cedrat.com	21	
CERSA MCI	Jean François	FARDEAU	Parc Expobat n°16-53	rue d'Athènes		13480	CABRIES	04 42 02 60 44	www.cersa-mci.com	10	3

CEZANNE	Emmanuel	BOIS	280 Allée Graham Bell	Parc Scientifique G.Besse		30035	NIMES CEDEX 1	04 66 36 52 00/04 66 36 52 44	www.cezanne.fr	104	
CILAS	Gilles	BORSONI	ZI Saint Mitre	15 Avenue de la Roche Fourcade		13400	AUBAGNE	04 42 36 97 20 /97 18	www.cilas.com	200	10
CLARANOR	François	CAZALAS	182 avenue Blaise Pascal	ZI St Joseph		04100	MANOSQUE	04 92 82 20 30	www.claranor.com	16	
CLAVIS	Gilles	PASSEDAT	29, Boulevard Marius Thomas			13007	Marseille	04 91 31 44 28	-	1	
DCNS	Pierre	PRALONG	Services Toulon		BP 517	83041	TOULON CEDEX 9	04 94 18 24 19	www.dcn.fr	13 300	360
EKKYO	Alain	CORNIL	Les Pléiades II - Bâtiment C	73730 rue René Descartes		13857	Aix en Provence Cedex 3	04 42 61 29 60	www.ekkyo.com	22	
ELVITEC	Marc	MOREAU	Impasse Thomas Edison	ZAC St Martin		84120	Pertuis	04 90 09 25 81	www.elvitec.fr	7	4
EMC3	Christian	VIGNE	Centre d'affaires Grand Var	Bâtiment B		83130	LA GARDE	04 94 14 49 21	www.emc3-fr.com	12	9
ESSILOR INTERNATIONAL	Jean-Paul	CANO	Rue Pierre et Marie Curie		BP 78258	31682	LABEGE CEDEX	05 62 88 84 00	www.essilor.fr	25	21
EURCOPTER	Richard	PIRE	Aéroport International Marseille- Provence			13725	MARIGNANNE cedex	04428585 85	www.eurocopter.com	14 000	
EXAVISION	Eric	NASCIMBEN	ZAC Trajectoire	rue Ernert Boffa		30540	MILHAUD	04 66 74 66 00	www.exavision.com	16	7
FOGALE NANOTECH	Patrick	LEUTEURTRE	125, rue de l'Hostellerie	Ville Active /Acti Bat. A		30900	NIMES	04 66 62 05 55	www.fogale.fr	39	29
GAGGIONE	Patrick	FOSSATI	3, rue de la Rolland		BP 29	01460	MONTREAL LA CLUSE	04 74 76 12 66	www.gaggione.com	120	6

GEOIMAGE	Lionel	LAURORE	Espace Sophia Bât M 1	80, route des Lucioles		06560	VALBONNE	04 93 00 40 00	www.geoimage.fr	8	2
HORIBA JOBIN YVON	Michel	PLOCKYN	16-18 Rue du canal			91165	LONGJUMEAU cedex	01 64 54 89 54	www.jobinyvon.fr	550	200
HORIBA MEDICAL	Philippe	NERIN	Parc Euromédecine	Rue Caducée	du BP 7290	34184	MONTPELLIER CEDEX 4	04 67 14 16 33	www.horiba.com	676	
IBS	Elodie	BRAUD	rue Gaston Imbert prolongé	ZI Peynier Rousset		13790	PEYNIER	04 42 53 89 52	www.ion-bean-services.com	48	20
IMRA EUROPE	Philippe	LOISEAU	220, rue Albert Caquot		BP 213	06904	SOPHIA ANTIPOLIS cedex	04 93 95 73 90	www.imra-europe.com	50	40
INFOTERRA FRANCE	Benoit	FLEURY	2600, route des Crêtes		BP 282	06905	SOPHIA ANTIPOLIS cedex	04 97 23 23 42	www.infoterra.fr	105	
INNOVATIVE IMAGING SOLUTIONS	Didier	LANOISELEE	28-30 Rue Jean Perrin			33600	PESSAC	01 64 95 57 36	www.i2s-corp.com	60	
INTRASENSE	Stéphane	CHEMOUNY	Cap Omega	Rond Point Benjamin Franklin		34960	MONTPELLIER CEDEX 02	04 67 130 130	www.intrasense.fr	22	16
IVEA	Dominique	GALLOU	9, rue Raoul DAUTRY	ESC. C		91190	GIF SUR YVETTE	01 69 28 60 31	www.ivea-solution.com	8	4
IXSEA	Anne	BERG	30 Avenue Amiral Lemonnier			78160	MARLY LE ROI		www.ixsea.com	230	8
KAOLAB	Frédéric	GUERALT	ZAC les Frênes	209 rue du Boulevard		13109	Simiane Collongue	04 42 90 58 06	www.kaolab.com	4	
KEOPSYS	Karine	WECK	21, rue Louis de Broglie			22300	LANNION	02 96 05 08 41	www.keopsys.com	45	17
KLOE	Paul	COUDRAY	Hôtel d'entreprise du Millénaire	1068, rue de la Vieille Poste		34055	MONTPELLIER	04 67 82 19 10	WWW.kloe.fr	10	7

LAMDYNE	Nordine	LAMRANI	Cap Oméga Rond Point Benjamin Franklin	Case courrier 419	CS 39521	34960	MONTPELLIER Cedex 2	04.67.13.00.62	www.lamdyne.com	3	
LIGHT TEC	Yan	CORNIL	359, rue Saint Joseph	Espace Alexandra		83400	HYERES	04 94 12 18 48	www.lighttec.fr	10	4
LIGHT Technologies	Jean Michel	DECAUDIN	village d'entreprises Saint-Henri	rue Anne Gacon		13016	MARSEILLE	04 91 46 72 72	www.light-technologies.fr	5	3
LIGHTNICS	John	SADI	Via Innova 177 B avenue Louis Lumière	ZA de L'Espace - Lunel Littoral		34400	LUNEL cedex	04 67 64 37 72	www.lightnics.com	3	3
LUMILOG	Jean Pierre	FAURIE	2720, chemin Saint Bernard - Porte 14	les MOULINS 1		06220	VALLAURIS	04 93 00 15 80 / 98	www.lumilog.com	14	7
MAJANTYS	Jean- Pierre	VERARD	17 Allée du Lac d'Aiguebelette	10 Bâtiment Arche		73372	Le Bourguet du Lac	04 79 62 48 66	www.majantys.com	6	
MCSE	Daniel	LEQUIEN	17 rue Robert Vermassen		BP 10002	95111	SANNOIS cedex	01 34 15 28 22	www.mcse.fr	4	1
MER MEC France	Sébastien	CARRE	Technopôle de Château- Gombert	Les Baronnie bât A - rue Paul Langevin		13013	MARSEILLE	04 91 10 01 91	www.mermecgroup.com	7	
NACHET VISION	David	BOUDOT	7 rue Ernest Chaput - ZAE CAPNORD			21000	DIJON	03 80 71 32 10	www.nachet.com		
NEXVISION	Guillaume	GOURAT	99 Avenue Clot-Bey			13008	MARSEILLE	04 91 77 62 86	www.nexvision.fr	13	8
ONDALYS	Cécile	FONTANGE	385 Avenue des Baronnes			34730	PRADES LE LEZ	04 67 67 97 87	www.ondalys.fr	6	
OPAL	Olivier	MARANDET	Microméga	Technopôle de château Gombert		13013	MARSEILLE	04 91 11 77 79	www.opal-optique.fr		2
OPTIS	Jacques	DELACOUR	ZE la Farliède	Rue Parmentier	BP 275	83078	TOULON cedex 9	04 94 08 66 96	www.optis.fr	60	35

ORKIS	André	CAPURRO	Pôle d'activité d'Aix les Milles	610, rue Georges Claude	13852	AIX EN PROVENCE cedex 3	04 42 39 33 70	www.orkis.com	14	5
ORSAY PHYSICS	Vincent	MORIN	95, avenue des Monts Auréliens	ZAC Saint - Charles	13710	FUVEAU	04 42 53 80 90	www.orsayphysics.com	35	15
OSEAN	Olivier	PHILIPPE	1024 chemin Les Plantades		83130	LA GARDE	04 94 03 65 84	www.osean.fr	9	3
PELLENC Environnement	Antoine	BOURELY	125, rue François Germelle		84124	PERTUIS cedex	04 90 09 47 90	www.pellencst.com	110	11
PHASICS	Marie-Begoña	LEBRUN	Xtec Bât. 404	Campus de l'Ecole Polytechnique - Route de Saclay	91128	PALaiseau	01 69 33 89 99	www.phasics.fr	12	8
PHLOX	Christophe	BLANC	Eiffel Park Bt. A Lot n°5	415, rue Claude Nicolas Ledoux	13854	AIX LES MILLES	04 42 90 76 20	www.phlox-gc.com	5	2
PHOTONIS FRANCE	Bruno	COMBETTES	Avenue Roger Roncier		19100	Brive la Gaillarde	05 55 86 37 00	www.photonis.com	550	
PHOTOPTIM SOLUTIONS	Gilles	MATHIEU	Le Mas Grau		66480	l'Albère	467426595	www.photoptim.fr	2	2
PIXELION	Jean-Luc	LELIEVRE	860, rue René Descartes	Les Pléiades 1 Bât A - Parc de la Duranne	13856	AIX EN PROVENCE	442990606	www.pixelion.fr	5	5
POLYIMAGE	Viviane	GANDOLFO	7, rue Verdi		06000	NICE	04 93 88 17 25	www.polyimage.fr		4
POLYRISE	Vincent	GAUD	Chemin Innov	16 avenue Berland	33607	PESSAC	05 40 00 62 79	www.polyrise.com		
PONTET ALLANO & ASSOCIES	Alain	COURTEVILLE	Parc Club du Millénaire - Bât 29	1025 Avenue Henri Becquerel	34000	MONTPELLIER	04 30 63 00 40	www.pontet-allano.com	26	
PRECISION INSTRUMENTS	Jean-Jacques	NABET	Technopôle de Château-Gombert	Europarc Bât.D -26 rue JM Keynes	13013	MARSEILLE	04 91 06 75 77	www.precision-inst.com	3	2

QUANTEL	Alain	DIARD	2 bis Avenue du Pacifique	ZA de Courtaboeuf	BP 23	91941	LES ULIS Cedex	01 69 29 17 07	www.quantel-laser.com	155	
SAVIMEX	Laurent	COYON	Parc d'activités des Bois de Grasse		BP 85262	06131	GRASSE cedex	04 93 70 41 31	www.savimex.fr	70	7
SDS	Bernard	LEIBOVICI	5 Boulevard de Créteil			94100	SAINTE MAUR DES FOSSES	01 43 97 65 04	www.sdshv.com	7	2
SEDI FIBRES OPTIQUES	Martine	DEBOUIGE	6, rue Jean Mermoz	ZA de St Guénault		91080	COURCOURONNES	01 69 36 64 32	www.sedi-fibres.com	16	6
SEOP	Gérard	GREISS	132, Chemin de Berne	Quartier "La Canale"	BP 28	83510	LOGUES	04 98 10 41 41	www.optique-seop.com	5	2
SERES ENVIRONNEMENT	Eric	JACQUES	La Duranne	360 Rue Louis de Broglie	BP 87000	13793	AIX EN PROVENCE cedex 3	04 42 97 37 37	www.seres-france.com	60	22
SESO	Gilbert	DAHAN	Pôle d'Activités d'Aix-Les Milles	305, rue Louis Armand	CS 30504	13593	AIX EN PROVENCE cedex 3	04 42 16 85 05	www.seso.com	75	20
SHAKTIWARE	Didier	RABAUD	27, boulevard Charles Moretti			13014	MARSEILLE	04 91 10 19 30 / 40	www.shaktiware.fr	22	15
SILIOS technologies	Stéphane	TISSERAND	rue Gaston Imbert prolongé	ZI Peynier Rousset		13790	PEYNIER	04 42 53 89 60	www.silios.com	9	5
SOFRESUD	Bernard	ALHADEF	777, avenue de Bruxelles			83500	LA SEYNE SUR MER	04 94 11 57 00	www.sofresud.com	15	12
SOPHIA CONSEIL	Laurent	ESCARRAT	Arche des Dolines - 5 rue Soutrane	SOPHIA ANTIPOLIS		06560	VALBONNE	0820 200 805 poste 1601	www.sophiaconseil.fr	45	40
SOPRA	Olivier	DULAC	26, rue Pierre Joigneaux			92270	BOIS COLOMBES	01 46 49 67 00	www.sopra-sa.com	40	10
SOPRO GROUP	ACTEON Hasanin	HEMISSI	ZAC Athelia IV	Avenue des Genevriers		13705	LA CIOTAT CEDEX	04 42 98 01 01	www.acteongroup.com	80	13

SOREM	José	FERNANDEZ	ZA 22, route de Nay			64110	UZOS	05 59 06 00 58	www.sorem-france.com	10	2
SP3H	Marielle	CHAUVEL	Bât. CEEI Provence	Domaine du Petit Arbois	BP 88	13545	AIX E PROVENCE CEDEX 4	04 88 19 75 34	www.sp3h.fr	7	5
SPACEYES	Jenny	GILLI	1871 route de la Roquette (Villa 43)			06250	Mougins	04 93 00 10 10	www.spaceyes.fr	7	3
SPEC	Nicolas	FLORY	Route de Noves	Chemin des Olivettes		84310	MORIERES LES AVIGNON	04 90 33 40 40	www.spec.fr	35	8
STARNAV	Georges	LAMY AU ROUSSEAU	Hameau de Navarre			14370	CHICHEBOVILLE	02 31 45 49 97	www.starnav.fr	3	2
STEMMER IMAGING FRANCE	Mithridate	MAHMOUDI	Le Quadral	23 Bis rue Edouard Nieuport		92150	SURESNES	01 45 06 95 61	www.stemmer-imaging.fr	130	80
STIL	Joseph	COHEN SABBAN	595 rue Pierre Berthier	Domaine de Saint-Hilaire		13855	AIX EN PROVENCE cedex 3	04 42 39 66 51	www.stilsa.com	35	13
STMICROELECTRONICS	Olivier	GAGLIANO	zone industrielle de Rousset		BP 2	13106	ROUSSET cedex	04 42 68 84 46	www.st.com	2700	1100
STUDIEL	Jacques	BOTTERO	1027, avenue du Docteur Lefbvre	Espace n°5	BP 27	06271	VILLENEUVE LOUBET	04 92 02 45 31	www.studiel.fr	260	124
SUBSEA TECH	Yves	CHARDARD	Le Ponant Littoral - Bât F	7 Avenue André Roussin		13016	MARSEILLE	04 91 51 76 71	www.subsea-tech.com	6	3
SUPERSONICS IMAGINE	Jacques	SOUQUET	Les Jardins de la Duranne Bat E	510, rue René Descartes		13857	AIX EN PROVENCE cedex	04 42 99 24 24/35	www.supersonicimagine.fr	51	35
SURFALUX	Nicolas	BROUSSE	Résidence Les Fontaines, Bat B	Allée du vieux Moulin		83160	LA VALETTE DU VAR		www.surfalux.com	1	1
SURVEY COPTER	Eric	GEORGES	Aérodrome			26700	PIERRELATTE	04 75 00 09 96	www.survey-copter.com	25	6

SVM OPTIQUE	Frédéric	RAMOND	Parc Bois de Grasse	avenue Louison Bobet	BP 85262	06131	GRASSE	04 93 70 03 92	www.svm-technoptic.com	4	2
SYMETRIE	Olivier	LAPIERRE	110 Allée Charles BABBAGE			30000	NIMES	04 66 29 43 88	www.symetrie.fr	11	9
SYNAPSYS	Frédéric	BERNERT	58, rue Paul Langevin	Tecnopole Marseille Provence		13013	MARSEILLE	491117575	www.synapsys.fr	20	5
SYT TECHNOLOGIES	Mehmed	YILMAZ	Immeuble Espace Innovation 2	110 Allée Charles Babbage		30035	NIMES	04 66 27 61 05	www.syt-technologies.com	3	3
TECHNICOM	Lionel	PERNET	196 Allée Francois Coli	TECHNOLOGY CENTER BAT 11		06210	MANDELIEU LA NAPOULE	04 92 19 61 61	www.technicom-sa.fr	27	5
THALES ALENIA SPACE FRANCE	Christian	SINGER	100, boulevard du Midi		BP 99	06156	CANNES LA BOCCA cedex	04 92 92 33 82	www.thalesalieniaspace.com	2000	1200
THALES UNDERWATER SYSTEMS	Martine	DOISY	525, Route des Dolines	Division navale, Direction technique des opérations	BP 157	06903	SOPHIA ANTIPOLIS	04 92 96 33 07	www.thalesgroup.com/naval	952	
TOPEQUA	Michel	DESJARDINS	15, avenue Campagne Barielle			13013	MARSEILLE	09 54 56 17 79	www.topequa.ht.lv	1	1
TRANSLUX & OPTIQUE MARIS DELFOUR	Benoit	GUITARD	16, rue du Hainault	ZI Sept Sorts		77260	LA FERTE SOUS JOUARE	01 60 22 04 12	www.translux.fr	20	3
URATEK	Philippe	GUILLEMANT	Hôtel Technologique	Technopôle de Château-Gombert	BP 100	13382	MARSEILLE cedex 13	04 91 11 88 75	www.uratek.fr	1	1
VARIAN	Caroline	PERIER	7, avenue des Tropiques	ZA Courtaboeuf	BP 12	91941	LES ULIS cedex	01 69 86 38 38 / 04 94 98 52 22	www.varianinc.com	130	80
VEGATEC	Robert	MICHEL	ZI de Rousset	150 Célestin Avenue du Coq		13106	ROUSSET cedex	04 42 53 28 00	www.vegatec.com	15	
WILCO International	Jean-Marc	WILHEM	ZA Les Playes Jean Monnet Nord	25, allée de Berlin		83500	LA SEYNE SUR MER	04 94 10 94 10	www.wilco-international.com	4	1

WINLIGHT OPTICS	Philippe	GODEFFROY	135 Benjamin Franklin rue	ZA Saint Martin		84120	PERTUIS	04 90 07 78 60	www.winlight-optics.com	11	1
WINLIGHT SYSTEM	Philippe	GODEFROY	135 B.Franklin Rue	Zac Saint Martin		84120	PERTUIS	04 90 07 78 60	www.winlight-system.com	15	6
WINLIGHT X	Philippe	GODEFROY	135 B.Franklin Rue	Zac Saint Martin		84120	PERTUIS	04 90 07 78 60	www.winlight-system.com	1	6

Laboratoires

Organisme	Prénom	Nom	adresse 1	adresse 2	boite postale	code postal	ville	tel	site web	Nbre de salariés	Nbre. Ing.
CEMAGREF	Bernard	ABRIAL	3275, route de Cézanne	CS 40061		13182	AIX EN PROVENCE cedex 5	04 42 66 99 10	www.cemagref.fr	90	45
CPPM	Rémy	POTHEAU	case 902	163, avenue de Luminy		13288	MARSEILLE cedex 9	04 91 82 72 36	www.in2p3.fr	150	90
CRHEA	Jean Yves	DUBOZ	rue Bernard Grégory	Sophia Antipolis		06560	VALBONNE	04 93 95 42 00	www.crhea.cnrs.fr	55	35
CIML	Didier	MARGUET	Bâtiment CCIMP Case 9a-	Parc Scientifique de Luminy		13288	MARSEILLE CEDEX 09	04 91 26 94 13	www.ciml.univ-mrs.fr	220	125
CEA	Jean-Marcel	TRAVERE	CEA Cadarache			13108	SAINT PAUL LEZ DURANCE	04 42 25 63 67	www-cad.cea.fr	2200	1250
FIZEAU	Cyrille	BAUDOIN	UMR-CNRS 6525	28 Avenue de Valrose- Bâtiment H.Fizeau		06108	NICE cedex 2	(0)4 92 07 69 97	www.fizeau.unice.fr	73	35
I3S	Laure	BLANC FERAUD	Université de Nice 2000, route des Lucioles	Les Algorithmes - Bât Euclide B	BP 121	06903	SOPHIA ANTIPOLIS	04 92 96 51 52 : 04 92 38 77 14	www.i3s.nice.fr	198	128
INRA-EMMAH	Frédéric	BARET	Domaine de Saint-Paul	site Agroparc		84914	AVIGNON cedex 9	04 32 72 23 63	www.avignon.inra.fr	60	30
IBDC	Stéphane	NOSELLI	UMR6543 - CNRS	Parc Valrose - université de Nice		06108	NICE cedex 2	04 92 07 64 33	www.unice.fr/isdbc	145	85
IES	Daniel	GASQUET	Universite de Montpellier II Case 84 - UMR 5214	Place Eugène Bataillon		34095	MONTPELLIER CEDEX 5	04 67 14 37 16	www.ies.univ-montp2.fr	170	55
IFREMER	Claude	LEVEQUE	Zone Portuaire de Bregailon		BP 330	83507	LA SEYNE SUR MER	04 94 30 48 69	www.ifremer.fr	45	32

INSTITUT FRESNEL	Michel	LEQUIME	UMR 6133	Domaine Universitaire de Saint Jérôme		13397	MARSEILLE cedex 20	04 91 28 83 95	www.fresnel.fr	96	64
IM2NP	Ludovic	ESCOUBAS	UMR 6242 CNRS - - OPTO-PV - Case 231	Domaine Universitaire de Saint Jérôme		13397	MARSEILLE CEDEX 20	04 91 28 86 15	www.im2np.fr	280	171
INRIA	Marc	BARRET	2004, routes des Lucioles		BP 93	06902	SOPHIA ANTIPOLIS cedex	04 92 38 76 63	www-sop.inria.fr	480	380
LMSAUP	Michel	BERTHELOT	UMR CNRS/MCC 694 MAP	ENSA-Marseille - 184 avenue de Luminy		13288	MARSEILLE	04 91 82 71 70	www.portal.unesco.org		
LAM	Olivier	LE FEVRE	Pôle de l'Etoile - Site de Château-Gombert	38 rue Joliot Curie		13388	MARSEILLE cedex 13	04 91 05 59 85	www.astrsp-mrs.fr/index-lam.html	180	
LMGC	David	DUREISSEIX	Université Montpellier II case courrier 048	Place Eugène Bataillon		34095	MONTPELLIER cedex 5	04 67 14 96 34	www.lmgc.univ-montp2.fr	100	
LPMC	Pascal	BALDI	Université de Nice	Parc Valrose		06108	NICE Cedex 02	04 92 07 67 52	www.unice.fr/lpmc	68	56
LCVN	Martine	IN	UMR 5587 - Université de Montpellier II	Case 069- Bât 13 - Place Eugène Bataillon		34095	MONTPELLIER cedex 05	04 67 14 35 93	www.lcvm.univ-montp2.fr	75	53
LSIS	Jean	SEQUEIRA	UMR 6168 (ESIL) - case 925	163, avenue de Luminy		13288	MARSEILLE cedex 9	04 91 82 85 21	www.isis.org	180	90
LP3	Marc	SENTIS	Université d ' Aix Marseille 1	Campus de Luminy - Case 917		13288	MARSEILLE cedex 9	04 91 82 92 80	www.lp3.univ-mrs.fr	28	14
OAMP	Jean- Pierre	SIVAN	Pôle de l'Etoile - Site de Château-Gombert	38 rue Joliot Curie		13388	MARSEILLE cedex 13	04 95 04 41 56/00	www.obs-hp.fr	250	115
OHP	Auguste	LE VAN SUU	Saint Michel de l'Observatoire			04870	ST MICHEL DE L'OBSERVATOIRE	04 92 70 64 84	www.obs-hp.fr	54	27
OCA	Francis	PIERRON			BP 4229	06304	NICE cedex 04	04 93 40 54 20	www.obs-azur.eu	75	44

Observatoire Océanologique Villefranche	de	Gabriel	GORSKY	Quai de la Darse			06234	VILLEFRANCHE sur Mer CEDEX	04 93 76 37 70/ 38 16	www.obs-vlfr.fr	130	80
ONERA DOTA		Yves- Michel	FREDERIC	Unité de recherche MVA	Ecole de l'Air BA 701		13661	SALON AIR cedex	04 90 17 01 14	www.onera.fr	150	100
PIIM		Fernande	VEDEL	Université de Provence Case C21- UMR 6633	Domaine Universitaire de saint Jérôme		13397	MARSEILLE cedex 20	04 91 28 81 45	www.up.univ- mrs.fr/wpiim	83	50
PROTEE ISO		Roland	REDON	Université Toulon Var	Equipe 150 Bâtiment R	BP 20132	83130	LA GARDE cedex	04 94 14 23 18	www.univ-tln.fr/loa	12	7

Formation

Organisme	Prénom	Nom	adresse 1	adresse 2	boite postale	code postal	ville	tel	site web	Effectifs
CMPG	Philippe	COLLOT	Avenue des Anémones	Quartier Saint Pierre		13541	GARDANNE	04 42 65 68 88	www.emse.fr	51
ECOLE CENTRALE MARSEILLE	François	FLORY	Technopôle de Château-Gombert	38, rue Frédéric Joliot -Curie		13451	MARSEILLE cedex 20	04 91 05 44 48	www.ec-marseille.fr	201
ECOLE des MINES d'ALES - CMGD	Pierre	SLANGEN	6, avenue de Clavières			30319	ALES CEDEX	04 66 78 56.28	www.ema.fr	47
INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIQUES - IUT Marseille	Erik	LAZARIDES	I.U.T. Marseille - CEROOM	142 Traverse Charles Susini	BP 157	13388	MARSEILLE CEDEX 13	04 91 28 94 47	www.ceroom.fr	24
ISEN	Didier	GOGUENHEIM	Maison des Technologies	Place Georges POMPIDOU		83000	Toulon	04 94 03 89 55	www.isen.fr	29
LYCEE J.F CHAMPOLLION	Serge	PIT	Avenue de Figuières	Section BTS G Optique Photonique		34970	LATTES	04 67 13 67 13	www.lyc-champollion-lattes.org	
POLYTECH'MARSEILLE	David	ZEITOUN	Technopole de Château-Gombert	60 rue Joliot Curie		13453	Marseille cedex 13	+33 4 91 11 38 91	www.polytech-marseille.fr	
POLYTECH'NICE SOPHIA	Michel	RIVEILL	930, Routes des COLLES	Département Sciences Informatiques	BP 145	06903	SOPHIA ANTIPOLIS	04 92 96 50 50 / 51 43	www.polytech.unice.fr/si	45
UNIVERSITE de la MEDITERRANEE - AIX MARSEILLE 2 -	Yvon	BERLAND	58, boulevard Charles Livon	Jardin Emile Duclaux		13284	MARSEILLE cedex 07	04 91 39 65 00 /65 39	www.mediterranee.univ-mrs.fr	2700
UNIVERSITE de NICE SOPHIA ANTIPOLIS	Albert	MAROUANI	Parc Valrose	28, Avenue Valrose	BP 2135	06103	NICE cedex 02	04 92 07 60 60 / 66 01	www.univ-tln.fr	1800
UNIVERSITE de PROVENCE - AIX MARSEILLE 1 -	Jean Paul	CAVERNI	3, Place Victor Hugo			13331	MARSEILLE cedex 03	04 91 10 60 00 /60 09/11	www.up.univ-mrs.fr	1280

UNIVERSITE du SUD TOULON VAR	Laroussi	OUESLATI	Avenue de l'Université		BP 20132	83130	LA GARDE cedex	04 94 14 20 00 /23 69	www.univ-tin.fr	500
UNIVERSITE PAUL CEZANNE - AIX MARSEILLE 3	Marc	PENA	3, avenue Robert Shuman			13628	AIX EN PROVENCE cedex 01	33 (0)4 42 17 14 20	www.univmed.fr	871

Partenaires

Organisme	Prénom	Nom	adresse 1	adresse 2	boite postale	code postal	ville	tel	site web	Effectifs
AFOP	Ivan	TESTART	185, rue de Bercy			75012	PARIS	01 43 46 27 54	www.gifo.org	5
ARCSIS	Corinne	JOACHIM	Mairie de ROUSSET	Place Paul Borde	BP 19	13790	ROUSSET	04 42 53 81 50	www.arcsis.org	5
CARMA	Jean Claude	GIANNOTTA	AREP center	1, traverse des Brucs		06560	VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	04 93 00 43 80	www.materiatech-carma.net	7
CLAIRE	Christian	DELAVET	2, cours des Arts et Metiers			13617	AIX PROVENCE EN	04 42 26 89 31	www.aix.ensam.fr	2
Club Hitech côte d'azur	Philippe	BARDEY	260, Route du Pin Montard	Les Bouillides	BP 234	06904	SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX	04 92 96 75 01	www.acri.fr	
CNES	Josiane	COSTERASTE	18, avenue Edouard Belin			31401	TOULOUSE cedex 9	05 61 27 42 23 (31 31)	www.cnes.fr	2400
CNRS délégation Côte d'Azur	Valérie	LOPEZ	250, rue Albert Einstein	Les Lucioles 1		06560	VALBONNE	04 93 95 42 56	www.dr20.cnrs.fr	796
CNRS Provence délégation	Béatrice	SAINT-CRICQ	31, Chemin Joseph Aiguier			13402	MARSEILLE Cedex 20	04 91 16 40 00	www.dr12.cnrs.fr	1900
CNRS MRCT	Gérard	LELIEVRE	1, Place Aristide Briand	UPS 2274		92195	MEUDON Cedex	01 45 07 53 27	www.mrct.cnrs.fr	7
CRITT AGRO-ALIMENTAIRE PACA	Cyril	BERTRAND	Cité de l'alimentation	Rue Pierre Bayle	BP 11548	84916	Avignon cedex 9	04 90 31 55 08 / 55 00	http://www.critt-iaa-paca.com	9
GIS GRIFON	Alain	BARTHELEMY	XLIM			87060	LIMOGES	05 55 45 72 56	www.unice.fr/GIS/	

GIS PIA	Marc	SENTIS	XLIM			13397	MARSEILLE cedex 20	04 91 82 92 92	www.fresnel.fr/gis-photonique/	
IMPULSE INCUBATEUR Inter Universitaire	Jacques	BOURDON	Maison du développement industriel	Technopôle de Chateau -Gombert		13452	MARSEILLE cedex 20	04 91 10 01 45	www.incubateur-impulse.com	6
IMQ	Antonio	MAZZEI	57 chemin Gaetan Gastaldo	ZE Lagoubran		83200	TOULON	04 94 09 78 00 /78 03	www.img-fr.com	9
INCUBATEUR PACA EST	Géraldine	QUETIN	2229 Route des crêtes	SOPHIA ANTIPOLIS		06560	VALBONNE	04 89 73 02 45	www.pacaest.com	3
INSTITUT PERICLES	André	DENIS	AREP CENTER	1 Traverse des Brucs		06560	SOPHIA ANTIPOLIS	06 24 64 47 75	www.institut-pericles.com	2
MARSEILLE INNOVATION	Christian	REY	Hôtel d'entreprises	Technopôle de Chateau Gombert	BP 100	13382	MARSEILLE cedex 13	04 91 11 88 02	www.marseille-innov.org	15
MDER	Bruno	De FORESTA	22 rue Sainte Barbe		B.P. 32064	13203	MARSEILLE CEDEX 01	04 96 17 07 40	www.mder-paca.com	6
MEDITERRANEE TECHNOLOGIES	Nicolas	CHEHANNE	22, rue Sainte Barbe		BP 92018	13201	MARSEILLE cedex 1	491140560	www.mediterranee-technologies.com	12
PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT	Lionel	MINASSIAN	Les Patios de Forbin	9, Place John Rewald		13100	AIX PROVENCE EN	04 42 17 02 32	www.provence-pad.com	6
PEPINIERES D'ENTREPRISES INNOVANTES	Olivier	PERSONNIC	100, route des Houillères	Pépinière d'Entreprise - Parc du Pontet	BP 2	13590	MEYREUIL	04 42 61 29 29	www.peim-inno.over-blog.com	3
PROTISVALOR MEDITERRANEE	Olivier	FRENEAUX	Jardin du pharo	58, boulevard Charles Livon		13007	MARSEILLE	04 91 39 66 66 / 68	www.protisvalor.com	125
PROVENCE PROMOTION	Laurence	SOLDERMANN	10, place de la Joliette	Atrium 10.5 les Docks	BP 45607	13567	MARSEILLE cedex 02	04 96 11 60 15	www.investinprovence.com	28
TECHNOPOLE MARSEILLE PROVENCE	Patrice	TACHOUAFT	Technopole Marseille Provence MDI	rue Frédéric Joliot Curie		13452	MARSEILLE Cedex 13	04 91 10 01 25	www.technopole-marseille.com	4

TOULON TECHNOLOGIES	VAR	Patrick	VALVERDE	Maison Technologies	des Place Pompidou	Georges		83000	TOULON	04 94 03 89 01/07	www.tvt.fr	15
------------------------	-----	---------	----------	------------------------	--------------------------	---------	--	-------	--------	----------------------	--	----

Annexe 3 : Statuts, modalités de gouvernance et de labellisation des projets

3.1. Statuts de l'association POPsud

Modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire 23 Juillet 2008 à Marseille

Titre I - L'Association

Article 1

Présentation

Il est constitué entre les membres fondateurs signataires des présents statuts et les personnes qui auront adhéré par la suite, une association conforme aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, qui sera régie par les dits statuts.

Article 2

Dénomination

L'Association prend la dénomination de Pôle Optique et Photonique Sud dite POPSud.

Article 3

Objet

L'Association a pour objet de mettre en oeuvre et de participer à toute action en faveur du maintien et du développement de l'optique et de la photonique dans le Sud de la France. L'Association prévoit pour ses membres la mise en commun de moyens et de savoir faire pour réaliser des programmes de recherche, de formation, de développement technologique et industriel.

Article 4

Vocation :

POPSud a pour vocation principale :

- de favoriser les échanges entre la recherche, les formations et les entreprises,
- de favoriser les actions d'innovation, de valorisation et de fertilisation

Interdisciplinaire .

En particulier POPSud pourra aider à la création d'entreprises facilitant ainsi l'emploi des diplômés dans le domaine ; il pourra également servir de conseil et d'expertise aux organismes publics ou para publics en matière d'innovation et de transfert de technologie et avoir une action de veille technologique.

Article 5

Siège social

Le siège social de l'Association est fixé à Marseille :

POPSUD

Observatoire Astronomique de Marseille Provence

Technopôle de Château Gombert

38, rue Frédéric Joliot- Curie

13388 Marseille cedex 13.

Il pourra être déplacé sur décision du Conseil d'Administration prévu à l'article 14.

Article 6

Durée

La durée de l'Association est de 99 ans renouvelable.

Article 7

Membres de l'Association

L'Association se compose de membres actifs qui se répartissent dans deux collèges :

- le collège des membres issus de la recherche et de l'enseignement public
- le collège des membres du monde industriel

Elle peut accepter des personnes physiques ou morales en tant que membres d'honneur ou membres bienfaiteurs.

7.1

Membres d'Honneur

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services éminents à l'Association ; ils sont dispensés de cotisation.

7.2

Membres bienfaiteurs

Sont membres bienfaiteurs, les personnes ayant rendu des services financiers à l'Association

7.3

Membres Actifs

Les partenaires institutionnels et les partenaires industriels agissant dans les domaines de l'optique ou de la photonique peuvent être membres actifs. Tout membre actif s'engage à payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

7.4

Admission

Le Conseil d'Administration peut refuser une candidature d'adhésion

7.5

Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd :

- par démission ou par retrait; le membre qui se retire étant tenu auparavant d'exécuter ses obligations dans le cadre de l'action commune.
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le Bureau de l'Association pour être entendu.

Article 8

Durée

Les ressources de l'Association se composent :

- des apports et des cotisations de ses membres,
- des dons et legs
- des revenus de ses biens,
- des subventions qui pourraient être accordées par tout organisme public ou para public français ou européen,
- des subventions émanant de sociétés, organismes privés ou fondations,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Article 9

Contrats et représentation

Pour la réalisation de l'objet associatif, l'Association pourra passer tout contrat, effectuer toute transaction, solliciter tout agrément ou autorisation nécessaire, y compris avec ses membres.

Pour la poursuite de l'objet associatif, l'Association pourra mandater ou représenter ses membres, y compris à l'étranger.

Le patrimoine de l'Association répondra seul des engagements contractés en son nom et aucun des associés ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable.

Article 10

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président.

Elle se compose de tous les membres de l'Association.

Elle entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Pour valablement délibérer un tiers des Membres au moins doivent être présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau dans un délai de quinze jours, sur le même ordre du jour, et pourra valablement délibérer à la majorité des présents.

Article 11

Assemblée générale extraordinaire

Des Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées par le Président, à son initiative ou à celle de plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est établi par les membres ayant demandé cette réunion.

Pour valablement délibérer un tiers des Membres au moins doivent être présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau dans un délai de quinze jours, sur le même ordre du jour et pourra valablement délibérer à la majorité des présents.

Article 12

Organisation et gestion

L'assemblée Générale et le Conseil d'Administration assurent la gestion de l'Association.

Le Conseil Stratégique prévu à l'article 18 participe à l'animation et au suivi des travaux

Article 13

Modalité de la convocation

Un délai de quinze jours doit être respecté entre la date d'affranchissement de la convocation et l'Assemblée Générale.

La convocation doit porter mention de l'ordre du jour.

Titre II - Structure et Organisation

Article 14

Conseil d'administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au plus de 24 membres élus en Assemblée Générale pour 3 ans, renouvelable par tiers tous les ans et du Président du Conseil Stratégique prévu à l'article 18. Chaque année, l'assemblée Générale fixe le nombre d'administrateurs à élire pour un mandat de 3 ans. Seuls les membres actifs peuvent faire partie du Conseil d'Administration. Les deux collèges doivent avoir des représentants dont la proportion pourra être décidée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, pour un an, un Bureau composé au minimum d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le Conseil d'Administration peut éventuellement nommer un délégué chargé de la gestion au quotidien du Pôle.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 15

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié au moins des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu un procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Le Conseil d'Administration a pour rôle d'appliquer et de mettre en oeuvre les décisions prises en Assemblée Générale.

Après approbation par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration définit les règles de remboursements des frais exposés par les Membres de l'Association ou

leurs représentants pour la réalisation de l'objet de l'Association et veille à leur application

Il présente à l'Assemblée Générale les comptes et le rapport d'activité de l'Association

Le Conseil peut renvoyer l'étude de certaines questions à une ou des commissions spéciales nommées par lui dans ce but.

Article 16

Présidence de l'association

Le président de l'Association représente celle-ci en justice et dans tous les actes de la vie civile. A cet effet, il est investi par le Conseil d'Administration de tous les pouvoirs nécessaires.

Le Président exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas attribués par les présents statuts à un autre organe de l'Association.

Article 17

Comptes

Il est tenu une comptabilité en suivant la réglementation en vigueur pour les associations conforme aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le trésorier pourvoit à l'encaissement des recettes et au règlement des dépenses de l'Association

Afin de réduire les coûts de fonctionnement, cette comptabilité pourra être tenue par le service comptable de l'un des membres actifs, sous le contrôle d'un commissaire aux comptes choisi par le Conseil d'Administration et dont la désignation est approuvée par l'Assemblée Générale.

Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président est l'ordonnateur des dépenses de l'Association. Il vérifie l'exécution des recouvrements et des recettes et veille à la bonne exécution du budget.

Article 18

Conseil Stratégique

Il est créé un Conseil Stratégique qui a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration. Il comprend au moins douze membres auxquels s'ajoutent les représentants des institutions qui apportent ou envisagent d'apporter des moyens.

Les collectivités locales qui participent au financement auront chacune un représentant dans le Conseil Stratégique.

Les membres du Conseil Stratégique sont nommés par le Conseil d'Administration en raison de leur compétence et leur qualification, et ce pour une durée de trois ans.

Le président du Conseil Stratégique est nommé par le Conseil d'administration pour un an.

Le Conseil Stratégique pourra faire appel à des experts extérieurs et se réunira au minimum deux fois par an.

Les propositions et avis de ce Conseil Stratégique seront communiqués au Conseil d'Administration

Les missions du Conseil Stratégique sont les suivantes :

- mettre en cohérence des stratégies de recherche et développement au mieux des intérêts des membres de l'Association,

- donner son avis sur les moyens et les équipements nécessaires à la réalisation de travaux de recherche et développement,

- développer les relations avec la communauté scientifique et établir des liens avec les structures équivalentes situées dans d'autres régions de France, dans l'Union Européenne ou dans d'autres pays,

- évaluer les actions conduites par l'Association,

- proposer des actions visant à favoriser la mise en place des conventions entre les organismes de recherche et les industriels,
- suggérer toute action propre à permettre une meilleure réalisation des objectifs.

Article 19

En cas de nécessité, le Conseil d'Administration, le Conseil Stratégique et l'Assemblée Générale ordinaire peuvent être éventuellement convoqués et consultés, pour décision, par voie électronique sous la responsabilité du Président. La liste des membres consultés (Conseil d'Administration et Conseil Stratégique) est jointe aux questions posées. Ces consultations obéissent aux mêmes conditions de délais et de quorum que les réunions définies aux articles 10, 15 et 18.

Article 20

Les statuts ne pourront être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration, adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 11

Article 21

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues pour les Assemblées Extraordinaires à l'article 11.

L'Assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association dont elle détermine les pouvoirs. Elle attribue l'actif net à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son choix.

Marseille, le 23 Juillet 2008

Le Président

Le Trésorier

Jacques BOULESTEIX

François FLORY

3.2. Structures de gouvernance

Les structures de gouvernance du pôle se caractérisent par une parité entre Recherche et Industrie, d'une part, et un équilibre entre grands groupes et PME, d'autre part.

En 2008 et début 2009, les deux principales structures de gouvernance (Conseil d'administration et Conseil stratégique) ont été renouvelés de près 1/3, afin de prendre en compte la dynamique du pôle de compétitivité et la croissance du nombre d'adhérents.

- **Bureau**

Président : Jacques BOULESTEIX - LAM Marseille - **Recherche**

Vice Président : Christian SINGER - THALES ALENIA SPACE Cannes - **Industrie**

Trésorier : François FLORY - ECM Marseille - **Recherche**

Secrétaire : Gérard GREISS - SEOP Lorgues - **Industrie**

Marc FERRARI : OAMP Marseille - **Recherche**

Paul COUDRAY : KLOE Montpellier – **Industrie**

Marc de MICHELI – CRHEA Sophia-Antipolis - **Recherche**

- **Conseil d'Administration**

Président : Jacques BOULESTEIX - LAM Marseille - Recherche (jacques.boulesteix@oamp.fr)

Vice Président : Christian SINGER - THALES ALENIA SPACE Cannes - Industrie (christian.singer@thalesaleniaspace.com)

Trésorier : François FLORY - ECM Marseille - Recherche (francois.flory@egim-mrs.fr)

Secrétaire : Gérard GREISS - SEOP Lorgues - Industrie (gerard.greiss@wanadoo.fr)

Marc de MICHELI – CRHEA Sophia-Antipolis - Recherche (mdm@crhea.cnrs.fr)

Gilles BORSONI : CILAS Marseille - Industrie (borsoni@cilas.com)

Antoine BOURELY - PELLENC SELECTIVE - Pertuis – Industrie (a.bourelly@pellencst.com)

Paul COUDRAY : KLOE Montpellier – Industrie (coudray@kloe.fr)

Jean - Michel DECAUDIN : LIGHT TECHNOLOGIES Marseille – Industrie (light.technologies@wanadoo.fr)

Nicolas EPCHEIN : LUAN Nice – Recherche Nicolas.EPCHEIN (Nicolas.EPCHEIN@unice.fr)

Marc FERRARI : OAMP Marseille - Recherche (marc.ferrari@oamp.fr)

Claude LEVEQUE : IFREMER La Seyne - Recherche, (claudio.leveque@ifremer.fr)

Jean-Claude NOACK BERTIN – Marseille - Industrie (noack@bertin.fr)

Francis PIERRON : OCA Nice - Recherche (francis.pierron@obs-azur.fr)

Pierre PRALONG : DCNS Toulon – Industrie (pierre.pralong@dcnsgroup.com)

Marc SENTIS ; LP3 Marseille – Recherche (sentis@lp3.univ-mrs.fr)

Stéphane TISSERAND ; SILIOS TECHNOLOGIES Rousset – Industrie (stephane.tisserand@silios.fr)

Jean-Marcel TRAVERE : CEA Cadarache St Paul Lez Durance – Recherche (Jean-Marcel.TRAVERE@cea.fr)

Fernande VEDEL – PIIM Marseille - Recherche (fern@up.univ-mrs.fr)

- **Le Comité de Pilotage**

Le Comité de pilotage est composé des membres du Conseil d'administration, avec les partenaires institutionnel et financiers, à titre d'invités permanents

Ministère de la Défense

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Conseil Régional Languedoc Roussillon

Conseil Général des Bouches du Rhône

Conseil Général du Var

Conseil Général des Alpes Maritimes

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Communauté d'agglomération du Pays d' Aix

Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Ville de Marseille

Ville de Cannes

Rectorat Académie Aix - Marseille

Rectorat Académie de Nice

Université de Provence – Aix-Marseille I

Université de la Méditerranée – Aix-Marseille II
Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III
Université de Nice Sophia Antipolis
Université du Sud Toulon Var
Centre National de la Recherche Scientifique délégation Provence
Centre National de la Recherche Scientifique délégation Côte d'Azur
Commissariat à l'Energie Atomique Cadarache
Institut Français de Recherche sur l'Exploitation de la Mer
Institut National de Recherche en Informatique et Automatisation
Impulse Incubateur

- **Conseil Stratégique**

Le Conseil Stratégique vient appuyer les réflexions de ce Comité de Pilotage en donnant une évaluation scientifique des projets de coopération R&D.

Ses attributions

- Elaboration de la stratégie
- Approbation, suivi de l'exécution du budget et du plan d'actions associées
- Recherche des financements publics et privés pour la mise en œuvre du fonctionnement du pôle
- Garant de la vie du pôle (développement, adhésion, exclusion,...)
- Labellisation des projets portés par les acteurs du pôle,
- Relations avec le Comité Commun de Pilotage et de Coordination (CCPC) pour les projets et les actions le nécessitant et faire appliquer les décisions prises
- Convocation au moins une fois par an du Comité d'Orientation Stratégique (COS)
- Recrutement de l'équipe d'ingénierie et d'animation.

- **Composition du Conseil Stratégique**

Didier RABAUD, Président	SHAKTIWARE , Marseille
Nary MAN, Vice-Présidente	Observatoire de la Côte d'Azur , NICE
Laure ARDOUIN	DCNS , Toulon
Jean-Luc BEUZIT	LAOG , Grenoble
Gérard BERGINC	Thales optronics
Jean-Paul CANO	ESILLOR , Labège
Jean-Paul CHAMBARET	LOA ENSTA , Palaiseau
Laurent CHUSSEAU	IES , Montpellier
Joseph COHEN-SABBAN	STIL , Aix-en-Provence
Jean-Gabriel CUBY	Lab. d'Astrophysique de Marseille , Marseille
Xavier DESCOMBES	INRIA , Sophia-Antipolis
Alain DIARD	QUANTEL , Les Ulis cedex
Jean-Yves DUBOZ	CRHEA , Sophia-Antipolis (à remplacer)
Stefan ENOCH	Institut Fresnel , Marseille
Ludovic ESCOUBAS	IN2MP , Marseille
Jean-Jacques FERMÉ	SESO , Aix-en-Provence
Rodolphe KRAWCZYK	THALES ALENIA SPACE , Cannes la Bocca
Clément LAVIRON	CEA Cadarache , Saint Paul Lez Durance
Paul LECOQ	CERN , Genève
Patrick LETEURTRE,	Fogale Nanotech , Nîmes
Guy MONNET	ESO , Allemagne, Garching
Philippe NERIN	HORIBA ABX , Montpellier
Thomas P. PEARSALL	EPIC (European Photonics Industry Consortium) , Paris
Angela PIEGARI	ENEA , Italie, Rome
Stephane RENARD	TRONICS Microsystems (a remplacer) ,
Serge VALETTE	CEA – LETI , Grenoble

3.3 : Processus de labellisation des projets

a) Principes

Le processus de labellisation du Pôle OPTITEC, dont l'objectif est de **faire émerger les projets les plus innovants et les plus performants, s'appuie sur une** démarche qui s'articule autour d'un **processus d'évaluation** (mené par le Comité Stratégique) et un **processus de décision** (Comité de Pilotage).

Ce processus d'évaluation s'appuie sur différents principes :

- *une labellisation par appel à projets, permettant :*
 - de solliciter des experts extérieurs au Pôle OPTITEC,
 - de comparer, sur une même base, l'ensemble des projets soumis,
 - de disposer d'un vivier de projets labellisés, qui pourront ensuite s'adresser aux différents appels d'offre lancés par les agences de financement ou les collectivités locales

- *un accompagnement des porteurs de projets tout le long de la constitution du projet :*
 - entre le dépôt de la Lettre d'intention et le dépôt final du projet, les porteurs de projets bénéficient du soutien du Pôle afin de compléter éventuellement le consortium ou de composer un partenariat le plus pertinent pour le projet,
 - les porteurs de projets disposent des remarques des experts, avant leur audition devant le Comité Stratégique. Jusqu'à la proposition de labellisation, les projets peuvent ainsi être modifiés, complétés, amendés,
 - la nomination d'un Rapporteur du Comité Stratégique pour chaque projet, pour un accompagnement amont et aval,
 - la possibilité de redéposer un projet qui n'aurait pas été labellisé lors d'une 1^{ère} session.

Le processus d'évaluation et d'accompagnement des porteurs s'articule en trois phases :

- l'expertise systématique d'experts exclusivement extérieurs : deux experts (un industriel et un académique) remettent une expertise pour chaque projet ; ainsi, une base de près de 150 experts nationaux et internationaux, a pu être constitués, sur l'ensemble des domaines optique-photonique.
- le travail du Comité Stratégique qui propose les labellisations sur la base de trois éléments : rapports d'expertise des « experts » extérieurs, audition des porteurs de projet, et une grille d'évaluation détaillée (grille pondérée selon les financeurs)
- la réunion du Comité de Pilotage, qui valide cette labellisation à partir des préconisations du CS.

b) Processus

- *Fonctionnement global*

Le Pôle OPTITEC procède à une labellisation, non pas au fil de l'eau, mais sur la base de deux appels à projets par an (décembre et juin), permettant ainsi de pouvoir solliciter des experts extérieurs. Ce processus se décline sur différentes phases, sur une période de 3 mois, permettant d'accompagner le porteur de projet dans la maturation de son projet de R&D, décrites ci-dessous :

- Dépôt d'une Lettre d'intention
- Nomination d'un rapporteur du Conseil stratégique
- Dépôt du dossier complet
- Envoi des projets aux experts extérieurs
- Transmission des expertises au porteur de projet, pour prise en compte des recommandations
- Audition des porteurs de projet devant les membres du CS
- Proposition de
- Validation de la labellisation par le Comité de Pilotage

- *Catégories de projets*

Afin d'élargir les possibilités d'émergence des projets, le pôle propose un processus de labellisation adapté et ajusté selon trois catégories de projet :

1) **Des projets collaboratifs d'innovation industrielle**, ayant pour but d'inscrire durablement dans le marché mondial de la photonique les acteurs du pôle.

- Réunir **au moins 2 entreprises et au moins 1 laboratoire** (organisme de recherche ou établissement d'enseignement supérieur).
- Impliquer au moins un membre² du pôle implanté en PACA. Des partenaires nationaux ou internationaux sont éligibles.
- **Les partenaires**, laboratoire(s) public(s) et entreprises, doivent justifier un **investissement en ressources humaines, techniques ou financières**.

Ces projets suivent le processus classique de labellisation mis en œuvre par le Pôle, avec l'avis de deux experts extérieurs au CS.

2) **Des projets de recherche** sur le long terme qui engendrent un saut scientifique ou technique sur les domaines d'excellence du pôle (ANR). Cette catégorie peut inclure des projets de transfert industriel entre laboratoire de recherche et entreprise (OSEO).

- Réunir **au moins 2 acteurs membres du pôle**.
- Impliquer au moins un membre¹ du pôle implanté en PACA.
- Le projet doit relever des thématiques soutenues par le pôle.
- **Les partenaires**, laboratoire(s) public(s) et entreprises, doivent justifier un **investissement en ressources humaines, techniques ou financières**.

Pour ces projets, le Conseil stratégique valide le positionnement du projet par rapport aux axes stratégiques du Pôle, sans solliciter d'expertises extérieures. La labellisation est ensuite confirmée après expertise réalisée par les guichets de financement : ANR ou OSEO.

3) **Des plateformes technologiques mutualisées** permettant la prospection, la réalisation ou le prolongement des activités de R&D dans le cadre des thématiques du pôle.

- La plateforme technologique mutualisée devra répondre aux critères des catégories 1 ou 2 précédemment décrites.
- Le consortium porteur de la plateforme devra garantir la mutualisation des équipements.

- *Les critères d'évaluation :*

Le projet sera analysé suivant 14 critères répartis en 4 domaines :

- 1) **Eligibilité du projet** : cohérence du projet avec les thématiques prioritaires du pôle.
- 2) **Qualité du projet** : qualités scientifique, technologique et industrielle, ainsi que pertinence des marchés visés et caractère innovant du projet.
- 3) **Crédibilité** : pertinence et richesse des partenariats ainsi que adéquation des moyens demandés avec la réalisation du projet.
- 4) **Retombées** : création de valeur et d'emploi, positionnement à l'international, capacité à générer de nouvelles activités de R&D, accroissement de l'attractivité du pôle ou mutualisation³ d'équipements dans le cadre du projet.

Les critères majeurs sont la qualité innovante du projet et sa capacité à favoriser une synergie entre les proposant ; d'autres critères seront également pris en compte, comme :

- Les accords de partenariats attendus : répartition de la propriété industrielle, accord de consortium, convention de mutualisation...
- Le développement économique attendu : études de marché, création d'emplois, création de valeur...

³ Dans le cas des équipements mutualisés, la gestion de la mutualisation sera supervisée par une commission de « mutualisation » présidée par le pôle de compétitivité ; l'accord de l'organisme ou de la société hébergeant les équipements devra figurer explicitement dans le dossier.

- Réalisme du coût du projet vis-à-vis des objectifs décrits.

Concernant les projets d'équipements mutualisés, des critères supplémentaires seront examinés :

- La capacité de la structure d'accueil à réaliser et à mutualiser les équipements,
- La variété de la communauté des utilisateurs.

c) Rôle des différentes structures de gouvernance dans la labellisation des projets

- Les Expertises :

- pour chaque projet deux experts (un industriel et un académique) exclusivement extérieurs à la Région PACA sont sollicités. Près de 120 experts ont donc ainsi été sollicités depuis 2006, démarche participant également à promouvoir les projets initiés en PACA. Les experts signent un engagement de confidentialité avant transmission du dossier. Leurs rapports et leurs notes d'évaluation sont détaillées sur une grille d'évaluation type, comportant les 11 critères sur lesquels l'évaluation finale sera décomposée comportent également leurs commentaires sur chaque critère.
- Les porteurs de projets sont invités à indiquer dès leur dépôt de projets le nom des structures (maximum 5) auprès desquels ils ne souhaitent pas que leur projet soit expertisé pour des raisons de concurrence.
- Une les rapports établis par les experts, ceux-ci sont transmis anonymement aux porteurs de projets qui peuvent donc, soit y répondre, soit intégrer ces remarques dans leur projet lors de l'audition.

- Le travail du Conseil Scientifique :

- le Conseil Scientifique procède à l'audition de chaque projet (en réponse à ces résultats d'expertise)
- pour ces auditions, le Conseil Scientifique se répartit en deux groupes, qui ensuite croisent leurs impressions et analyses. L'un des groupes est généralement plutôt orienté vers l'approche « composants », l'autre, vers l'approche « systèmes ».
- pour chaque projet, un rapporteur interne, membre du Conseil Scientifique, est désigné.
- le Conseil Scientifique discute ensuite, pour chaque projet, une grille d'évaluation dont le format est identique à celles soumise aux experts extérieurs.

- Déontologie interne au Conseil Scientifique :

Il est demandé aux membres du Conseil Scientifique objectivité et confidentialité. L'objectivité se traduira, notamment, par une réserve, au moment de la discussion pour les projets dans lesquels les membres du CS peuvent être impliqués. En cas d'implication forte, il est souhaité que la personne quitte momentanément la salle de réunion. En cas d'implication diluée ou de concurrence directe, la non intervention dans la discussion doit être la règle.

Les membres du CS sont astreints à la confidentialité, qu'il s'agisse d'informations dont ils ont la primeur ou d'opinions exprimées lors des réunions d'évaluation.

Les membres du Conseil Scientifique ont été choisis en raison de leurs compétences scientifiques, techniques ou industrielles. Comme pour l'ANR ou l'All, ils ne représentent pas leur société, organisme ou établissement. Ils ont pour mandat principal d'agir dans l'intérêt général de la communauté et de garantir la qualité des projets.

- Le Comité de Pilotage :

- les conclusions du Conseil Scientifique sont transmises au Comité de Pilotage qui pourra apporter des facteurs d'évaluation complémentaire tels que le caractère stratégique du projet pour le développement du pôle, les synergies entre les projets etc...

3.4 Dossier de candidature des projets collaboratifs de R&D

La structure de la réponse au dossier de demande de labellisation par le pôle peut, éventuellement, être celle du dossier déposé par le projet dans le cadre d'une demande de subvention (FUI, ANR, Région, OSEO...). Dans ce cas, il est demandé de compléter les rubriques qui ne seraient pas renseignées par un tel dossier et à défaut de renseigner toutes les rubriques listées ci-après.

1 Description du projet

1.1 Acronyme ou titre court du projet :

1.2 Catégorie dans laquelle vous classez votre projet (sélectionnez une ou plusieurs catégories):

- Applicatifs :
 - Spatial, défense, observation
 - Systèmes d'observation (dual)
 - Systèmes de guidage
 - Imagerie active
 - Futurs Très grands Télescopes (sol et espace) et leur instrumentation
 - Imagerie marine et sous-marine
 - Procédés industriels
 - Fabrication
 - Contrôle et inspection
 - Contrôle de processus via la transmission et la gestion des données
 - Santé et sciences du vivant :
 - Thérapie
 - Diagnostic
 - Aide à la vision
 - Imagerie
 - Energie/environnement :
 - Capteurs
 - Photovoltaïque
 - éclairage
 - ITER
- Composants :
 - Micro et nano optique
 - Photonique de puissance, couches minces optiques, cristaux photoniques,
 - Composants optiques pour les TIC.
 - Lasers et produits liés (industrie, Mégajoule)
 - Instrumentation
 - Capteurs

1.3 Sollicitez-vous la labellisation d'un autre pôle, si oui lequel ?

Au cours de la phase amont du projet, il sera précisé avec le porteur de projet si OPTITEC est ou non le pôle « principal » de portage du dossier.

1.4 Résumé non confidentiel du projet (5 à 10 lignes : objectifs, innovations)

1.5 Retombées attendues (5 à 10 lignes : chiffres d'affaires, emplois...)

1.6 Date de commencement et durée du projet

1.7 Liste des participants et leader du projet

Pour chaque participant préciser les coordonnées précises, l'e-mail de la personne contact ainsi que le statut juridique (Laboratoire EPST, laboratoire EPIC, PME, grand groupe, filiale de grand groupe...)

2. Argumentaire scientifique, technique et industriel (maximum 4 pages)

2.1 Objectifs et contexte

On précisera les objectifs et les enjeux en les situant dans le contexte actuel.

2.2 Description du projet

Contenu des travaux envisagés, caractère original de l'innovation apportée par le projet, responsabilité de chaque partenaire et expertise apportée, déroulement et phasage du projet avec identification d'éventuels points d'arrêt du programme.

2.3 Innovations attendues

Explicitez précisément les innovations engendrées par le projet.

3. Retombées économique et perspectives pour le consortium

3.1 Structuration du consortium de projets

Place du projet au regard de la stratégie de chaque partenaire. Partage de la propriété intellectuelle et des retombées économiques entre les partenaires du consortium. Il est vivement conseillé de présenter un projet **d'accord de consortium** en annexe du dossier. Référez-vous au [Guide de la propriété intellectuelle](http://www.industrie.gouv.fr/guidepropintel/fiches_pratiques/contrats_projet_R_et_D.htm). (http://www.industrie.gouv.fr/guidepropintel/fiches_pratiques/contrats_projet_R_et_D.htm)

3.2 Evaluation économique

Retombées escomptées en termes d'activité et d'emplois, tant lors de la phase de R&D (emplois de chercheurs et ingénieurs) que lors de la phase de déploiement commercial. Impact sur l'attractivité du territoire, l'implantation, l'accroissement ou le maintien d'entreprises. Estimation du délai de rentabilité attendu. En annexe, une analyse de marché pourra être jointe au dossier (à prévoir pour des demandes de financements hors ANR).

4. Equipement mutualisé (à ne renseigner que si nécessaire)

Dans le cadre du projet présenté, il est proposé de mutualiser un équipement nécessaire à la réalisation du projet.

4.1 Localisation

Coordonnées et statut du lieu d'hébergement de l'équipement.

4.2 Capacité de la structure d'accueil à mutualiser et contractualiser la plate-forme

Indiquez les premiers partenaires envisagés pour la mutualisation. En annexe, il est possible de joindre le projet de convention de mutualisation de l'équipement.

5. Financement du projet (cette partie sera à détailler lors des dépôts de demande de subvention)

5.1 Détails des coûts prévisionnels :

Au minimum par partenaire : Personnel, Investissement, Fonctionnement.

5.2 Financements envisagés :

Financement envisagé :

- APRF du CR PACA (porteur en PACA)
- FUI
- ANR, précisez la thématique : ...
- CR Languedoc Roussillon (porteur en région LR)
- OSEO, précisez le dispositif : ...
- Autre (préciser)

6. Proposition d'experts et confidentialité

Possibilité éventuelle de fournir une liste de 5 noms maximum de sociétés ou d'organismes auxquels les participants au projet ne souhaitent pas que le projet soit envoyé s'il y a risque de conflits d'intérêts.

3.5 : Modalités d'entrée et de sortie dans le Pôle

a) Principes

Sont aujourd'hui membres de droit du pôle l'ensemble des entreprises, laboratoires de recherche, organismes de formation, et organismes de recherche adhérant à l'Association POPsud. L'entrée de nouveaux membres nécessite :

- L'adhésion à l'Association et la signature de la Charte de déontologie
- L'approbation de cette entrée par un vote du Comité de Pilotage.

b) Cotisations des membres du Pôle

Montant des cotisations	250 €	750 €	Exonéré
Entreprises	Moins de 450 salariés	Plus de 450 salariés	Start-up (Créée depuis moins de 3 ans)
Centres de Recherche Centre de Formation	Laboratoires Ecoles	Organismes de recherche Universités	
Partenaires	Adhésion		Adhésion croisée

c) Charte de déontologie de POPsud

PREAMBULE

Le Pôle Optique et Photonique Sud est une association créée en Mai 2000 qui regroupe des chercheurs, des industriels et des enseignants animés par la volonté de développer des compétences dans les domaines de l'optique et de la photonique.

L'ambition de POPsud est de promouvoir le réseau régional d'optique photonique et traitement d'image, de favoriser l'activité des entreprises par le partenariat, le transfert de technologie et la circulation de l'information.

La présente charte définit les principes généraux pour guider les membres de POPsud, et précise les règles qui doivent régir les rapports professionnels avec les autres membres^[1] de POPsud, les clients ou tout autre entité.

L'adhésion à POPsud suppose l'acceptation de la présente charte.

DIRECTIVES

Alinéa 1 : Les membres de POPsud ont pour ambition de développer des compétences dans le domaine de l'optique et de la photonique, d'encourager le montage de projets mutualisés recherche et développement, d'engager des actions de formation et de positionner le pôle de compétences au niveau européen et international.

Alinéa 2 : Les membres de POPsud (personnes morales ou physiques) sont reconnus comme responsables. Ils s'engagent à respecter les lois, les conventions, codes et éthique et tout autre principe, règlements et habitudes de comportement qui pourraient être utiles dans le cadre des activités de POPsud.

Alinéa 3 : Les membres de POPsud se reconnaissent comme des partenaires sincères et acceptent cette charte, comme un recueil de recommandations déontologiques.

^[1] L'expression comprend aussi bien les adhésions de personnes physiques que celles de personnes morales représentées par une personne physique.

Alinéa 4 : Les membres de POPsud dans leurs relations respectent les principes de libre concurrence et appliquent dans ce cadre les principes de loyauté et de probité.

Alinéa 5 : Les membres de POPsud ne recherchent pas et n'acceptent pas des missions pour lesquelles ils ne sont pas qualifiés.

Alinéa 6 : Les membres de POPsud s'engagent à réaliser leurs missions, études, réalisations ou productions, sur la base de données contractuelles précises et transparentes et en respectant le but à atteindre, les coûts, les responsabilités, la livraison et ses délais, la confidentialité, les droits de propriété et les licences et les mécanismes pour résoudre les conflits.

Alinéa 7 : Les membres de POPsud s'assurent que tout travail missionné (ou contractualisé) est réalisé avec toute l'expertise et toutes les garanties scientifiques appropriées conformément aux standards professionnels.

Alinéa 8 : Les membres de POPsud font le nécessaire pour définir aussi précisément que possible les besoins de leurs clients quand ils acceptent une mission ou un contrat.

Alinéa 9 : Les membres de POPsud s'engagent à traiter de manière confidentielle toute information reçue d'un autre membre ou d'une entité extérieure. Ils assurent que leur personnel est attentif au respect des règles de confidentialité des informations reçues d'autres membres.

Alinéa 10 : Les membres de POPsud doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité.

Alinéa 11 : Celui qui a un dissentiment avec un autre membre doit d'abord tenter de le résoudre et s'il n'a pas pu réussir il en tiendra informé le Président de POPsud.

Alinéa 12 : Il est interdit de calomnier un autre membre de médire sur lui ou de se faire l'écho de propos capables de lui nuire dans l'exercice de sa profession.

Alinéa 13 : Le détournement ou la tentative de détournement de clientèle est formellement interdit. Ce détournement est assimilé à une concurrence déloyale et sanctionné par la législation et la réglementation en vigueur.

Alinéa 14 : Le détournement ou la tentative de détournement de collaborateurs d'un autre membre est formellement interdit sans son autorisation expresse.

Alinéa 15 : Toutes les pratiques de concurrence déloyale, telles que définies par les usages, la législation et la jurisprudence sont rigoureusement interdites.

Le présent document peut être produit pour tout différend judiciaire.

Formulaire d'acceptation de la Charte de déontologie de POP sud

Je déclare Men tant que représentant légal deavoir pris connaissance de la Charte de déontologie de POP sud, ci-dessus, et en accepter les conditions et principes.

Fait à.....

Le.....

Signature :

Annexe 4 : Feuille de route, programme d'actions et indicateurs

4.1 Feuille de route (voir document joint)

4.2 : Programme d'actions

	2009	2010	2011
I. Anticiper et innover			
1.1 Se positionner sur les ruptures technologiques du domaine pour capter les marchés porteurs à moyen et long terme			
a) Soutenir et valoriser potentiel d'excellence			
S'associer aux grands projets scientifiques européens et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - veille et accompagnement des entreprises pour répondre aux AO d'ITER - Mise en place d'un partenariat renforcé sur « Optique spatiale » avec Thales Alénia Space, et sur « Imagerie médicale » avec Cérimed et Université de la Méditerranée - Journée d'information sur les grands projets : CERIMED 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la plate-forme ASUR - Accueil de nouvelles compétences sur optique adaptative - Journée d'information sur les grands projets : ILE, ITER 	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir le 3^e centre européen sur Instrumentation optique et les grands tél »scopes - Présence des industriels de la région dans les projets d'ITER - 1^e Utilisation de la plate-forme ASUR, en lien avec ILE et CERIMED
Renforcer le potentiel Formation recherche innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un groupe sur la formation - Publication d'une plaquette sur l'offre de formation - Organisation d'une journée sur la complémentarité de la formation PACA au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une Formation de Mastère optique dans une école d'ingénieurs de métiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en place d'un Diplôme d'ingénieur par alternance
b) Assurer le renouvellement de la dynamique de projets sur des technologies de ruptures et des marchés porteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la procédure d'Appel à projet, avec un élargissement des catégories de projet, plus amont ou plus industriel - Lobby auprès de l'ANR pour un AAP thématique photonique - Edition d'un Guide du porteur de projet - Mise en place d'une convention de labellisation entre porteur du projet et le Pôle : contribution du porteur de projet - Mise en place d'un soutien personnalisé sur projets à consolider : recours à des jours de consultants - Organisation d'une Journée nationale de présentation des succes stories des projets labellisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie « technologies et marchés » des adhérents - labelliser des projets associant des partenaires internationaux - renforcer les projets sur des secteurs applicatifs : sécurité, développement durable, santé,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les projets vers des projets de taille européenne - Orienter les projets vers les marchés porteurs - Articuler les projets de R&D aux plates-formes mutualisées portées par le Pôle
c). Soutien aux PME pour accéder à ces marchés porteurs	<ul style="list-style-type: none"> - animation de groupes thématiques : optique adaptative, système de vision pour système embarqué, éclairage, photovoltaïque - édition de veilles dédiées pour alimenter ces groupes thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - animation de groupes thématiques : optique adaptative, système de vision pour système embarqué, éclairage, photovoltaïque - édition de veilles dédiées pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la 3^e édition d'Optical Complex Systems, en parallèle de Optical Design (SPIE) - animation de groupes thématiques : optique adaptative, système de vision pour

	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de rencontres PME/grands groupes (gestion des risques avec Thales Alénia Space) - accompagnement sur des salons et missions à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> alimenter ces groupes thématiques - organisation de rencontres PME/grands groupes (gestion des risques avec Thales Alénia Space) - accompagnement sur des salons et missions à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> système embarqué, éclairage, photovoltaïque - édition de veilles dédiées pour alimenter ces groupes thématiques - organisation de rencontres PME/grands groupes (gestion des risques avec Thales Alénia Space) - accompagnement sur des salons et missions à l'international
1.2 Inscire la dynamique du Pôle dans un éco-système plus large			
a) Le Pôle inscrit dans une politique régionale de développement économique et d'innovation et comme cluster photonique d'envergure internationale			
OPTITEC : un pôle ancré dans un territoire et un tissu économique	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête adhérents/ évolution emplois, CA et investissement R&D - Organisation d'une animation commune avec incubateurs, pépinières et technopole à destination des créateurs d'entreprises et start-up : petit-déjeuner - Coopérations avec autres Pôles de compétitivité régionaux : réunion de travail, groupes thématiques communs, veille partagée, conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du Tableau de bord de l'activité des membres du Pôles - Organisation d'appel à projet thématiques (santé, développement durable) inter-pôles de compétitivité régionaux - 	
OPTITEC, comme un cluster photonique incontournable au niveau national et international	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention avec les 2 Pôles de compétitivité photonique (Route des lasers et Elopsys) : international, projets, formation - Renforcer la présence dans les instances européennes : Photonic 21, FP7, Politique européenne des clusters 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de conventions avec autres clusters internationaux - Présence coordonnée d'OPTITEC avec les autres pôles photoniques, sur les salons internationaux : Photonic West, OPTATEC 	Faire d'OPTITEC, le cluster européen sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie
b) Impulsion de projets innovants sur des problématiques de développement durable et sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un projet pilote sur « développement des nouvelles technologies Leds d'éclairage dans un projet de développement urbain sur une commune » - Sensibilisation d'un public scolaire - Animation de groupes de travail sur « Arts et photonique » 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un Prix « Photonique et développement durable » - Organisation d'artistes en résidence, dans des entreprises du Pôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets innovant, hors R&D, associant les collectivités territoriales et la société civile : éclairage, aide à l'handicap, kit optique pour scolaire
c) Ressources humaines et formation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation Enquête sur métiers optique et GPEC - Réalisation enquête sur les besoins des entreprises en termes de formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de modules de formation continue pour les industriels du pôle - Edition d'une brochure sur les 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement personnalisé aux industriels en termes de de GPEC

		métiers de la photonique	
	2009	2010	2011
II. Ouvrir la filière à d'autres domaines et attirer de nouvelles compétences			
<u>2.1 Elargir la masse critique du Pôle au-delà de ses concepteurs</u>			
a) Diffusion des technologies photonique vers les filières applicatives	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un cahier thématique et organisation d'un workshop sur le secteur de la chimie - Mise en place d'une prospection spécifique sur secteurs applicatif : chimie, agroalimentaire - coopération avec les structures régionales : chambres consulaires, fédérations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un cahier thématique sur l'agroalimentaire - Coopérations avec les structures régionales : chambres consulaires, fédérations professionnelles - Associer des PME plus traditionnelles dans les projets de R&D labellisés par le pôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un cahier thématique sur la mécanique - Créer un 2^e cercle de membres, utilisateurs des technologies photoniques et générant de la création de valeur pour la filière
b) Identifier les chaînons manquants de la chaîne de valeur de la filière			
	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie « technologies et marchés » des adhérents - Identification des briques technologiques manquantes sur des secteurs connexes 	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection des entreprises (dans le périmètre ou hors du périmètre du pôle) sur ces briques technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une chaîne de valeur complète sur le territoire du pôle
<u>2.2 Accroître l'attractivité du Pôle</u>			
a) Mise en place d'une politique cohérente sur les plates-formes mutualisées et équipements	<ul style="list-style-type: none"> - recensement des plates-formes photoniques en PACA et de leur degré d'utilisation - édition d'une plaquette de valorisation des équipements en fonctionnement - Cahier des charges du centre de ressources de l'hôtel Technoptic - Définition du fonctionnement de la plate-forme ASUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges du centre de ressources de l'hôtel Technoptic - Mise en place de l'association gérant la plate-forme ASUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du centre de ressource de l'hôtel technoptic - 1^e fonctionnement de la plate-forme ASUR
b) Politique d'attractivité de nouvelles compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rendez-vous personnalisés avec des centres de R&D et entreprises susceptibles de s'installer en PACA - Mise en place d'un plan d'actions conjoint avec agences de développement économique de la région : prospection, visibilité sur évènements internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de prospects au niveau international - Identifier les entreprises devant s'implanter au sein de l'Hôtel technoptic - Valorisation et communication sur les plates-formes du Pôle : centre de ressource, ASUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre une croissance exogène du pôle, de 10 %, par implantation de nouvelles compétences
c) Proposer un lieu emblématique et	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de préfiguration 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cahier des charges 	

structurant du Pôle	d'OPTOPOLIS	et des dispositifs de financement adéquats	
	2009	2010	2011
III. Un Pôle OPTITEC d'envergure européenne et international			
3.1 Un cluster d'envergure européen			
a) Un espace photonique grand sud-est	<ul style="list-style-type: none"> - Prospection continue sur la région Languedoc-Roussillon - Organisation de groupes thématiques interrégionaux PACA-RA, sur les complémentarités et synergies : optique adaptative, médical - Positionnement sur l'Eurorégion (PACA, RA, Piémont, Val d'Aoste, Ligurie) : prospection des thématiques et acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement sur l'Eurorégion : organisation d'une rencontre dans le cadre d'une conférence sur les clusters européens 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionner le pôle OPTITEC dans un Espace grand sud, pour une visibilité européenne et euro-méditerranéenne
b) Une envergure européenne			
Améliorer l'accessibilité des membres aux programmes européens	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les calls des FP 7 - Organisation d'ateliers MEDup - Organisation d'une Journée sur OPTITEC et projets européens - Lobby européen (Photonics 21, VIE) : faire accéder de nouveaux membres du Pôle dans le board 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des compétences des acteurs européens, pouvant être complémentaires aux compétences de PACA - Accompagner les projets labellisés à un niveau européen 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux d'implication des PME du Pôle dans les programmes de R&D européens
Positionner le Pôle comme cluster européen	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partenariats avec quelques clusters européens cibles : Iena (Allemagne), Barcelone (ICFO), UK - Organisation d'une mission économique à Barcelone - Accueil de la Délégation du cluster de Iena - Prospection sur les régions italiennes de l'Eurorégion - Réalisation d'une analyse du potentiel photonique en UK 	<ul style="list-style-type: none"> - Mission économique en UK 	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension européenne de la Conférence OCS
3.2 Une stratégie d'alliances ciblées à l'international			
Benchmarking - Prospection - missions économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mission de prospection sur Pays du Maghreb - Participation au groupe du MIT (Boston) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au groupe du MIT (Boston) - Réalisation d'une mission au 	

		Canada	
Présence sur salons internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Photonics West - Laser 2000 - Le Bourget - Conventions avec autres Pôles de compétitivité pour une présence coordonnée sur ces salons 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence coordonnée des pôles photonique sur 2 salons internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence sur des salons plus applicatifs ou secteurs connexes : TIC ; médical, éclairage
Renforcer les partenariats technologiques et de R&D	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une conférence sur les résultats du programme ARCUS (Brésil) - Implication de partenaires canadiens dans les projets labellisés par OPTITEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil d'une délégation brésilienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des partenariats technologiques pérennes avec quelques cibles : Brésil, Allemagne, Canada

4.3 : Indicateurs de suivi			
Catégorie	indicateur	Sous indicateurs	Commentaires
Gouvernance		Nombre d'ETP salariés de la structure de gouvernance du pôle	
		Masse salariale de la structure de gouvernance du pôle	
		Budget annuel de l'association (en euros), dont - subventions de l'Etat - subventions des collectivités territoriales - cotisations des membres - facturation de services - autres	
Périmètre du Pôle	1. Adhérents du Pôle		
	Entreprises adhérentes	Nombre d'entreprises	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
		Nombre de PME	Préciser les PME appartenant à un groupe français ou étranger
	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche	Nombre de laboratoires de recherche	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
		Nombre d'organismes d'enseignement supérieur	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
	2. Poids scientifique et économique		
	Entreprises	Nombre de salariés des entreprises membres du pôle	Préciser le % d'ingénieur et chercheurs
		Nombre d'entreprises incubées ou abritées au sein d'une pépinière d'entreprise dans les thématiques et sur le territoire du pôle	
	Enseignement supérieur	Nombre d'Ingénieurs et chercheurs dans les laboratoires membres du Pôle	
		Nombre de formations dans les thématiques du pôle mise en place par des organismes de formation membres du pôle ou suite à une demande du pôle	
	Nombre d'étudiants dans les formations liés aux thématiques du Pôle		
Projets coopératifs		Nombre de projets de R&D labellisés par le pôle durant l'année, dont - dont le Chef de file est une PME - impliquant au moins une PME - dont impliquant au moins une entité localisée hors de France	Répartition géographique par département et communauté d'agglomération
		Nombre de projets de R&D retenus pour un financement public, dont : - FUI - OSEO - ANR - Collectivités territoriales - Fonds européen	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
		Montant total de l'assiette des projets de R&D retenus pour un financement public, dont : - FUI - OSEO - ANR - Collectivités territoriales - Fonds européen	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
		Nombre de chercheurs d'organismes publics de recherche (yc. écoles & universités) impliqués dans un projet labellisé par le pôle	
		Nombre d'ingénieurs R&D et de chercheurs d'entreprises impliqués dans un projet labellisé par le pôle	
		Dépenses des organismes publics réalisés durant l'année sur les projets labellisés par le pôle	

Développement durable		Nombre de projets de R&D dans le champ du développement durable retenus pour un financement public		
Rayonnement international		Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération	
Financeurs privés				
Indicateurs d'impacts	Attractivité territoriale		Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération	
		Localisation géographique des membres du pôle		
		Nombre d'établissements membres du pôle créés durant l'année		
		Nombre d'implantations sur le territoire du Pôle (entreprise, centre de recherche)		
	Impact R&D			
		Nombre de brevets déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le pôle		
		Autres titres de propriété intellectuelle (enveloppes Soleau, modèles, marques, dessins) déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le pôle		
		Nombre d'articles scientifiques parus durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le pôle		
		Nombre de communications scientifiques internationales soumises à un comité de sélection durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le pôle		
	Développement économique de la filière		Croissance des emplois directs des entreprises membres du Pôle	Détail de la répartition géographique par département et communauté d'agglomération
			Croissance du CA des entreprises membres du pôle	

Annexe 5 : Zones de R&D

Le zonage du Pôle de compétitivité OPTITEC se réfère au décret n° 2007-176 du 8 février 2007 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20051408, dénommé « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie »

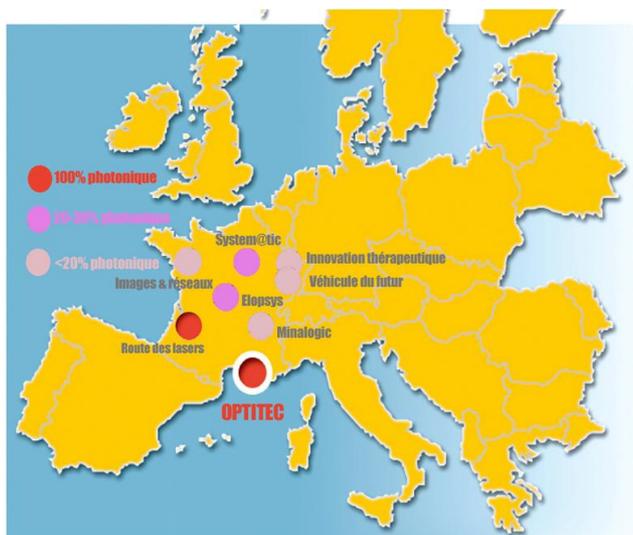
Annexe 7 : Charte de coordination ; Convention de partenariat entre Elopsys, OPTITEC et Route des Lasers

En France, il existe 3 pôles de compétitivité « optique-photonique » :

- OPTITEC
- Route des Lasers
- Elopsys

La cartographie des pôles de compétitivité met en évidence l'existence de deux pôles de compétitivité avec une composante photonique à 100 % (Route des Lasers et OPTITEC) et le Pôle Elopsys, avec une moindre composante photonique. Les autres pôles de compétitivité ne couvrent qu'en partie le domaine optique-photonique.

Carte des pôles de compétitivité photoniques en France



Nom	Région	% Photonique	Thématiques	Pôle régional photonique
Optitec	Provence	100 %	Systèmes complexes d'optique et d'imagerie	POPsud
Route des Lasers	Bordeaux / Aquitaine	100 %	Laser Métrologie	ALPha
Elopsys	Limousin	30 %	Micro-ondes Photonique Réseaux sécurisés	
System@tic	Paris / Ile-de-France	25 %	- Systèmes embarqués - Infrastructures distribuées - Interface homme système - Logiciels - Electronique - Optique	Optics Valley
Minalogic	Grenoble	20%	Micro-nanotechnologies Microélectronique Logiciels embarqués	ORA
Images et réseaux	Bretagne	15 %	Télécoms Images Réseaux	ADIT
Innovations thérapeutiques	Alsace	15 %	- Nouvelles molécules thérapeutiques - imagerie et robotique médicale et chirurgicale - Télémédecine	Rhena photonics
Véhicules du futur	Alsace	10 %	Véhicule propre Véhicule et réseaux intelligents	Rhena photonics

Afin de renforcer le positionnement des pôles photonique en France et à l'international, et de développer des synergies sur des technologiques et marchés complémentaires, les pôles de compétitivité OPTITEC, Route des Lasers et Elopsys mène une réflexion pour mettre en place une convention de partenariat, avec pour objectif d'aboutir à une signature en juin 2008.

Ci-dessous le document de travail (23 février 2009) de cette convention :

Convention de partenariat entre Elopsys, OPTITEC et Route des Lasers ***Document de travail (23 février 2009)***

Préambule 1 : Contexte de la convention

La photonique constitue une technologie critique et de rupture, objet de véritables révolutions scientifiques, technologiques et industrielles et correspond à un marché en très forte expansion. Afin de répondre aux enjeux technologiques et économiques de la photonique, les trois principaux Pôles de compétitivité « Photonique », qui sont Elopsys, Optitec et Route des Lasers, souhaitent engager un partenariat renforcé, avec pour objectifs de mettre en synergies leurs potentiel et forces, d'accroître les complémentarités technologiques et industrielles inter-clusters, et d'accroître la visibilité des pôles de compétitivité photonique et de la photonique française aux niveaux européen et international.

Dans le cadre de la politique nationale des Pôles de compétitivité, ce partenariat constitue un levier supplémentaire pour mailler et coordonner les actions des pôles de compétitivité « optique-photonique », au niveau national et international.

Enfin, cette démarche s'inscrit également dans le prolongement du Comité National d'Optique et de Photonique, créé en 2003 et qui rassemble l'ensemble des acteurs académiques et industriels de la photonique française : pôles régionaux, associations d'industriels et sociétés savantes.

La convention propose la mise en œuvre d'un partenariat sur cinq thèmes :

- Mise en synergie des actions soutenues par l'Etat
- Action coordonnée à l'international
- Présence renforcée au niveau européen
- Coordination des actions de formation
- Animation et communication des Pôles

Cette convention de partenariat s'établira sur un principe de confiance réciproque, dans le cadre d'une relation de « coopétition » entre les trois pôles de compétitivité photonique français.

Chaque pôle de compétitivité poursuivra ses objectifs propres (road map), représentera sa communauté de membres et mènera, sur son territoire, une action d'attractivité spécifique.

L'objet de cette convention de partenariat est de créer une valeur ajoutée supplémentaire pour les trois pôles, permettant de renforcer individuellement et collectivement leur place et leur rayonnement au niveau national et international.

Préambule 2 : Présentation des pôles signataires

Le Pôle ELOPSYS

Le Pôle OPTITEC, porté par l'association POPsud créée en 2000, est positionné sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie, et ce plus spécifiquement en milieux extrêmes. Fort d'une communauté d'acteurs industriels et académiques de plus de 170 adhérents, le Pôle fédère l'ensemble de la communauté optique-photonique du Sud-est de la France, représentant une filière de 12 000 emplois, dont 5000 emplois de R&D (3000 dans le privé). Le Pôle mène une action d'animation et de promotion de la filière photonique dans le sud-est (PACA et LR), d'une part, et de soutien à des projets de R&D et d'innovation. Sur les trois premières années, le pôle a accompagné près de 55 projets collaboratifs de R&D, pour un investissement total de 65 M€.

Le pôle de compétitivité Route des Lasers a été labellisé en juillet 2005. Il est gouverné par L'association ALPhA - Aquitaine Lasers Photonique & Applications, créée en 2004, qui rassemble les entreprises, centres de recherche et de formation de l'optique et des lasers aquitains. Il ambitionne de devenir la référence dans le développement et la diffusion des technologies innovantes de l'optique et des lasers – systèmes lasers et applications, métrologie, et imagerie, physique innovante. S'appuyant sur une forte communauté scientifique et sur de grands instruments, comme les lasers Megajoule et

PETAL, il a vu, ces dernières années, la création de plusieurs PME qui peuvent compter sur les services du centre technologique Alphanov et de la plate-forme de formation Pyla.

Article 1 : Mise en synergies des actions soutenues par l'Etat

1. Objectifs

Cette coordination des thématiques portées par les pôles lors des appels à projets nationaux (projets collaboratifs de R&D, projets de plateformes d'innovation, ...) est indispensable pour permettre aux différents services ministériels de mieux cibler leurs aides et de savoir vers quel pôle adresser des demandes de collaboration qui lui parviendraient directement, notamment en provenance de l'étranger.

- Les projets collaboratifs de R&D

Une des principales missions des Pôles de compétitivité est l'accompagnement et la labellisation de projets collaboratifs de R&D. Les trois pôles de compétitivité souhaitent développer une coopération sur les projets de R&D suivis respectivement, en s'appuyant sur les complémentarités technologiques et industrielles de ces 3 pôles : micro-ondes pour Elopsys, laser et applications, métrologie et imagerie et physique innovante pour Route des Lasers, Systèmes complexes d'optique et d'imagerie pour OPTITEC. L'objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs académiques et économiques de la photonique en France de trouver un appui auprès des pôles pour un soutien au développement et financement de projets de R&D, et ainsi d'accroître le nombre de projets soutenus en optique-photonique.

- Les plateformes d'innovation

Ces plateformes destinées à mutualiser des moyens techniques et humains afin de favoriser le transfert de technologies et le développement d'applications innovantes, doivent permettre non seulement à chaque pôle de soutenir son développement industriel, mais aussi à la communauté nationale de disposer d'une offre complémentaire en termes de thématiques abordées et de moyens disponibles. Là encore, une parfaite synergie entre les projets des trois pôles est indispensable pour que les aides publiques soient le plus pertinentes possible.

- Autres types d'action

Il paraît logique de penser que cette synergie sera aussi indispensable pour tout autre type d'actions à venir afin que le paysage national apparaisse, tant pour les acteurs nationaux qu'à l'international, comme issu d'une politique concertée et non pas comme la juxtaposition de stratégies concurrentes.

- 2. Actions

Une analyse précise des complémentarités technologiques et industrielles des trois Pôles de compétitivité sera réalisée en amont pour permettre de décliner cette volonté de coordination.

Le partage des feuilles de route stratégiques de chacun apparaît indispensable pour parvenir à une véritable synergie. La complémentarité entre pôles devra apparaître clairement dans ces feuilles de route.

Les pôles mettront ensuite en place plus spécifiquement un partenariat permettant :

- un échange d'informations inter-pôles, en amont de la labellisation, sur des projets de R&D, des plateformes d'innovation ou toute autre action, pouvant être concurrents sur telles ou telles technologies ou tels ou tels applicatifs ; cette information prendra en compte le caractère confidentiel des projets portés par les entreprises et laboratoires de recherche

- un partenariat sur des projets pouvant associer des acteurs des différents pôles de compétitivité ; selon la pertinence du partenariat, une co-labellisation inter-pôles des projets pourra être envisagée, prenant en compte la spécificité des processus de labellisation des 3 pôles de compétitivité

- une communication réciproque sur les projets labellisés et déposés auprès des agences de financement au niveau national (FUI, ANR).
- une réflexion sur la mise en place, pour certaines thématiques (photovoltaïque, médical, ...), de projets complémentaires, signalés comme tels lors de la présentation au niveau des ministères

Article 2 : Action coordonnée à l'international

- Objectifs

Afin de renforcer l'image des clusters du domaine et la visibilité de la photonique française au niveau international, les pôles de compétitivité en optique-photonique proposent une action coordonnée à l'international, à la fois en tant que clusters et vis-à-vis de leurs membres.

- Actions

- ✓ *Missions économiques et technologiques*

Chaque année, les trois Pôles de compétitivité détermineront en amont leurs cibles des pays prioritaires, sur lesquels tel ou tel pôle sera référent pour les autres Pôles.

- au niveau national (MINEFI, MAE,...), les pôles pourront soit proposer des missions économiques conjointes, soit nommer un « représentant par pôle » pour des missions intéressant uniquement tel ou tel pôle,
- au niveau local, pour les missions économiques organisées individuellement par chaque Pôle de compétitivité, les membres des autres pôles de compétitivité auront la possibilité de participer à cette mission.

- ✓ *Salons internationaux :*

La présence coordonnée des Pôles de compétitivité sur les salons répondra à un double objectif :

- une promotion du territoire du pôle de compétitivité, de la responsabilité de chaque pôle,
- une promotion coordonnée et conjointe des clusters photoniques français

Sur les Salons, les Pôles se proposent :

- d'identifier chaque année, les salons sur lesquels les pôles de compétitivité souhaitent être présents collectivement
- de mettre en place une présence conjointe et/ou collective des Pôles de compétitivité, sous la forme d'un pavillon « Pôle de compétitivité Photonique » ; les pôles de compétitivité pourront conjointement rechercher un financement spécifique pour concrétiser ce pavillon.

Au cas par cas, cette démarche pourra être élargie aux membres du CNOP, notamment les autres pôles optiques régionaux qui ne sont pas Pôles de compétitivité.

Article 3 : Présence renforcée au niveau européen

- Objectifs

Au niveau de la stratégie européenne de R&D, la photonique est identifiée comme une des priorités en termes de ruptures technologiques et de développement économique (marché en forte croissance et caractère diffusant de la photonique). Les trois pôles de compétitivité se donnent pour ambition :

- de se positionner comme moteur de la coordination de la présence française au niveau européen
- d'accroître la place des clusters français en optique-photonique au niveau européen
- de faciliter les projets de R&D des membres des pôles au niveau européen

- Actions

- Renforcer le lobby au niveau européen avec une présence coordonnée sur Photonics 21 : avoir au moins un représentant actif dans chaque WorkGroup qui représente l'ensemble des pôles
- Proposer une action coordonnée française auprès de l'unité photonique de la Commission Européenne :

- Mettre en place une procédure de mise en commun des informations collectées lors des différentes rencontres européennes
- S'intégrer, et inciter leurs membres à s'intégrer, aux actions internationale de normalisation et de réglementation coordonnées au niveau national par l'AFOP

Article 4 : Coordination des actions de formation

La formation est un des axes des Pôles de compétitivité, comme un des moteurs de la R&D et de l'innovation sous l'angle des compétences et de la gestion des ressources humaines. Compte tenu de la difficulté de recrutement d'étudiants en sciences, et afin de limiter les risques de mise en place de formations concurrentes au niveau national, les pôles de compétitivité proposent :

- de partager une connaissance commune sur le portefeuille de formations, tant initiales que continues, existant au niveau national,
- d'échanger, en amont, sur les nouvelles formations envisagées en photonique

Au niveau de la formation continue, les pôles proposent de plus d'organiser, soit des formations en commun alternativement chez l'un ou l'autre, soit d'organiser un stage de l'un sur le territoire de l'autre. Cela permettra d'offrir sur chaque territoire une large palette de stages sans dupliquer l'organisation pédagogique déjà mise en place.

Comme pour la présence au niveau européen, cette action ne sera vraiment pertinente que si elle s'effectue en lien étroit avec les autres acteurs nationaux du domaine, notamment via le CNOP.

Article 5 : Animation et communication des pôles

- Objectifs

Chaque Pôle de compétitivité propose, sur son territoire, une action d'animation technologique auprès de son réseau d'adhérents. Afin de mettre en commun un ensemble d'actions pouvant intéresser les membres des trois clusters, les pôles se proposent de partager leur information sur l'animation technologique et/ou de co-organiser certains évènements.

- Actions :

Les Pôles se proposent de mettre en place :

- une information croisée en amont des manifestations organisées par chaque pôle : ce point sera précisé lors de la mise en place du Plan d'action annuel
- l'organisation conjointe de manifestations
- une communication réciproque sur les manifestations et évènements organisés par les autres Pôles de compétitivité
- une présentation croisée des pôles de compétitivité sur les sites internet respectifs
- la présence des pôles de compétitivité sur la plaquette du CNOP

Article 6 : Durée et fonctionnement de la convention

Cette convention sera reconduite, chaque année, par tacite reconduction. Afin d'effectuer un suivi précis et régulier des actions mises en œuvre, les responsables de chaque pôle se retrouveront trois fois par an, alternativement chez chacun. Chaque rencontre fera en outre l'objet d'un échange sur les pratiques de chaque pôle (procédure de labellisation, mise en place d'indicateurs de performance, suivi des projets labellisés, ...).

Afin de concrétiser cette collaboration, un plan d'actions annuel sera défini et établi conjointement entre les trois pôles de compétitivité. Ce plan d'actions est une annexe à cette convention.

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

CAPENERGIES

Entre :

- L'Etat, représenté par les Préfets des Régions de Provence - Alpes - Côte d'Azur et de Corse
- Les collectivités territoriales suivantes :
 - Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur
 - Collectivité Territoriale de Corse
 - Département du Var
 - Département de Vaucluse
 - Département des Alpes Maritimes
 - Département des Alpes de Haute Provence
 - Communauté de communes du Pays d'Aix
 - Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
 - Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

représentées par :

le Président du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur
le Président du Conseil Exécutif de Corse
le Président du Conseil Général du Var
le Président du Conseil Général de Vaucluse
le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
le Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence
la Présidente de la Communauté du Pays d'Aix
le Président de la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

- Le pôle de compétitivité Capenergies, « Energies non génératrices de gaz à effet de serre » représenté par l'association Capenergies, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Château de Cadarache, Bâtiment 906 - La Bergerie, 13108 saint Paul lez Durance, n° SIRET 488 702 218 00014 code APE 913E, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, M. Serge DURAND

situé sur le territoire défini comme suit :

Régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe et Réunion (et pour mémoire Principauté de Monaco)

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par Serge DURAND

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 (ou 6 mars 2006, ou 5 juillet 2007) a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle Capenergies. Un premier contrat a été conclu le 7 juin 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 07 août 2008, figurant en annexe 1.

De son côté, la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale. Les objectifs propres à cette politique sont précisés dans le contrat d'objectifs pluriannuel passé entre la Région et le pôle.

Le pôle de compétitivité Capenergies est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association Capenergies dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat cadre

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 7 juin 2007.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1),
- la liste des membres par collèges (annexe 2),
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3),

- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4),
- les zones de R&D (annexe 5),
- les chartes et conventions de collaboration avec d'autres pôles nationaux, avec des clusters étrangers et avec des partenaires économiques (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association Capenergies, le 20/02/2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel et R&D au plan local, national et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

La stratégie du pôle, tout comme sa déclinaison en plan d'actions, a été construite en tenant compte de la typologie particulière des membres de Capenergies, en particulier la forte part de PME dans le collège des industriels.

1- Les thématiques prioritaires du pôle sont :

- la maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment, l'industrie et le transport,
- les énergies primaires renouvelables,
- les énergies primaires nucléaires,
- le stockage de l'énergie,
- les architectures énergétiques locales, réparties sur les territoires,
- la gestion dynamique de l'offre et de la demande.

Le périmètre du pôle couvre ainsi **neuf domaines** d'activité :

- la Maîtrise de la Demande en Energie,
- le Solaire,
- l'Eolien,
- l'Hydraulique, les Energies Marines et la Géothermie,
- la Biomasse et les Bioénergies,
- la Fission,
- la Fusion,
- l'Hydrogène et le Stockage de l'énergie,
- les Systèmes couplés et intégrés.

Parmi ces domaines, le Stockage de l'énergie et les Systèmes couplés et intégrés constituent un axe stratégique prioritaire de Capenergies dans son ambition de concevoir, réaliser et promouvoir les architectures énergétiques de demain.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

Dans le domaine SOLAIRE :

- Réduire les coûts, accroître les performances et la fiabilité des systèmes solaires photovoltaïque, thermique et thermodynamique
- Développer une filière régionale/nationale dans le solaire photovoltaïque
- Développer une plateforme technologique sur le solaire thermodynamique

Dans le domaine EOLIEN :

- Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de technologies off-shore
- Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de petites éoliennes

Dans le domaine HYDRAULIQUE :

- Evaluer les potentialités d'un stockage des énergies solaires et éoliennes par de petits réservoirs hydrauliques dédiés
- Compléter le savoir-faire national par des outils et méthodes relatifs aux impacts environnementaux

Dans le domaine de la GEOTHERMIE :

- Accompagner le développement de la filière sur les territoires insulaires
- Promouvoir la réalisation de réseaux de chaleur Basse Température

Dans le domaine des ENERGIES MARINES :

- Favoriser la définition et la conception de systèmes de production compétitifs

Dans le domaine de la BIOMASSE :

- Conforter le positionnement des acteurs régionaux et nationaux sur le marché des appareils et installations de Chauffage Biomasse
- Développer les procédés de production des Biocarburants de 2ème génération

Dans le domaine des BIOENERGIES :

- Accroître la compétitivité technico-économique des procédés biotechnologiques

Dans le domaine de la FISSION nucléaire :

- Favoriser l'activité scientifique, technologique et industrielle autour du CEA/Cadarache
- Développer des procédés de production d'Hydrogène, de Chaleur ou de Dessalement d'eaux saumâtres couplés à l'énergie nucléaire

Dans le domaine de la FUSION :

- Accompagner les initiatives d'acteurs industriels régionaux et nationaux pour répondre aux besoins d'ITER
- Accompagner les PME du pôle dans leur positionnement « métier » vis-à-vis des marchés ITER

Dans le domaine de l'HYDROGENE :

- Contribuer au développement d'une filière nationale par la mise en œuvre de programmes structurants

Dans le domaine du STOCKAGE de l'énergie :

- Déployer des moyens de stockage de l'énergie sur les territoires insulaires

Dans le domaine de la MAITRISE DE LA DEMANDE en ENERGIE :

- Développer une filière régionale sur les services énergétiques, dans tous les secteurs (bâtiments, industries, tertiaire, éclairage, équipements et process) et rechercher un modèle économique durable
- Maîtriser la demande en énergie sur les territoires insulaires

Dans le domaine de l'INTEGRATION et du COUPLAGE DES SYSTEMES ENERGETIQUES :

- Développer une filière nationale sur les systèmes énergétiques embarqués
- Préparer les territoires à une arrivée massive de véhicules électriques
- Favoriser le déploiement des Energies Renouvelables sur les territoires insulaires
- Développer des architectures énergétiques associant différents modes de production d'énergie, des moyens de stockage et de maîtrise de la demande

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Sur la période 2005-2008, Capenergies a mis en place de nombreux « outils » dédiés à l'animation, l'information et la coordination de son réseau d'acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie. Les principaux objectifs complémentaires du pôle sur la période 2009-2011 sont résumés ci-après :

Dans le domaine de la FORMATION :

- Fournir une vision dynamique d'ensemble des formations initiales et professionnelles pour les métiers de l'énergie sur les territoires de Capenergies

Dans le domaine de la RECHERCHE :

- Fournir une vision dynamique d'ensemble des compétences et moyens des laboratoires de recherche publique des territoires de Capenergies dans les domaines de l'énergie

Dans le domaine du montage de PROJETS :

- Augmenter l'implication des grands groupes, membres du pôle, dans des projets d'innovation ou de déploiement territorial
- Fournir une cartographie des compétences de l'ensemble des membres du pôle

Dans le domaine des RESSOURCES HUMAINES :

- Accompagner les PME et TPE dans la gestion de leurs compétences critiques

Dans le domaine de la contribution du pôle aux politiques d'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Conforter la contribution de Capenergies aux projets d'aménagement des territoires du pôle dans le cadre des partenariats déjà engagés (OIN Plaine du Var, Vallée des Energies, La Réunion 2030)

Dans le domaine INTERNATIONAL :

- Structurer et promouvoir l'offre technologique à l'export
- Accompagner les PME du pôle dans leur positionnement vis-à-vis de l'international
- Développer les partenariats technologiques des membres (recherche, entreprises, formation)

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle a signé :

- Une convention d'adossement de l'association **SYNERGILE**, représentant le territoire de la Guadeloupe, le 01/07/2008,
- Une convention d'adossement de l'association **TEMERGIE**, représentant le territoire de l'île de La Réunion, le 14/11/2008.

Ces conventions, reproduites à l'annexe 6, prévoient notamment les dispositions relatives au processus de labellisation des projets impliquant des acteurs de ces territoires, les modalités de représentation de ces associations dans les instances de gouvernance de Capenergies et les moyens la collaboration.

Le pôle a établi avec les pôles nationaux positionnés sur l'Energie :

- une convention de collaboration avec le pôle **DERBI**, le 08/02/2006,
- une charte de coopération **interpôles** avec les pôles DERBI, TENERDIS et S2E2, le 05/06/2008,
- une feuille de route commune avec le pôle **TENERDIS**, le 21/10/2008.

Ces accords, reproduits à l'annexe 6, prévoient notamment des dispositions relatives au processus d'émergence et de co-labellisation de projets communs impliquant des acteurs des différents pôles, des modalités de collaboration dans les actions à l'International, la participation conjointe à des salons, l'émission de documents de communication partagés.

Le pôle a également signé, le 03/04/2008, un Memorandum of Understanding avec le **cluster italien** de Ligurie SIIT (Sistemi Intelligenti Integrati e le Tecnologie) inscrit, notamment, sur le domaine de l'Energie, prévoyant une collaboration sur des projets de R&D collaboratifs, susceptibles d'être proposés à différents guichets de financement européen.

Le pôle a enfin signé des conventions de collaboration avec deux pôles régionaux :

- le pôle **MER**, le 31/03/2008 pour le développement de projets communs dans le domaine des énergies marines,
- le pôle **PEGASE**, le 03/10/2008, pour le développement de projets communs dans le domaine de l'aéronautique.

Cet ensemble de partenariats constitue un socle cohérent permettant au pôle de développer son plan d'actions.

Le pôle s'engage à poursuivre ses efforts pour faire évoluer ces chartes et conventions de collaboration en fonction des stratégies des pôles signataires. Des rapprochements complémentaires avec d'autres acteurs sont, par ailleurs, envisagés et de nouvelles conventions de collaboration pourraient ainsi venir renforcer le solide réseau déjà établi.

Article 6. Programme d'actions du pôle

La stratégie de Capenergies s'articule autour de **7 principaux axes d'actions** qui peuvent être résumés comme suit :

- le développement et la promotion de l'innovation pour améliorer la compétitivité des systèmes énergétiques,
- la conception, la qualification et le déploiement d'architectures énergétiques intégrées,
- la mise en œuvre de programmes structurants pour le développement de filières nationales,

- un partenariat étroit avec les acteurs des politiques nationale et régionale en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires,
- un développement à l'international ciblé sur le développement commercial et des partenariats scientifiques et techniques avec les pays du pourtour méditerranéen, de l'Océan Indien, des Caraïbes et de l'Amérique centrale,
- une forte contribution aux politiques de formation initiale et professionnelle pour répondre aux besoins associés à l'émergence de ces nouvelles technologies,
- des collaborations actives avec d'autres pôles de compétitivité.

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique **présenté, en détails, dans l'Annexe 4 du contrat**. Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement. Le programme d'actions devra intégrer les leviers des PRIDES et en particulier les volets développement international et responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4 dans les paragraphes 4 (plan d'actions et indicateurs associés) et 5 (indicateurs du tronc commun à tous les pôles).

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010 (à confirmer ultérieurement)	2011 (à confirmer ultérieurement)
<i>Contribution Etat (DRIRE PACA et Corse)</i>	190 000	190 000	190 000
<i>Contribution Collectivité Territoriale de Corse</i>	100 000	100 000	100 000
<i>Contribution Conseil Régional PACA</i>	110 000	110 000	110 000
<i>Contribution Conseil Général 06</i>	40 000	40 000	40 000
<i>Contribution Conseil Général 13</i>	15 000	15 000	15 000
<i>Contribution Conseil Général 84</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Conseil Général 04</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Conseil Général 83</i>	0	8 000	8 000
<i>Contribution Communauté du Pays d'Aix</i>	30 000	30 000	30 000
<i>Contribution Communauté Urbaine Nice</i>	40 000	40 000	40 000
<i>Contribution Marseille Provence Métropole</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Europe - FEDER</i>	110 000	110 000	110 000
<i>Financements privés (cotisations, contribution membres porteurs et contrats)</i>	631 000	631 000	631 000
<i>Contribution en nature membres porteurs</i>	30 000	30 000	30 000
TOTAL : Budget du pôle	1 326 000	1 334 000	1 334 000

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution. Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à maintenir la part des ressources d'origine privée à au moins 50 % des dépenses d'animation (**objectif réalisé dès 2009 en l'occurrence**).

Ces montants prévisionnels sont indiqués sous réserve d'une part du vote annuel par les assemblées délibérantes des collectivités concernées et d'autre part pour ce qui concerne la région, du respect des exigences en termes de politique PRIDES tels que définies dans le contrat d'objectifs passé entre la Région et le pôle.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base¹ ;
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

¹ élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de l'écosystème de l'innovation autour du pôle, contribuer à l'image du pôle, développer des partenariats avec des pôles de la même thématique en France ou à l'étranger, etc...

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle,
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle,
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6,
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus,
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics,
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière.

La Région Provence - Alpes - Côte d'Azur se réserve néanmoins le droit, dans le cadre de sa politique PRIDES, de demander des éléments de bilan spécifiques.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie. Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Fait à Marseille, le

Le Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Michel SAPPIN

Le Préfet de la Région Corse

Stéphane BOUILLON

Le Président de Capenergies

Serge DURAND

Le Président du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur

Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Ange SANTINI

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

MER PACA

Entre :

- L'Etat, représenté par :

le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône,
M. Sappin,

et

- Les collectivités territoriales suivantes représentées par :

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-après désigné par « la Région PACA »,
représenté par son Président, M. Vauzelle,

et

Le Conseil général des Bouches du Rhône, ci-après désigné par « le CG 13 », représenté par son
Président, M. Guérini,

et

Le Conseil général des Alpes Maritimes, ci-après désigné par « le CG 06 », représenté par son
Président, M. Ciotti,

et

Le Conseil général du Var, ci-après désigné par « le CG 83 », représenté par son Président, M.
Lanfranchi,

et

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ci-après désigné par « MPM », représentée par
son Président, M. Caselli,

et

La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ci-après désigné par « TPM »,
représentée par son Président, M. Falco,

et

La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, ci après désigné CUNCA et représenté par son Président M.Christian Estrosi

et

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, ci-après désignée par « la CPA », représentée par sa Présidente, Mme Maryse Joissains Masini,

et

La communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia Antipolis ci après désignée CASA et représentée par son Président M.Jean Léonetti

et

Le pôle de compétitivité MER PACA, représenté par l'association TOULON VAR TECHNOLOGIE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Maison des Technologies, Place Georges Pompidou, 83000 Toulon, n° SIRET 345 245 260 00038 code APE 7112B, ci-après désigné sous le terme MER PACA, et représenté par son président, Monsieur Bernard SANS.

situé sur le territoire défini comme suit :

la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité MER PACA comporte des communes situées dans les départements des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône et du Var. La liste des noms des communes figure en annexe du décret n° 2006-1059 du 25 août 2006 relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 2005 3108 dénommé « mer, sécurité, sûreté, développement durable – région PACA ».

Par ailleurs le pôle Mer PACA a affirmé sa volonté de s'ouvrir aux acteurs industriels, de la recherche et de la formation sur les territoires du Languedoc Roussillon et de la Corse.

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par son président, Monsieur Bernard SANS.

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle MER PACA. Un premier contrat a été conclu le 11 décembre 2006. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 21 août 2008, et qui figure en annexe 1.

Le pôle de compétitivité MER PACA est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association TOULON VAR TECHNOLOGIE, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

De son côté, la Région PACA soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 6 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 7. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat cadre

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 11 décembre 2006

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).
- les conventions avec d'autres pôles de compétitivité et en particulier la charte de coordination avec le Pôle Mer Bretagne (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le Comité de pilotage du Pôle MER PACA le 20 mars 2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle :

Au-delà d'augmenter la lisibilité des activités du pôle, la décision de mettre en place des programmes fédérateurs a été motivée par la volonté de donner un impact maximal à l'effort de R&D au sein du pôle en le focalisant sur les domaines à fort potentiel de développement international. Dans cette optique, les programmes fédérateurs sont donc nés de la prise en compte simultanée de plusieurs dimensions complémentaires :

- **L'existence et le développement d'un potentiel de marché**
- **Le potentiel d'innovation et l'existence de verrous technologiques** à faire sauter
- **La maîtrise de compétences distinctives** par les membres du pôle
- **La dynamique existante et le flux de projets en cours** d'émergence qui témoignent des activités que les membres du pôle ont souhaité cibler

La réflexion concernant la structuration de la démarche innovation à l'aide de programmes fédérateurs a été initiée il y a plusieurs mois. Grâce à un travail du bureau du pôle intégrant les quatre dimensions décrites ci-dessus, une première formulation des programmes fédérateurs a pu être établie. Par la suite, le comité de pilotage du pôle a été sollicité pour réagir sur cette approche par programme fédérateur, l'enrichir et la valider.

Ce travail collaboratif a permis de définir 8 programmes fédérateurs s'inscrivant dans la logique de thèmes stratégiques mise en place par le pôle :

Un positionnement clair		
Deux axes	5 thèmes	8 Programmes
Sécurité et sûreté	Sécurité et Sûreté Maritimes	- Protection Maritime (Etendue et Rapprochée) - Prévention des risques environnementaux
	Naval et Nautisme	- Navire du futur
Développement durable	Ressources Energétiques	- Offshore Profond
	Ressources Biologiques	- Aquaculture Durable
	Environnement et aménagement du territoire	- Gestion de l'eau en zone côtière
		- Ports du futur - Services pour la stratégie sur le milieu marin

Ces 8 programmes répondent à des problématiques liées à la mer et au littoral dans différents domaines et dans des espaces différents. En effet, le programme Protection Maritime traite de la gestion d'une interface Terre/ Mer au même titre que Port du Futur, tandis que le programme Offshore Profond ou le programme Services pour la Stratégie sur le Milieu Marin traitent des problématiques de la mer au large.

Visuellement, on peut illustrer les 8 programmes sur une carte du littoral :



En complément de ces 8 programmes, le pôle travaille actuellement à l'étude de deux programmes supplémentaires sur les sujets des Biotechnologies bleues et des Energies marines renouvelables.

Parmi l'ensemble des actions menées par le pôle de compétitivité Mer PACA, certaines d'entre elles s'articulent avec les orientations gouvernementales en matière de R&D et d'innovation, telles que les priorités de recherche et développement agro-industrielles définies par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

Chaque programme fédérateur fait l'objet d'une fiche de synthèse détaillée présentée en partie 4 de l'annexe 4 de ce présent contrat.

Cette fiche précise :

- le périmètre du programme,
- les enjeux stratégiques,
- le potentiel de marché,
- les ressources et atouts du territoire,
- les domaines d'action prioritaires,
- les principaux enjeux technologiques identifiés et leur référence aux technologies clés 2010,
- un point sur les réalisations
- et les actions clés envisagées.

Les données clés des programmes fédérateurs sont présentées ci-dessous :

Données clés des programmes fédérateurs du thème n°1

Données clés du programme fédérateur Protection maritime	
Estimation du marché : Marché mondial estimé à 13 Mds d'euros sur la période 2010-2020	Marché visé pour les membres du pôle : 2,5 Mds d'euros sur la période 2010-2020
Nombre d'acteurs impliqués : 71 Dont leaders de niveau mondial : Industriels : Thalès, DCNS, EADS, Sofresud	Outils structurants : SECMAR, SISMARIS
Activité R&D Nombre de projets financés : 14 Volume des financements : 42 M euros sur 2006-2008	
Domaines d'excellence : <ul style="list-style-type: none"> • Mesures et détection • Gestion de crise 	

Données clés du programme fédérateur Prévention des Risques Environnementaux	
Estimation du marché : Supérieur à 1,8 Mds euros sur 5 ans soit 300 M euros par an, à l'échelle mondiale (Source : étude RATCOM)	Marché visé pour les membres du pôle : 15% du volume du marché, soit 45 M euros par an
Nombre d'acteurs impliqués : 58 Dont leaders de niveau mondial : Industriels : EADS, Thalès Alenia Space, Thalès Underwater Systems, Véolia, Recherche : COM, IFREMER, LOV	Outils structurants : RATCOM, ANTARES, CEMER
Activité R&D Nombre de projets financés : 17 Volume des financements : 33 M euros sur 2006-2008	
Domaine(s) d'excellence : <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de surveillance et d'alerte 	

Données clés des programmes fédérateurs du thème n°2

Données clés du programme fédérateur Navire du Futur	
<p>Estimation du marché :</p> <p>Pour la plaisance, la maintenance est estimée à 800 M € par an en PACA</p> <p>Le marché de la refonte est estimé à 800M € par an en PACA</p> <p>Marché Européen estimé à 4 fois le marché de PACA</p>	<p>Marché visé pour les membres du pôle : 25% du marché européen, soit 800M € par an</p>
<p>Nombre d'acteurs impliqués : 53</p> <p>Dont leaders de niveau mondial :</p> <p>Industriels : STX, DCNS, CMR Group, IXCORE</p> <p>Recherche : Ecole Centrale Marseille, SUPMECA</p>	<p>Outils structurants : CEFH, SIVMA, DEESSE, L-CAT, BMCI</p>
<p>Activité R&D</p> <p>Nombre de projets financés : 14</p> <p>Volume des financements : 37 M euros sur 2006-2008</p>	
<p>Domaines d'excellence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation Maintenance • Maîtrise de la production et de l'utilisation de l'énergie à bord • Réduction de l'impact environnemental 	

Données clés des programmes fédérateurs du thème n°3

Données clés du programme fédérateur Offshore profond	
<p>Estimation du marché : 8,5 Mds € pour l'industrie parapétrolière française</p>	<p>Marché visé pour les membres du pôle : 1 Milliard d'euros</p>
<p>Nombre d'acteurs impliqués : 28</p> <p>Dont leaders de niveau mondial :</p> <p>Industriels : CGG Veritas, DORIS, ECA</p> <p>Recherche : IFP, IFREMER</p>	<p>Outils structurants : CEEMP</p>
<p>Activité R&D</p> <p>Nombre de projets financés : 8</p> <p>Volume des financements : 11 Million d'euros sur 2006-2009</p>	
<p>Domaines d'excellence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Robotique d'intervention et d'exploration • Instrumentation et monitoring 	

Données clés des programmes fédérateurs du thème n°4

Données clés du programme fédérateur Aquaculture Durable	
Estimation du marché : 200 000 tonnes de poisson en Méditerranée	Marché visé pour les membres du pôle : doublement en 3 ans
Nombre d'acteurs impliqués : 36 Dont leaders de niveau mondial : Industrie : Cannes Aquaculture (France) Recherche : IFREMER, CEA (bioréacteurs)	Outils structurants : 3
Activité R&D	
Nombre de projets financés : 13 Volume des financements : 28 M euros sur 2006-2008	
Domaines d'excellence :	
<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Nouvelles espèces 	

Données clés des programmes fédérateurs du thème n°5

Données clés du programme fédérateur Gestion de l'eau en zone Côtière	
Estimation du marché : ~9 Mds d'euros à l'échelle mondiale	Marché visé pour les membres du pôle : ~1 Mds d'euros sur le bassin méditerranéen
Nombre d'acteurs impliqués : 32 Dont leaders de niveau mondial : Industriels : Véolia Eau, ACRI, G2C Recherche : BRGM, IFREMER	Outils structurants : GIRAC, REGAL, DESSALIN
Activité R&D	
Nombre de projets financés : 11 Volume des financements : 26,5 Millions d'euros sur 2006-2008	
Domaines d'excellence :	
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux littorales • Gestion des ressources en eau douce 	

Données clés du programme fédérateur Port du futur	
Estimation du marché : en cours	Marché visé pour les membres du pôle : en cours
Nombre d'acteurs impliqués : 61 Dont leaders de niveau mondial : Industriels : Bureau Veritas, CARI, GP2M, SAS ROUGERIE, ACRI Recherche : CETMEF	Outils structurants (2 plateformes en cours de construction) : AMPHIDROMES, Aire de mouillage NAUTISCAPHE
Activité R&D Nombre de projets financés : 7 Volume des financements : 10,2 Millions d'euros	
Domaines d'excellence : <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages maritimes 	

Données clés du programme fédérateur Services pour la Stratégie sur le Milieu Marin	
Estimation du marché : Estimation à 25 M€/ an pour la France et 200M€/ an pour l'Europe d'ici 5 à 10 ans. Le marché est en émergence	Marché visé pour les membres du pôle : 50 M€/ an d'ici 5 à 10 ans
Nombre d'acteurs impliqués : 45 Dont leaders de niveau mondial : Industriels : NKE, IXSEA, ACRI Recherche : Stations marines Universités-CNRS, IFREMER	Outils structurants : 6 plateformes
Activité R&D Nombre de projets financés : 14 Volume des financements : 31 M€ sur 2006-2008	
Domaines d'excellence : <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'observation • Connaissance des écosystèmes 	

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème :

L'ambition principale du pôle est d'affirmer sa dimension de cluster reconnu au niveau mondial pour la maîtrise du développement durable et de la sécurité maritime qui adresse l'ensemble de la ZEE française, 2^{ème} ZEE mondiale par sa taille (11M de km²). Le partenariat avec la Marine Nationale et les projets trouvant leurs applications dans les DOM – COM répondent à cette ambition.

Au-delà de l'identification de ses centres d'excellences regroupés au sein de programmes fédérateurs décrits dans le paragraphe précédent, la réalisation de cette ambition passera par :

a. Consolider sa position de leadership au niveau du bassin méditerranéen :

Le Pôle souhaite se positionner sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, en s'ouvrant notamment aux acteurs industriels de la recherche et de la formation présents en **Languedoc-Roussillon et en Corse**. Ces territoires rencontrent en effet des problématiques liées à la mer, avec des spécificités qui complètent celles actuellement traitées par le pôle sur le seul territoire provençal. D'autre part, ces territoires disposent de ressources qui enrichiront celles déjà existantes.

b. Ancrer des outils structurants sur le territoire, incarnant les domaines d'excellence du pôle et fédérant les forces vives :

- En renforçant les structures d'accueil et de développement des entreprises en région : comme le **Technopôle de la mer** et les différents **projets de plate formes partenariales**.

c. Mieux définir et enrichir sa politique de services liés :

- au processus d'innovation :
 - émergence,
 - montage,
 - recherche de cofinancement,
 - financements privés.
- à la valorisation des projets :
 - communication,
 - partenariat avec les services valorisation des universités
- au développement de ses membres :
 - formation et gestion des compétences,
 - sensibilisation à la RSE,
 - renforcement de l'utilisation des NTIC,
 - aide aux primo exportateurs
 - intelligence économique.

d. Accélérer le développement international

- coopération avec des clusters maritimes internationaux Plusieurs conventions ont déjà été signées avec SEEDA (UK), le Conseil de développement libyen, les créneaux d'excellence du Québec, la Fondation franco norvégienne en 2008. Ce processus se poursuivra sur la période 2009-2011, une convention étant en cours de négociation avec le district technologique de La Spezia.
- salons (Euronaval, OI, UDT...)
- missions (avec le soutien d'Ubifrance, AFII, missions économiques...) sur des pays cibles liés aux marchés identifiés dans les PF.

e. Partenariat avec les principaux acteurs de l'écosystème

- agences de développement territorial
- PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Solidaire)
- chambres de commerce et d'industrie
- pôles régionaux d'enseignement supérieur (PRES)
- caisse des dépôts et des consignations
- institutionnels

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle a signé le 10/01/2006 une charte de coordination avec le pôle Mer Bretagne, renouvelé le 12/12/2008.

Cette charte, reproduite à l'annexe 6, prévoit notamment les dispositions suivantes concernant les missions du CPCI:

- Elaborer et mettre à jour la stratégie globale du Pôle, garantir sa mise en œuvre et en particulier la cohérence des projets
- Coordonner, rendre cohérent, arbitrer, consolider, promouvoir le Pôle Mer dans le respect du principe de subsidiarité vis-à-vis des comités de pilotage régionaux, notamment pour l'agrément des projets dans chacune des régions

Cette coordination a été jugée comme très pertinente lors de l'évaluation des pôles en 2008.

Le tableau ci-dessous fait un point des partenariats effectifs avec d'autres pôles de compétitivité ou PRIDES. Certains pôles font l'objet d'un partenariat effectif sans convention formalisée signée à ce jour.

<i>Thématiques</i>	<i>Partenariats</i>	<i>Statut</i>
1. Sécurité et Sûreté Maritime	- Optitec	Effectif, sans convention, GT commun interpôles PACA
	- Pégase	Effectif, sans convention, GT commun interpôles PACA
	- Risques	Effectif, sans convention
	- SCS	Effectif, sans convention, GT commun interpôles PACA
2. Naval et Nautisme	- Prides Novachim	Effectif, sans convention
	- Prides RYN	Effectif, sans convention
	- Pôle EMC2	Effectif, sans convention
	- Prides Artemis	Effectif, sans convention
3. Ressources énergétiques	- Pôle Capénergies	Effectif, avec convention et GT commun interpôles PACA
4. Ressources Biologiques	- Pôle Aquimer - Pôle PASS	Effectif, conventions en cours signature, objectif : fin 09
	- Pôle EurobioMed	Effectif sans convention, GT commun
	- Pôle Trimatec	Effectif, convention en cours signature, objectif : 09/09
5. Environnement et aménagement du littoral	- Pôle Aerospace Valley sur Océanographie	Effectif, convention en cours signature, objectif : 09/09
	- Cluster « Eau » du Languedoc Roussillon - Prides éco entreprises	Effectif, convention signée pour cluster eau

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit : le programme d'actions du pôle MER PACA a été structuré autour de 10 objectifs prioritaires pour le Pôle, objectifs qui doivent permettre au Pôle de réaliser l'ensemble de ses ambitions, qu'il s'agisse d'affirmer son positionnement mondial, d'intégrer la volonté de l'Etat de passer à la phase 2.0 de la politique des Pôles, de proposer à ses membres des services à valeur ajoutée, de développer son écosystème et de gérer ses ressources de manière efficiente.

Ce programme d'actions a été ensuite décliné en 63 actions précises et planifiées qui doivent contribuer à réaliser les 10 objectifs prioritaires du Pôle. L'ensemble de ces actions est présenté dans la partie 6 de l'annexe 4 du présent contrat et fera l'objet d'un suivi rigoureux.

Les tableaux ci-dessous présentent les actions principales liées aux objectifs prioritaires du pôle.

OBJECTIF 1 : Assurer l'ancrage territorial du Pôle sur le bassin méditerranéen			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. APPRONDIR LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE ELARGI	Membres	2010	EIA, prestataires externes
B. S'OUVRIRE ACTIVEMENT AUX ACTEURS INDUSTRIELS, RECHERCHE ET FORMATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON ET DE CORSE	Membres actuels et futurs de LR et Corse	2010	EIA avec le soutien d'IFREMER, pôle Eau et institutionnels
C. ACCOMPAGNER L'EMERGENCE D'OUTILS STRUCTURANTS pour le pôle	Membres et futurs membres	2009-2011	EIA, membres élus
D. STRUCTURER ET FEDERER LES AUTRES CENTRES MARITIMES DU BASSIN MEDITERRANEEN	Gouvernance et membres	2009-2011	EIA, institutionnels, prestataires
OBJECTIF 2 : Développer le rayonnement international			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. DEVELOPPER L'ACTIVITE A L'INTERNATIONAL	Membres	2009-2011	EIA, GT international, prestataires, TVT Innovation
B. ASSURER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	Membres	2009-2011	EIA, membres qualifiés, prestataires
OBJECTIF 3 : Disposer d'un dossier détaillé pour chaque programme fédérateur			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. FINALISER LES DOSSIERS DETAILLES DES HUIT PROGRAMMES IDENTIFIES	Membres	2009	EIA, consultants, membres gouvernance
B. FINALISER L'INSTRUCTION DES PROGRAMMES EMERGENTS	Membres	2010	EIA, consultants, membres gouvernance
OBJECTIF 4 : Mettre en place un système efficace de gestion des Programmes Fédérateurs			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. SE Doter d'instruments pour orienter l'action des programmes fédérateurs (PF)	Membres	2009 - 2011	Prestataires, Pôle Mer Bretagne
B. PILOTER ET SUIVRE LE PROGRAMME D'ACTION DE CHAQUE PROGRAMME FEDERATEUR	Membres du Groupe d'Intérêt (GI)	2009-2011	EIA, membres « noyau dur » par PF

C. ANIMER LES PROGRAMMES FEDERATEURS	Membres du GI	2009	EIA, autres Pôles et PRIDES
OBJECTIF 5: Développer les services liés aux processus d'innovation			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. EMERGENCE DES PROJETS	Membres	2009 -2011	EIA et prestataires
B. MONTAGE ET FINANCEMENT DES PROJETS	Membres	récurrent	EIA, prestataires
C. DEVELOPPER LES SERVICES LIES A LA VALORISATION DES INNOVATIONS	Membres	récurrent	EIA, prestataires membre chef de file de consortium
OBJECTIF 6 : Favoriser la croissance des PME et des TPE			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES	PME/TPE	2009-2011	EIA, prestataires, Pacte PME, INPI, CDC, OSEO, UBIFRANCE....
B. AUTRES SERVICES DE SOUTIEN A LA COMPETITIVITE	PME/TPE	2010	EIA, prestataires, Réseau régional d'Innovation
OBJECTIF 7 : Développer le réseau du pôle et animation			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. DEVELOPPEMENT DU RESEAU	Gouvernance et membres du pôle	2009-2011	EIA, Bureau du pôle, comité de pilotage
B. DEVELOPPEMENT DES SERVICES LIES A LA GESTION DES COMPETENCES ET A LA FORMATION	Membres	2009-2011	GT formation
OBJECTIF 8 : Développer des accords de coopération avec d'autres Pôles de Compétitivité, Prides et clusters			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. PARTENARIATS AVEC D'AUTRES POLES DE COMPETITIVITE	Membres	2009	Gouvernance Pôles Mers, Trimatec, AESE...
B. PARTENARIATS POLES REGIONAUX D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE (PRIDES)	Membres	2010	PRIDES Ecotechnologies, Artemis (matériaux)...
C. AUTRES CLUSTERS MARITIMES EUROPEENS, ASIATIQUES OU AMERICAINS	Membres	2011	EIA, institutionnels DGCIS, UBIFRANCE,..

OBJECTIF 9 : Adapter la gouvernance à la nouvelle dimension du Pôle			
Famille d'actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. OBTENTION DU SOUTIEN FINANCIER DES PRINCIPALES COLLECTIVITES TERRITORIALES CONCERNEES	Gouvernance du pôle	2009/2010	EIA, Bureau du pôle
B. SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE REVISION DU NOMBRE DE POSTES DU COMITE DE PILOTAGE POUR PRENDRE EN COMPTE LA REPRESENTATION DES MEMBRES SUR CES TERRITOIRES.	Nouveaux membres du pôle extérieurs Région PACA	2010	EIA, Bureau du pôle, comité de pilotage, AG
OBJECTIF 10 : Assurer l'excellence opérationnelle			
Actions	Bénéficiaires	Délai	Moyens et partenaires
A. REFONTE DU SYSTEME D'INFORMATION DU PÔLE (SUIVI BUDGETAIRE DES ACTIONS DU POLE, PILOTAGE DES PROJETS ...)	EIA, Gouvernance	2011	EIA, TVT, prestataires
B. AMENAGEMENT DU POLE DANS LES NOUVEAUX LOCAUX PROCHES DU FUTUR TECHNOLOPOLE DE LA MER.	EIA, Gouvernance	2010	EIA, TVT, prestataires

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grâce aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

7.2.1. Indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

Pour quasiment chaque thématique identifiée dans le tableau des indicateurs décrit en Annexe 4 Partie 7, l'indicateur qui semble le plus pertinent pour le pôle est sélectionné, assorti d'une valeur cible. Chaque thématique est rattachée aux objectifs prioritaires du pôle décrits à l'article 6.

7.2.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Objectifs 9 et 10, thématique : Gouvernance et animation

- Indicateurs : budget du pôle et nombre d'ETP
- Valeur cible : croissance moyenne de 15% par an dans le respect de l'équilibre financements privés /publics

Objectif 7, thématique : Gouvernance et animation

- Indicateur : nombre total d'adhérents au pôle
- Valeur cible : croissance moyenne de 10% par an soit 330 membres en 2011

Objectif 1, thématique : Attractivité territoriale

- Indicateur : Nombre d'établissements ou d'entreprises créées
- Valeur cible : 10 sur la période 2009-2011 soit 3 par an

Objectif 6, thématique : PME

- Indicateur : Nombre d'entreprises incubées ou en pépinière sur le territoire
- Valeur cible : 6 sur la période 2009 2011 soit 2 par an

Objectif 7, thématique : Gestion des compétences

- Indicateur : Nombre de formations mise en place suite à une demande explicite du pôle
- Valeur cible : 3 sur la période

Objectifs 5 et 6, thématique : Financement privé

- Indicateur : Nombre de mises en relation par le pôle de PME avec des Business Angels et des capitaux risqués
- Valeur cible : 10 sur la période soit une moyenne de l'ordre de 3 par an

7.2.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

Objectif 5, thématique : Projets de R&D

- Indicateur : Projets de R&D labellisés par le pôle
- Valeur cible : en moyenne 25 projets par an

Objectifs 1, 3 et 4, thématique : Projets de plate forme d'innovation

- Indicateur : Nombre de projets de plate-forme d'innovation du pôle ayant obtenu un soutien financier public
- Valeur cible : 3 sur la période soit 1 projet par an

Objectifs 3 et 4, thématique : Développement Durable

- Indicateur : Nombre de projets de R&D dans le champ du développement durable retenus pour un financement public
- Valeur cible : 15 sur la période 2009-2011

Objectif 2, Thématique : Rayonnement International

- Indicateur : Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger
- Valeur cible : 18 sur la période dont une moyenne de 6 par an

Objectifs 3,4 et 5, thématique : indicateur d'impact

- Indicateur : Nombre de brevets déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le pôle
- Valeur cible : 10 sur la période 2009 2011

7.2.2. Indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

Les indicateurs ci après sont ceux décrits dans l'annexe 4 partie 7, ils sont représentatifs d'informations que le pôle veut suivre annuellement en relation avec ces objectifs stratégiques.

7.2.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Objectif 1, thématique : gouvernance et animation

- Indicateur : Nombre de nouveaux adhérents des régions Languedoc Roussillon et Corse
- Valeur cible : au moins 10 par an soit une trentaine sur la période

Objectif 8, thématique : gouvernance et animation

- Indicateur : Nombre de projets co labellisés avec d'autres pôles.
- Valeur cible : une quinzaine de projets sur la période soit une moyenne de 5 par an

Objectif 6, thématique : PME

- Indicateur : nombre de nouveaux participants PME dans les projets coopératifs
- Valeur cible : 15 soit une moyenne de 5 par an

7.2.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché:

Objectif 3 et 4, thématique : projets de R&D

- Indicateur : nombre de projets de démonstrateurs labellisés par Programme Fédérateur
- Valeur cible : 8 projets soit une moyenne d'un projet par PF sur la période 2009-2011.

Objectif 2, thématique : rayonnement international

- Indicateur : nombre de colloques/séminaires de niveau international co organisés par le pôle
- Valeur cible : 3 sur la période soit une moyenne d'un par an

Objectif 2, thématique : rayonnement international

- Indicateur : présence du pôle avec des stands collectifs sur des salons internationaux
- Valeur cible : 6 sur la période soit une moyenne de 2 par an

Article 8. Moyens de fonctionnement du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010	2011
<i>Contribution Etat</i>	410 000 €	360 000 €	310 000 €
<i>Contribution Région PACA</i>	125 000 €	125 000 €	125 000 €
<i>Contribution CG 13</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<i>Contribution CG 06</i>	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<i>Contribution CG 83</i>	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<i>Contribution MPM</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<i>Contribution TPM</i>	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<i>Contribution CPA</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<i>Autres collectivités</i>			
<i>Contribution fonds européens</i>	125 000 €	125 000 €	125 000 €
<i>Financements privés : cotisations</i>	160 000 €	190 000 €	230 000 €
<i>Financements privés : participation projets financés</i>	30 000 €	350 000 €	470 000 €
<i>Financements privés : apports en nature</i>	205 000 €	220 000 €	250 000 €
TOTAL : Budget du pôle	1 525 000 €	1 860 000 €	2 000 000 €

Cette liste pourrait être amendée par avenant afin d'intégrer de nouvelles collectivités territoriales signataires, notamment issues des Régions Languedoc-Roussillon et Corse.

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base ;
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 7 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 9.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve néanmoins le droit, dans le cadre de sa politique PRIDES, de demander des éléments de bilan spécifiques.

Les autres collectivités locales apportant un soutien au pôle peuvent se réserver le droit de demander des éléments spécifiques au territoire qu'elles représentent.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

Le pôle s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par la décision communautaire du 30 mai 2000 et à en rendre compte lors de toute demande de versement d'acompte de l'aide européenne.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Fait à Marseille, en exemplaires originaux, le

Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Président du conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel SAPPIN

Michel VAUZELLE

Le Président du conseil général
des Bouches du Rhône

Le Président du conseil général
des Alpes-Maritimes

Jean Noël GUERINI

Eric CIOTTI

Le Président du conseil général
du Var

Le Président de la communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Horace LANFRANCHI

Eugène CASELLI

Le Président de la Communauté Urbaine de
Nice Côte-d'Azur

Le Président de la communauté
d'agglomération Toulon Provence
Méditerranée

Christian ESTROSI

Hubert FALCO

La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Pays d'Aix

Le Président de la Communauté
d'agglomération d'Antibes Sophia Antipolis

Maryse JOISSAINS MASINI

Jean LEONETTI

Le Président du Pôle MER PACA

Bernard SANS

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

EUROBIOMED

Entre :

- **L'Etat, représenté par :**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, M. Sappin,

et

Le Préfet de la région Languedoc Roussillon, préfet du département de l'Hérault, M. Baland

et

- **Les collectivités territoriales suivantes représentées par :**

Le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-après désigné par « la Région PACA », représenté par son Président, M. Vauzelle,

et

Le Conseil régional de Languedoc Roussillon, ci-après désigné par « la Région LR », représenté par son Président, M. Frêche,

et

Le Conseil général des Bouches du Rhône, ci-après désigné par « le CG 13 », représenté par son Président, M. Guérini,

et

Le Conseil général des Alpes Maritimes, ci-après désigné par « le CG 06 », représenté par son Président, M. Ciotti,

et

Le Conseil général du Var, ci-après désigné par « le CG 83 », représenté par son Président, M. Lanfranchi,

et

Le Conseil général de l'Hérault, ci-après désigné par « le CG 34 », représenté par son Président, M. Vezinhet,

et

Le Conseil général du Gard, ci-après désigné par « le CG 30 », représenté par son Président, M. Alary,

et

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ci-après désigné par « MPM », représentée par son Président, M. Caselli,

et

La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ci-après désigné par « TPM », représentée par son Président, M. Falco,

et

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, ci-après désigné par « la CPA », représentée par sa Présidente, Mme Maryse Joissains Masini,

et

La Communauté Urbaine de Nice Côte-d'Azur, ci-après désigné par « NICE COTE-D'AZUR », représentée par son Président, M. Estrosi,

et

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, représenté par Président, M. Frêche,

et

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, ci-après désigné par « Nîmes Métropole », représenté par son Président, M. Fournier,

et

- **Le pôle de compétitivité EUROBIOMED**, représenté par l'association EUROBIOMED, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé c/CMCI 2 rue Henri Barbusse 13001 MARSEILLE, n° SIRET 489 476 952 00010 code APE 9499Z, ci-après désignée sous le terme EUROBIOMED, et représentée par son président, Monsieur Jacquie BERTHE

situé sur le territoire défini comme suit :

la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité EUROBIOMED comporte des communes situées dans les départements des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône, du Gard, de l'Hérault, du Var et de Vaucluse des régions Languedoc Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur. La liste des noms des communes figure en annexe du décret n° 2007-377 du 20 mars 2007 relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 2005 1771 dénommé « ORPHEME »

Nota : Depuis le 1^{er} janvier 2009, la dénomination du pôle a changé.

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par son président, Monsieur Jacquie BERTHE

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 6 mars 2006 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle ORPHEME ancien nom du pôle remplacé par EUROBIOMED à compter du 1^{er} janvier 2009. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 07 août 2008, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association EUROBIOMED, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

De son côté, la Région Provence Alpes Côtes d'Azur soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale. Les objectifs propres de cette politique régionale sont précisés dans le contrat d'objectifs pluriannuel entre la Région PACA et le Pôle.

De son côté, dans le cadre du pacte régional, la Région LR privilégie la structuration des principaux domaines d'excellence de la recherche. Il s'agit d'une part de renforcer la compétitivité internationale de la recherche régionale et d'autre part de doper l'innovation en favorisant la synergie entre chercheurs et entreprises. Elle accompagne ainsi l'action d'Eurobiomed notamment en co-finançant les projets de recherches coopératifs entre entreprises et laboratoires et dans l'aide aux entreprises à se développer à l'international pour leur apporter un soutien à la fois commercial et logistique : c'est le rôle dévolu aux Maisons du Languedoc Roussillon, dans quelques pays à très fort taux de croissance.

Article I. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 7 du présent contrat.

Article II. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article III. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions (annexe 4) et les indicateurs associés (annexe 5).
- les zones de R&D (annexe 6).
- un résumé synthétique de la stratégie et des activités (annexe 7).
- un résumé du programme d'action prévisionnel pour l'année 2009 (annexe 8).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article IV. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par les membres du Bureau de l'association EUROBIOMED le 8 avril 2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Section 4.01 Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

- a) Combattre les maladies infectieuses, tropicales et émergentes
- b) Combattre les Maladies Rares et Orphelines
- c) Les Dispositifs Médicaux notamment : Biomarqueurs, Diagnostic in vitro
- d) L'Immunologie et ses applications thérapeutiques
- e) Les Pathologies neurologiques, vieillissement et handicap

EUROBIOMED a pour ambition de devenir un des clusters d'excellence leader en Europe avec pour objectifs de :

- devenir une référence nationale et internationale dans la prise en charge des maladies infectieuses et parasitaires et d'être parmi les 3 premiers clusters européens et les 10 premiers mondiaux dans ce domaine.
Favoriser la conception et le développement d'outils de diagnostics et thérapeutiques (médicaments & vaccins ...) en médecine humaine et vétérinaire.
Permettre le développement de nouveaux vaccins pour des maladies tropicales.
- devenir une référence (i) nationale et internationale dans la prise en charge des maladies orphelines ou maladies rares (ii) européenne (cluster d'excellence) par le soutien au développement d'un ensemble de PME pharmaceutiques capables de développer, commercialiser et distribuer leurs produits en direct (avec de petits réseaux commerciaux).
Contribuer au développement d'outils diagnostics, préventifs et thérapeutiques. Mettre sur le marché de nouvelles formulations de médicaments pour les maladies rares.
- Créer un réseau national et international dans le Dispositif Médical dans ses aspects précliniques, essais cliniques, réglementaires. Etre une référence nationale dans le domaine du diagnostic.
- Valoriser au niveau industriel les grands centres d'immunologie, de génomique et de cancérologie du territoire.
- Devenir une référence européenne dans la prévention (diagnostic) et le développement de nouveaux traitements thérapeutiques efficaces pour les maladies neurologiques et plus particulièrement les maladies neurodégénératives qui constituent un enjeu de santé publique et dont les projections de croissance sont alarmantes.

Section 4.02 Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

- Faire adhérer et participer activement de nouvelles PME du territoire et des grands groupes non présents sur le territoire.
- Promouvoir le territoire auprès d'entreprises en quête d'un lieu de création, de délocalisation ou de création de filiale pour des entreprises françaises et étrangères.
- Mobiliser des dispositifs de financements privés en relation avec les Business Angels et capitaux risqués.
- Offrir de l'information qualifiée sur des sujets techniques, réglementaires, stratégie de développement.
- Contribuer à la définition des maquettes d'enseignement des Sciences du Vivant, programme de formation continue : financement, management, croissance, international.
- Proposer pour compléter sur Provence Alpes Côte d'Azur uniquement (la Région LR ne validant pas la mission du pôle autour de la formation), l'offre de formation avec les écoles de management, les écoles d'ingénieurs et les Universités destinés aux étudiants bac + 2 jusqu'aux thésards.
- Favoriser les croisements technologiques et développer son activité en complémentarité et cohérence avec l'action de structures déjà positionnées sur les territoires du Languedoc-Roussillon (Transferts LR, Invest LR et Sud de France Export) et de Provence Alpes Côte d'Azur (Méditerranée Technologie, Provence Promotion, Team Côte d'Azur...) et les autres pôles du territoire (compétitivité, PRIDES).
- Identifier les clusters, associations et organismes présents à l'international pour mutualiser les connaissances et les expériences. L'objectif est de faciliter le développement commercial des membres du cluster et en particulier d'aider les PME à établir des partenariats et d'implanter des bureaux ou des filiales à l'international. Favoriser l'attractivité territoriale des régions LR et PACA à l'international.
- S'associer avec d'autres pôles et clusters santé et des autres filières pour mener des actions collectives et complémentaires sur des salons et l'organisation de journées thématiques.

Section 4.03 Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle entretient des relations étroites avec d'autres pôles santé et des pôles d'autres filières et tout particulièrement pour la labellisation de projets R&D.

Les grands événements internationaux en Sciences du Vivant font l'objet de missions collectives entre les pôles santé auxquelles participe Eurobiomed pour accompagner et mettre en avant des entreprises. Eurobiomed organise pour les autres pôles santé la mission collective Bio-Inde en novembre 2009.

Le pôle co-organise des journées thématiques avec des pôles non santé portant sur des domaines transverses (TIC santé, imagerie...) ou sur des domaines d'intérêt commun (offre partenariale des laboratoires académique, propriété intellectuelle...).

► Le pôle s'emploiera à poursuivre ces collaborations et s'engage à les renforcer en étudiant les possibilités de coordination avec les pôles de compétitivité de thématiques identiques ou complémentaires, avec l'objectif de formaliser des collaborations.

- Notamment des actions en matière d'organisations d'événements, d'actions à l'international ciblées et de développement scientifique et technologique, pourraient être envisagées avec Lyonbiopôle en raison de l'évidente complémentarité des deux pôles dans le domaine de l'infectiologie.
- Les pôles Medicen, Atlantic Biothérapie et Eurobiomed entrevoient des rapprochements en matière de stratégie scientifique et technologique dans le

domaine des maladies rares chacun ayant des axes voisins et complémentaires (respectivement : la médecine moléculaire et cellulaire, la thérapie génique avec et les maladies rares).

- Un partenariat ou des actions communes peut également être envisagé entre Eurobiomed et Alsace BioValley dans le domaine des Dispositifs Médicaux.
- L'intégration au Life Science Corridor (CancerBioSanté, Lyonbiopôle et Alsace BioValley) pourrait permettre à Eurobiomed de renforcer sa visibilité, de mener d'autres actions collaboratives et d'améliorer la représentation de nos entreprises sur plusieurs pays (Canada, Etats Unis, Japon).
- Eurobiomed est partenaire associé avec d'autres pôles autour du pôle SCS dans l'appel à candidature pour la création d'un centre de référence Santé à domicile & Autonomie.
- Enfin avec les pôles impliqués dans les dispositifs médicaux santé et les autres pôles (Sytematic, Minalogic, SCS, Materialia...) une coopération visant à mener des actions communes est envisagée. Donner une ampleur nationale à l'événement EMDW organisé annuellement pourrait être l'une de ces actions.
- Actions dans le cadre des Eurorégions

Article V. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement. Un calendrier du programme d'actions de l'année 2009 est joint en Annexe 7. Il devra intégrer les leviers des PRIDES et en particulier les volets Développement International & Responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

- Mise en place au premier semestre 2009 de 8 groupes de travail ayant pour objectifs de déterminer les menaces/opportunités, de définir des objectifs, des stratégies d'interventions, d'émettre des recommandations, et d'établir des modalités de suivi et d'implémentation
- **Développement de la R&D**
 - Identifier des projets potentiels, accompagner le montage des projets (FUI, PRIDES, OSEO, ANR...), faciliter les recherches de financement pour les projets et les entreprises, les recherches de partenaires, de collaborations (entreprises et/ou laboratoires) ;
 - Rallier les laboratoires et les entreprises autour de projets R&D collaboratifs,
 - Faire participer les membres du cluster à des programmes européens : 7^{ème} PCRD, EUREKA, FEDER... ;
 - Sélectionner et valoriser les brevets (avec Inserm Transfert, Valorpaca...) pour leur utilisation par les entreprises du territoire par l'organisation de journées de rencontre ;
 - Mise en place d'un partenariat avec l'Infectiopôle Sud pour l'organisation de journées communes de rencontre avec les industriels.
- **Développement de projets structurants**
 - Faire connaître aux entreprises l'offre partenariale des laboratoires en matière de plateforme et inversement ;

- Mise en relation de plateformes telle qu'EVA (European Virus Archive) avec les industriels pour la création d'études cliniques.
- **Synergie entreprises – recherche – établissements de formation**
 - Organiser un colloque sur les Maladies Rares en octobre 2009 de portée nationale ;
 - Organiser le Carrefour annuel du pôle (thématique : immuno infectieux en 2009) ;
 - Organiser l'événement annuel du pôle EMDW (European Medical Device Workshop) ;
 - Organisation des rencontres Eurorégionales des Biotechnologie (Q1 2010) ;
 - Participer à la création d'un appel à projet « preuve de concept ».
- **Gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences**
 - Identifier les besoin en masters spécialisés et soutien des formations entrant dans la stratégie d'Eurobiomed ;
 - Mettre en place deux séminaires par an de sensibilisation des jeunes doctorants à l'entrepreneuriat avec l'Infectiopôle et les écoles doctorales.
- **Financement privé**
 - Participer à la création d'un fonds d'amorçage santé doté de plusieurs millions d'euros ;
 - Organisations et participations à des rencontres thématiques sur le financement des entreprises avec les Business Angels et capitaux risqués.
- **Implication des PME et création d'entreprises**

En complémentarité et cohérence avec l'action de structures déjà positionnées sur les territoires du Languedoc-Roussillon et de Provence Alpes Côte d'Azur

 - Sensibiliser les acteurs à l'existence d'un cluster territorial santé, faire connaître les actions d'Eurobiomed, communiquer sur les actions à venir, connaître les acteurs (leurs thématiques, leurs domaines d'intérêt, faire remonter leurs souhaits) ;
 - Créer un annuaire et maintenir à jour un annuaire des membres ;
 - Visiter les entreprises et les laboratoires ;
 - Rencontrer les décideurs d'entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire national pour promouvoir les régions avec et à la demande des agences de développement économique.
- **Rayonnement commercial et international**
 - Participer à des missions collectives avec les autres pôles santé (BioUSA, BioJapan, BioMedIsraël, BioInde) ;
 - Participer à des missions collectives avec les Conseils Régionaux, Agglomérations avec appui des Maison de la région LR ;
 - Créer avec les agences en charge du développement économique de PACA, un partenariat avec French Bio Beach sur les USA ;
 - Organiser des rencontres thématiques pour les entreprises souhaitant exporter.
- **Insertion dans le territoire à moyen ou long terme (politique de développement urbain, réservations foncières, infrastructures, ...) développement durable**
 - Promouvoir et soutenir les projets ayant pour objectif de contribuer au développement durable ou intégrant dans leurs programmes des éléments concourant à réduire les nuisances pour l'environnement. Une attention particulière

sera donnée aux projets visant à traiter les effluents des traitements des patients dans les centres hospitaliers (gestion des déchets infectieux et en cancérologie).

Article VI. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché. Dans le cadre des politiques mises en place par les régions, des indicateurs spécifiques sont susceptibles d'être mis en place par ces dernières.

Le P3E, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 5.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

Section 6.01 Indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

a) Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

- Nombre total d'adhérents au pôle
 - 175 à fin 2009 dont 110 PME biotech
 - 200 à fin 2010 dont 125 PME biotech
 - 225 à fin 2010 dont 150 PME biotech

b) Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

- Nombre de projets de R&D évalués par le pôle durant l'année : 67 en 2009 (+10% annuellement)
- Nombre de projets de R&D labellisés par le pôle durant l'année : 50 en 2009 (+10% annuellement)
- Nombre de projets de R&D retenus pour un financement public en 2009 : 18
 - dont FUI : 3
 - dont Oseo : 2
 - dont ANR : 8
 - dont collectivités territoriales : 2
 - dont fonds européens : 1
- Budget prévisionnel des projets de R&D retenus pour un financement public : 33M€

- Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger : 30/an

Section 6.02 Indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

a) Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

- Plateformes
 - Nombre de journées plateformes organisés industriels/publics : 2
 - Nombre de participants industriels
 - Nombre de partenariats réalisés entre industriels et plateformes publics
- Nombre d'étudiants séminaire écoles doctorales : 20 par école soit 60 en 2009/2010
- Nombre d'étudiants séminaire entrepreneuriat avec l'Infectiopôle Sud : 10
- Pourcentage de projets de coopération traités en mixité de partenariat entre les membres des deux régions : 70%
- Organisations d'événements (colloque maladies rares, EMDW, Rencontres Eurorégion, Rencontres Biorézo, journées thématiques)
 - Nombre total de participants
 - Nombre de participants industriels
 - Nombre de participants académiques
 - Nombre de participants extérieurs aux 2 régions dont étrangers

b) Indicateurs d'impacts technologiques et de marché:

- Partenariat Inserm Transfert brevets Maladies Orphelines
 - Nombre de PME participantes : 6
 - Nombre de brevets sélectionnés : 10
 - Nombre de partenariats réalisés sur la base de ces brevets : 2
- Nombre de projets de R&D dans le champ du développement durable retenus pour un financement public : 1 en 2009
- Participer à la mise en place d'un fonds d'amorçage santé : 2009/2010
- Création d'un appel à projet "preuve du concept" en 2009, 1^{er} AàP en 2010
- Nombre d'entreprises participantes partenariat French Bio Beach : 3

Article VII. Moyens de fonctionnement du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous, sous réserve des votes de convention annuelle, des budgets correspondants par les collectivités sollicitées.

Ces montants prévisionnels sont indiqués sous réserve d'une part du vote annuel par les assemblées délibérantes des collectivités concernées et d'autre part pour ce qui concerne la Région, du respect des exigences en termes de politique PRIDES tels que définies dans le contrat d'objectifs passé entre la Région et le pôle.

Financeurs	2009	2010	2011
<i>Contribution Etat</i>	200 000 €	160 000	140 000
<i>Contribution Région PACA</i>	125 000 €	125 000 €	125 000 €
<i>Contribution Région LR</i>	120 000 €	120 000 €	120 000 €
<i>Contribution CG 13</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<i>Contribution CG 06</i>	32 000 €	32 000 €	32 000 €
<i>Contribution CG 83</i>	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<i>Contribution CG 34</i>	16 000 €	16 000 €	16 000 €
<i>Contribution CG 30</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<i>Contribution MPM</i>	60 000 €	60 000 €	60 000 €
<i>Contribution NICE COTE D'AZUR</i>	40 000 €	40 000 €	40 000 €
<i>Contribution TPM</i>	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<i>Contribution CPA</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<i>Contribution aggro MONTPELLIER</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<i>Contribution NÎMES METROPOLE</i>	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<i>Contribution fonds européens</i>	156 000 €	156 000 €	156 000 €
<i>Chambre de commerces</i>	62 000 €	62 000 €	62 000 €
<i>Financements privés : cotisations</i>	50 000 €	55 000 €	60 000 €
<i>Financements privés : participation projets financés</i>	40 000 €	55 000 €	70 000 €
<i>Financements privés : apports en nature</i>	190 000 €	190 000 €	190 000 €
<i>Autres Financements</i>		20 000 €	20 000 €
Budget total du pôle	1 225 000 €	1 225 000 €	1 225 000 €

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution. Les budgets prévisionnels 2010 et 2011 n'ayant pas été encore discutés avec l'ensemble des collectivités territoriales, les budgets indiqués ci-dessus sont volontairement maintenus constant par rapport à l'année 2009.

Aujourd'hui composé de 6 membres permanents, il inscrit à son budget le recrutement d'un salarié supplémentaire en 2009 et l'équipe sera renforcée en 2010 pour soutenir ses actions (international, administration...).

L'augmentation du budget sera soumise à la charge et à l'approbation de l'ensemble des financeurs territoriaux actuels ainsi qu'à de nouvelles sources de financement qui seront recherchées auprès d'autres collectivités et financeurs privés.

Il est nécessaire de distinguer dans les besoins de financement du pôle ce qui relève de son fonctionnement (actions récurrentes) et ce qui relève de ses actions ciblées spécifiques (organisation de colloques, congrès, journées thématiques, aide au développement des régions avec les structures de développement économiques locales, développement des PME à l'international...).

Par ailleurs il est nécessaire de distinguer les missions pôle de compétitivité des missions animation de la filière sciences du vivant sur les régions.

Le financement privé, représenté en partie par les contributions des membres du pôle sous forme de temps passé, s'est élevé pour le seul pôle Orphème à 150 000 € en 2008, pour l'organisation et la participation au comités de labellisation (Conseil Stratégique de Projets), le pilotage, la préparation et l'animation de domaine d'activités stratégiques.

Dès 2009, la valorisation du temps passé sera supérieure (190 000 €) en raison du nombre toujours plus importants de projets à accompagner et évaluer et par l'implication plus importante des membres au travers les 8 groupes de travail qu'Eurobiomed a constitué en début d'année 2009.

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses des missions « pôle de compétitivité » soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources (nombre d'adhésions, retour sur les projets labellisés et financés et tout autres sources de financements à déterminer).

FINANCEMENTS PROGRAMME D' ACTIONS 2009 EUROBIOMED

		Budget prévisionnel 2009			Budget prévisionnel 2010			Budget prévisionnel 2011		
		Montant	Financement Etat	Autofinancement	Montant	Financement Etat	Autofinancement	Montant	Financement Etat	Autofinancement
MISSIONS Pôle de Compétitivité	Détection de projets, visites d'entreprises et sensibilisation aux outils de financement régionaux et nationaux et européens	430 800 €	Financement Etat 200 000 €	Total Privés 230 800 € (cotisations : 20 000 €, participations projets financés: 40 000€, apports en nature: 170 800€)	407 800 €	Financement Etat 160 000 €	Total Privés 247 800 € (cotisations : 22 000 €, participations projets financés: 55 000€, apports en nature: 170 800€)	408 800 €	Financement Etat 140 000 €	Total Privés 268 800 € (cotisations : 26 000 €, participations projets financés: 70 000€, apports en nature: 170 800€)
	Mission collective pôles santé à l'international (Demandes de financements spécifiques Etat)			Taux: 53%			Taux: 60%			Taux: 65%
MISSIONS Animation Filière	European Medical Device Workshop	80 000 € (Demandes de financements spécifiques Etat/Collectivités)	Autres Financements (Collectivités, Privés, Fonds européens) 802 200 € dont cotisations 30 000 € Apports en nature 19 200 €	100 000 € (Demandes de financements spécifiques Etat/Collectivités)	Autres Financements (Collectivités, Privés, Fonds européens) 817 200 € dont cotisations 33 000 € Apports en nature 19 200 €	105 000 € (Demandes de financements spécifiques Etat/Collectivités)	Autres Financements (Collectivités, Privés, Fonds européens) 816 200 € dont cotisations 34 000 € Apports en nature 19 200 €			
	Colloque des maladies rares			290 000 €		310 000 €				
	Autres organisations de colloques, congrès...									
	Rencontres Biorezo	266 000 €		290 000 €	310 000 €					
	Conférences et colloques thématiques									
	Carrefour annuel du pôle									
	Déjeuners débat									
	Manifestation d'information en partenariat	237 000 €		237 000 €	243 000 €					
Développement à l'international										

	Mise en place d'outils de communication et promotion de EUROBIOMED et de ses adhérents					
	Mise en place de services et outils aux adhérents	154 000 €		132 600 €		90 200 €
	Actions collectives et projets coopératifs susceptibles d'être engagés en 2009	57 600 €		57 600 €		68 000 €
Total budget 2009		1 225 000 €		1 225 000 €		1 225 000 €

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base¹ qui feront l'objet d'un autofinancement à hauteur de 50% et les dépenses correspondants à ses mission d'animation financées à 100% par les collectivités territoriales, les fonds européens et autres sources de financements privés.
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

Article VIII. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI, le correspondant local du pôle (Etat), et les Régions Languedoc Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

¹ élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de l'écosystème de l'innovation autour du pôle, contribuer à l'image du pôle, développer des partenariats avec des pôles de la même thématique en France ou à l'étranger, etc...

Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article IX. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve néanmoins le droit, dans le cadre de sa politique PRIDES, de demander des éléments de bilan spécifiques.

La Région LR se réservera néanmoins le droit de demander les éléments de bilan réglementaires dans le cadre des aides accordées au pôle.

Les autres collectivités locales apportant un soutien au pôle peuvent se réserver le droit de demander des éléments spécifiques aux territoires qu'elles représentent.

Article X. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

Le pôle s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par la décision communautaire du 30 mai 2000 et à en rendre compte lors de toute demande de versement d'acompte de l'aide européenne.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Fait à Marseille, en 1 exemplaire original, le

Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel SAPPIN

Le Président du conseil
régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel VAUZELLE

Le Président du conseil
général
des Bouches du Rhône

Jean Noël GUERINI

Le Président du conseil
général
des Alpes-Maritimes

Eric CIOTTI

Le Président du conseil
général
du Var

Horace LANFRANCHI

Le Président de la
communauté urbaine Marseille
Provence Métropole

Eugène CASELLI

Le Préfet de la région
Languedoc Roussillon

Claude BALAND

Le Président du conseil
régional
Languedoc Roussillon

Georges FRECHE

Le Président du conseil
général
de l'Hérault

André VEZINHET

Le Président du conseil
général
du Gard

Damien ALARY

Le Président de la
communauté d'agglomération
de Montpellier

Georges FRECHE

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
Nîmes Métropole

Jean-Paul FOURNIER

Le Président de la
Communauté Urbaine de Nice
Côte-d'Azur

Christian ESTROSI

Le Président de la
communauté d'agglomération
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO

La Présidente de la
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix

Maryse Joissains Masini

Le Président du Pôle
EUROBIOMED

Jacquie BERTHE

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

PEGASE

Entre :

- L'Etat, représenté par le préfet de la région de : [Provence- Alpes-Côte d'Azur](#)

Les collectivités territoriales suivantes :

- [Conseil Régional](#)
- [Conseil Général des Alpes-Maritimes,](#)
- [Communauté du Pays d'Aix \(CPA\),](#)
- [Agglopoles Provence,](#)
- [Ouest Provence,](#)
- [Conseil Général du Var,](#)
- [Marseille Provence Metropole \(MPM\),](#)
- [Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur,](#)
- [Toulon Provence Méditerranée](#)
- [Conseil Général du Vaucluse.](#)

représentées par :

- Monsieur Michel Vauzelle
- Monsieur Eric Ciotti
- Madame Maryse Joissains-Masini
- Monsieur Michel Tonon
- Monsieur Bernard Granié
- Monsieur Horace Lanfranchi
- Monsieur Jean-Claude Gaudin
- Monsieur Christian Estrosi
- Monsieur Hubert Falco
- Monsieur Claude Haut

▪ Le pôle de compétitivité : [PEGASE](#), représenté par l'association [PEGASE PACA](#), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé EUROCOPTER Marignane - Aéroport International Marseille – 13725 MARIIGNANE CEDEX n° SIRET [49295757600019](#) code APE [9499Z](#), ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, Monsieur [Alain Rolland](#)

▪ situé sur le territoire défini comme suit : Région [Provence- Alpes-Côte d'Azur](#)

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par Monsieur Alain Rolland

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 (ou 6 mars 2006, ou 5 juillet 2007) a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle PEGASE. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 29 août 2008, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité PEGASE est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association PEGASE PACA, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

De son côté, la Région soutient les pôles de compétitivité au titre de sa politique PRIDES, Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire, qui vise à structurer l'économie régionale en réseaux autour des cinq leviers que sont l'innovation, l'international, les TIC, les ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Le pôle se réserve le droit de modifier ce contrat par avenant, qui sera soumis pour validation à chaque signataire.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).

- la ou les chartes de coordination (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association **PEGASE PACA**, le 27/03/09, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

Avec trois pôles de compétitivité dans l'industrie aéronautique et spatiale, Aerospace Valley, Astech et Pégase, la France affiche ses ambitions : bâtir une industrie solide, innovante et diversifiée capable de répondre à un marché mondial fortement concurrentiel et à forts enjeux.

Au sein de cette alliance tripôle, la vocation de Pégase consiste à apporter et concrétiser de nouvelles pistes de croissance grâce à l'exploration d'applications qui ne se situent pas dans les champs d'intervention traditionnels de l'industrie aéronautique et spatiale nationale. Cette approche est complémentaire de celles des pôles Aerospace Valley et Astech centrées sur l'amélioration de la compétitivité des avions et engins spatiaux actuels et futurs par l'optimisation des technologies et de l'outil de production.

Inspecter les ouvrages d'art ou les cultures agricoles, acheminer des charges exceptionnelles même en l'absence d'infrastructures, disposer de modes de transport rapides et économes en énergie, déployer rapidement des moyens de télécommunications en situations d'urgence ... autant de besoins sociétaux pour lesquels les réponses du marché sont encore inexistantes ou peu efficaces, alors même que l'analyse de ces besoins, montre les volumes importants de ces marchés et attestent de la pertinence et de la rentabilité de solutions aérospatiales pour les couvrir.

La vision de Pégase

Devenir le leader mondial des développements de nouveaux usages aérospatiaux

Compte tenu de l'importance de ces enjeux, on pourrait s'étonner qu'il n'existe à ce jour pas d'offre satisfaisante pour y répondre. La conception d'une telle offre bute en fait sur le cumul d'un certain nombre de « verrous » qu'ils soient de natures réglementaires, technologiques, scientifiques ou encore d'accès au marché. Ce cumul se traduit par une barrière importante à l'entrée qui sauf exception rend rédhibitoire l'accès au marché pour un acteur économique isolé.

A l'inverse, si un cluster réussit à organiser en une chaîne de valeur orientée par une vision stratégique forte un ensemble d'acteurs économiques, scientifiques, réglementaires, usagers, l'accès à ces marchés s'en trouve grandement facilité. C'est la mission de Pégase que d'offrir à la région PACA et plus généralement à l'industrie aérospatiale nationale cet écosystème synonyme d'avantage exclusif pour l'émergence de solutions à forte valeur ajoutée sur ces marchés nouveaux, avec un objectif ambitieux et raisonné de création de :

10 000 emplois à 10 ans.

Le principe de pôle de compétitivité fournit de nombreux leviers pour lever les verrous précités. Il offre un cadre légitime pour définir une stratégie collective, les outils adaptés pour concrétiser cette stratégie (projets R&D, projets structurants, actions collectives) et le rayonnement nécessaire pour agréger un écosystème complet y compris dans ses indispensables dimensions financières (attractivité pour les investisseurs) ou de coopérations internationales.

Les enjeux de ce positionnement :

Le positionnement retenu par Pégase compte trois enjeux majeurs :

- la nécessité de **positionner l'industrie aéronautique et spatiale française** sur des filières porteuses nouvelles où elle est encore peu présente.

- la volonté de **valoriser les atouts dont dispose la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** et en particulier sa diversité technologique. Pégase s'appuie sur les excellences régionales et constitue un efficace vecteur de développement pour celles-ci, notamment celles relayées par d'autres pôles en PACA : les TIC avec SCS, la photonique avec *Optitec*, les solutions énergétiques avec *Capenergies*, les nouveaux matériaux avec *Novachim* et *Carma*, la concrétisation des marchés de la sécurité avec *Gestion des risques* ... autant de secteurs économiques de la région PACA qui trouveront dans le développement de nouvelles applications aérospatiales, des débouchés supplémentaires.

- la volonté d'**optimiser les retombées de l'industrie aéronautique et spatiale** en « diffusant » ses innovations à d'autres secteurs économiques, outre les secteurs listés ci-dessus, évoquons encore le secteur maritime avec les pôles *MER* ou le *PRIDES grande plaisance*.

Les signaux du marché, et son amont la demande sociétale, ont conduit le pôle Pégase à proposer une démarche qui sort des « canons » de l'industrie aéronautique et spatiale traditionnelle. Le pôle s'est organisé d'une part pour détecter et/ou faire émerger des nouveaux marchés, d'autre part pour y répondre en construisant des solutions efficaces.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

L'action du pôle en innovation peut ainsi se résumer en 4 objectifs :

1. Alimenter et entretenir les 3 étapes précédentes : opportunités marché par l'analyse d'usages, feuilles de route filières, feuilles de route compétences clés
2. Identifier les acteurs clés endogènes et exogènes notamment en utilisant l'attractivité assurée par les opportunités de marchés que représentent les résultats de l'analyse d'usages
3. Faire émerger, construire, labelliser et soutenir la concrétisation des financements des projets notamment coopératifs en s'appuyant notamment sur des groupes de travail thématiques
4. Soutenir la concrétisation des marchés visés par les projets

Les méthodes d'animation pour la mise en œuvre de ces objectifs sont l'objet de ce paragraphe. La conception des outils soutien de ces méthodes d'animation fait l'objet de l'axe support de développement 'outils de l'écosystème'.

Méthodes d'animation

L'animation de l'Innovation est assurée pour l'essentiel par la commission projet sous le pilotage de la **gouvernance du pôle et un élu président du comité scientifique**. Cette commission qui se réunit sur une base hebdomadaire, organise les travaux de l'analyse d'usages, le soutien à l'émergence, le montage puis le soutien au financement et à la concrétisation des projets.

La commission projet est alimentée et enrichie par **les groupes de travail thématiques** qui réunissent les acteurs de l'écosystème. Ces groupes de travail (GT) animés, le cas échéant, avec nos pôles de compétitivité partenaires sont chargés de l'identification des opportunités projets (R&D et structurant) notamment pour rebondir sur les opportunités offertes par les résultats de l'analyse d'usages. Ils peuvent d'ailleurs participer à l'analyse d'usages dans leur champ de compétences. Les GT ont également pour ambition d'identifier, d'agréger et d'organiser les compétences de leur domaine. Ils sont dans cette optique relayés par un important travail de terrain de la gouvernance pour identifier les

acteurs d'excellence en PACA, et organiser des coopérations externes ou de l'attractivité pour les compétences manquantes. Dans ces objectifs, Pégase utilise massivement le relais d'autres acteurs : les autres pôles PACA, les PRIDES, les CCI, les agences de promotion du territoire...

Le processus de labellisation formel des projets est assuré par la **commission scientifique** puis le **bureau exécutif** selon un processus dicté par le directoire. Les projets sont jugés sur 5 critères : innovation, création de valeur, organisation, aspect structurant pour l'écosystème et éthique. Le pôle apporte pour chaque projet une attention toute particulière au **modèle économique** notamment à sa viabilité, sa pérennité et à la capacité du consortium à occuper rapidement et durablement le segment de marché visé grâce à une différenciation forte. Le dernier critère, l'éthique, traduit la volonté du pôle d'intégrer concrètement les enjeux de valeur **sociétale** et de **développement durable**.

Le Pôle soutient le montage des projets cohérents avec ses feuilles de route filières et technologiques en utilisant l'ensemble des outils disponibles en termes d'aide financière ou opérationnelle. Les outils de financement couvrent tout le spectre des aides publiques nationales, régionales ou locales mais aussi l'appel au financement par des fonds privés : fonds d'amorçage, business development, business angels, financement de la propriété intellectuelle, etc... Pour le développement de nouvelles filières nécessitant des engagements financiers importants, le pôle appuiera les porteurs de projet pour l'étude de marché à réaliser dès le démarrage du projet

Enfin Pégase ajoute un important outil les **workshops technologiques** et leur concrétisation éventuelle en **cahiers Pégase**. Les workshops ont pour vocation de réunir la communauté française ou européenne d'une filière afin de préciser les enjeux et les verrous principaux ainsi que les options pour y répondre. Les conclusions des workshops pourront être consignées (lire travaillées) dans un cahier Pégase dans le but d'asseoir et diffuser les solutions ouvertes par les workshops. Ce fut le cas des deux premiers workshops : dirigeable et drones Les workshops, par les publics qu'ils brassent, sont également des terrains propices à l'émergence de projets R&D. Ils sont par ailleurs d'excellents vecteurs pour mobiliser les acteurs d'une filière et développer son attractivité. En ce sens, ils permettent d'enrichir les feuilles de route et de leur donner du rythme.

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Avec les feuilles de route filières et technologiques, le pôle a organisé le contenu technologique et scientifique et ses capacités d'innovation.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, le pôle doit également préparer son écosystème à répondre efficacement et rapidement aux sollicitations du marché. Pour concrétiser les nouvelles applications aéronautiques et spatiales, le pôle estime qu'il est nécessaire de mettre sur le marché **10 aéronefs** et **10 services** nouveaux mais également de faire émerger **10 nouveaux champions industriels** à l'horizon 2017.

La compétitivité du pôle est autant dépendante de la qualité de son environnement économique que des produits et services des entreprises. Cela implique que l'action du pôle ne doit pas se limiter aux seules entreprises porteurs de projets, même si elles constituent son cœur de cible. Elles sont décisives car ce sont elles qui conçoivent les nouveaux aéronefs et technologies et qui les amènent sur le marché mais elles ont besoin pour réaliser ces objectifs de financement, de partenariats technologiques, de soutien à la commercialisation...

Il appartient au pôle d'organiser **l'accompagnement à la croissance des entreprises** avec le soutien de structures relais spécialisées sur des leviers de croissance considérés comme critiques par le pôle.

L'action du pôle en termes de croissance porte ainsi sur l'ensemble des éléments de la chaîne de la valeur des entreprises.

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle a signé le 05/10/07 une charte de coordination « Convention tripôle » avec les pôles Aerospace Valley et ASTech.

Cette charte, reproduite à l'annexe 6, prévoit notamment les dispositions suivantes :

- la mise en place d'une instance constituée de deux Comités : le Comité de coordination et le Comité de labellisation unique :

- Le comité de coordination a pour objet de rendre cohérentes entre les 3 pôles leurs initiatives, de promouvoir les synergies, d'optimiser l'allocation des ressources, notamment publiques, et de rendre cohérente la politique française des pôles dans le domaine aéronautique et spatial.
- Le comité de labellisation unique a pour objet la labellisation des projets de coopération ainsi que des projets structurants.

Le pôle a signé le 30/05/08 une charte de coordination avec le pôle Gestion des Risques.

Cette charte, reproduite à l'annexe 6, prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Mutualiser les moyens humains, ou techniques lorsque cela est possible
- Communiquer sur le partenariat
- Suivre l'intensité de coopérations par un indicateur.

Le pôle a signé le 03/10/08 une charte de coordination avec le pôle Capénergies.

Cette charte, reproduite à l'annexe 6, prévoit notamment les dispositions suivantes :

- *Intérêt géostratégique partagé pour l'espace euro-méditerranéen*
- *Volonté commune de valoriser et développer l'ensemble des applications aéronautiques, spatiales et aéroportuaires intégrant des solutions énergétiques réduisant la génération de gaz à effet de serre*
- *Volonté commune d'étudier l'apport de la recherche et de l'expertise aéronautique dans le domaine des énergies renouvelables au sol*
- *Volonté commune de travailler sur des programmes liant intimement le transport aérien et la production d'énergie.*

Le pôle s'engage à poursuivre ses efforts pour faire évoluer cette (ces) charte(s) de coordination en fonction des stratégies des pôles signataires.

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat).

Le programme d'actions du pôle Pégase est présenté sous deux formats. Le premier décliné sous la forme de fiche actions décrit les outils principaux développés par le pôle pour soutenir l'innovation et la croissance des entreprises. Il présente uniquement les actions d'animation qui font l'objet du présent contrat. Il met l'accent sur l'ingénierie dédiée aux projets R&D (émergence, construction et valorisation des projets R&D) et sur les moyens mobilisés pour accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance. (Plan d'actions d'animation). Il précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les actions du programme d'actions d'animations sont décrites en annexe 4 du présent contrat.

- **Emergence des projets :**

Faire émerger des projets R&D de qualité soutenant le développement des feuilles de route Pégase au profit du développement des acteurs de l'écosystème

- **Construction Projets R&D :**

Monter, labelliser et obtenir les financements de projets R&D de qualité permettant le développement de la filière

- **Développement de l'écosystème :**

Assurer le développement de la filière et des acteurs pour :

- Concrétiser les objectifs de création d'emplois de la filière (+10000 en 2017)
- Faire de PACA la référence européenne des nouvelles applications aérospatiales

- **Management :**

Management général de la gouvernance et des actions collectives

- **Valorisation des Projets R&D financés :**

Doter la gouvernance de méthodes d'accompagnement aux projets financés, pour optimiser les retombées des projets en emplois – L'objectif est de permettre un doublement du nombre d'emplois sur la filière pour les projets qui à terme bénéficieront de ces méthodes d'accompagnement.

Programme d'actions complet

Le second format d'actions du pôle est plus exhaustif que le premier. Il présente l'ensemble des travaux du pôle : les actions d'animation mais aussi des actions plus spécifiques notamment financées via le dispositif des actions collectives. Il est présenté à travers une logique plus spécifique aux enjeux stratégiques du pôle Pégase. Le pôle considère que pour favoriser la détection et l'émergence des nouveaux marchés et organiser un écosystème compétitif préparé à répondre aux sollicitations du marché. Il est nécessaire d'actionner six leviers de croissance : stratégie & financement, outils d'innovation, marchés & export, projets territoriaux, compétences, développement durable. Le tableau ci-dessous reprend et précise les ambitions et actions sur chacun des leviers de développement retenu par le pôle Pégase.

Les différents outils présentés sont explicités dans la feuille de route stratégique du pôle en annexe 4.

Enjeux	Besoins	Action Pégase	Outils	Mise en œuvre			
				Acquis	2009	2010	2011
Services critiques							
Levier : stratégie et financement							
1B€ de CA à 10 ans	10 TPE à PME	Accompagnement stratégique à l'émergence de champions mondiaux sur des niches Filières, Compétences et services	Instruction Fond Investissement	X			
		Business plan pour levée de fonds	Description cas	15			
	Proposer des solutions d'investissement : capital risque, capital développement, PI, partenariat	Accompagnement stratégique de croissance des TPE	Investissement dans comité labellisation	X			
		Focus et différenciation	STRATAERO		X		
			Université PMO	PMO1	PMO2	PMO3	PMO4
		Soutien global par contrat de croissance	Contrat de croissance	X	10	18	24
		Création d'entreprises	Opportunités Projets		1	2	3
1B€ de CA à 10 ans => 1B€ d'investissement + Financement BFR de croissance	-> 0.3 B€ financement propre des entreprises	Financement par les résultats de l'entreprise					
		Levées de fond	Levées de fond		1	2	3
		capital risque, capital développement,	Club investisseur en liaison avec autre pôle		Qualification		
			Financement PI		Qualification	1	1
		Financement du BFR en croissance	Capital risque +Soutien pôles Finance			1	2

Enjeux	Besoins	Action Pégase	Outils	Mise en œuvre				
				Acquis	2009	2010	2011	
Levier : Outils innovation								
Leader mondial nouveaux usages	400M€ de financement R&D		Workshop, livre blanc dirigeable, drone	X				
		40M€ de projets financés par an sur 10 ans		Ingénierie projet, autofinancement	X			
400 M€ de CA venant de l'innovation	Identifier et concrétiser marché forte Valeur ajoutée	Concrétiser feuilles de route : émergence idée, montage projet	Emergence d'idée par analyse d'usages	X	X	-	-	
			Accompagnement des projets de R&D	40M€	30M€	35M€	40M€	
		Soutenir le déploiement marché	Emergence d'idée dans les groupes de travail		X	X	X	
			Workshops			1	1	1
			GT Compétences clés			1	1	1
			Valorisation des projets			3	2	4
			Stratégie R&D				2	2
			Nouveaux acteurs R&D				2	2

Marchés et export								
800 M€ de CA venant de l'accès aux marchés et de l'export	Canaux d'accès aux marchés	Aide à l'international	Recensement besoin entreprises	X				
		Comptoirs mutualisés	Principes comptoirs	X				
		Soutien accès marchés	Missions à l'étranger	10				
		Partenariat	Convention UBI, Hambourg		X			
			Analyse marchés				-	-
			Comptoirs			Spécification	1	1
			Pégase trading					X
			Force commerciale				2	4
			Financement UBI					
CA export concrétisé							5 M€	

Enjeux	Besoins	Action Pégase	Outils	Mise en œuvre			
				Acquis 2009	2010	2011	
Accompagnement							
Projets territoriaux							
300 M€ de CA filières	Support sur toute la chaîne de la valeur	Conventions de partenariats		20			
		Montage de plate-formes	Plateforme technologique (PFT) NumAiric				X
300 M€ de CA compétences clés			PFT Numeca			X	-
			PFT Energie verte		X	-	-
Reconnaissance européenne			PFT CEFH			X	-
		Développement des échanges Labos PME	Rencontres PME labos		1	2	2
300 M€ de CA nouveaux acteurs en région	Attractivité de l'écosystème	Montage de plate-formes (cf ci dessus)	Village d'entreprises		1		1
			Nombre PME captées		3	3	3
		Événementiel et visibilité : Workshops Séminaires et conventions	Catalogue		X	-	X
			Bourget		X		X
			Serveur d'information			X	
			PFT collaborative		X	-	-
			Convention stratoflight,		X	-	-
			Workshop Aviation légère			X	
			Workshop activité aéroportuaire				X
			Enquête satisfaction/ notoriété				X
			Centenaire				X
			Showroom				X
			Médiatisation adhérents				
Com. international					3		

Enjeux	Besoin	Action Pégase	Outil	Mise en œuvre				
				Acquis	2009	2010	2011	
	Compétences	Cumul emplois		100	250	600		
10 000 emplois à 10 ans	Identification, caractérisation et attraction des profils nécessaires	Enquête emploi/formation		X				
		⇒ Compétences nécessaires		X				
		⇒ Profils critiques		X				
		Accompagnement des entreprises au recrutement	Besoin emploi-formation	X				
			Compétences rares		X	-	-	
			Compétences critiques		X			
			Soutien recrutement		X			
			Objectifs emplois par contrat de croissance			30	100	300
			Observatoire emploi					X
	Montage formation				1	4		
Développement durable								
Transformer les nécessités du développement durable en une opportunité	Identifier et mettre en œuvre les atouts du développement durable	Prise en compte du DD dans toutes les actions	GT énergie verte		X	-	-	
			> Démo projet avion propre				1	
			>Projets avion vert, dirigeable vert, Eco Design				1	
			Projets d'éthique sur les projets (>8/10) dont REACH		2	2	2	
			Prise en compte de RSE dans les actions du levier compétences.		X	-	-	

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

7.2.1. indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

7.2.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Tout d'abord des indicateurs demandés par la DGSIS (Cf ci-dessous), avec surlignés en verts ceux qui sont estimés par Pégase comme les plus pertinents au regard de sa stratégie propre.

Thématique	Indicateurs	Fourni directement par le pôle	Calculé par l'administration sur la base d'informations fournies par le pôle	Optionnel ?
Gouvernance et animation	Nombre d'ETP salariés de la structure de gouvernance du pôle	x		
	Masse salariale de la structure de gouvernance du pôle	x		
	Budget annuel de l'association (en euros)	x		
	- dont subventions de l'Etat	x		
	- dont subventions des collectivités locales	x		
	- dont cotisations des membres	x		
	- dont facturation de services	x		
	- autres	x		
	Nombre total d'adhérents au pôle		x	
	- dont entreprises		x	
	- dont PME		x	
- dont appartenant à un groupe français		x		
- dont appartenant à un groupe étranger		x		
- dont PME appartenant à un groupe français		x		
- dont PME appartenant à un groupe étranger		x		
- dont laboratoires de recherche		x		
- dont organismes de formation		x		
Attractivité territoriale	Localisation géographique des membres du pôle		x	
	Nombre d'établissements membres du pôle créés durant l'année		x	
	- dont correspondant à la création d'une entreprise (start-up)		x	
- dont correspondant à la création d'un établissement d'une entreprise préexistante		x		
PME	Chiffre d'affaires des PME membres du pôle		x	
	Nombre d'entreprises incubées ou abritées au sein d'une pépinière d'entreprise dans les thématiques et sur le territoire du pôle	x		
Ressources humaines	Nombre de salariés des entreprises membres du pôle		x	
	Masse salariale des entreprises membres du pôle		x	
	Nombre de salariés des établissements membres d'un pôle		x	
	Masse salariale des établissements membres d'un pôle		x	
Gestion des compétences	Nombre de formations dans les thématiques du pôle mise en place par des organismes de formation membres du pôle ou suite à une demande du pôle	x		
Développement durable	Nombre de projets de R&D dans le champ du développement durable retenus pour un financement public		x	
Rayonnement international	Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger	x		
	Chiffre d'affaires à l'exportation des PME impliquées dans les pôles		x	
	Nombre d'implantations d'entreprises étrangères réalisées durant l'année sur le territoire		x	
Financement privé	Nombre de mises en relation par le pôle de PME avec des business angels et des capitaux risqués	x		
	Nombre de levées de fonds par les PME membres du pôle	x		x

7.2.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

Thématique	Indicateurs	Fourni directement par le pôle	Calculé par l'administration sur la base d'informations fournies par le pôle	Optionnel ?
Projets de R&D	Nombre de projets de R&D labellisés par le pôle durant l'année	x		
	- dont le chef de file est une PME	x		
	- dont impliquant au moins une PME	x		
	- dont impliquant au moins une entité localisée hors de France	x		
	Nombre de projets de R&D retenus pour un financement public	x		
	- dont FUI	x		
	- dont Oseo	x		
	- dont ANR	x		
	- dont collectivités locales	x		
	- dont fonds européens	x		
	Montant total de l'assiette des projets de R&D retenus pour un financement public	x		
	Montant total des aides aux projets de R&D décidées	x		
	- dont FUI	x		
	- dont Oseo	x		
	- dont ANR	x		
- dont collectivités locales	x			
- dont fonds européens	x			
Nombre de chercheurs d'organismes publics de recherche (yc. écoles & universités) impliqués dans un projet labellisé par le pôle	x			
Nombre d'ingénieurs R&D et de chercheurs d'entreprises impliqués dans un projet labellisé par le pôle	x			
Dépenses des organismes publics réalisés durant l'année sur les projets labellisés par le pôle	x			
Dépenses des établissements d'entreprises réalisés durant l'année sur les projets labellisés par le pôle	x			
Projets de plates-formes d'innovation	Nombre de projets de plate-forme d'innovation labellisés par le pôle durant l'année	x		
	Nombre de projets de plate-forme d'innovation du pôle ayant obtenu un soutien financier public	x		
	Montant total de l'assiette des projets de plate-forme d'innovation du pôle ayant obtenu un soutien financier public	x		
	Montant total des aides (décidés) aux projets de plate-forme d'innovation du pôle	x		
	- dont FUI	x		
	- dont Caisse des dépôts	x		
	- dont collectivités locales	x		
- dont fonds européens	x			
- dont autres	x			

7.2.2. indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

7.2.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

Stratégie et financement	
Nombre d'entreprises en contrat de croissance	
Projets territoriaux	
Nombre de conventions et workshops	
Compétences	
Nombre d'emplois issus du contrat de croissance	

7.2.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché:

Outils innovation	
Nombre d'entreprises en « Valorisation des projets R&D »	
Nombre de fiches idées	
Marchés et export	
Nombre d'entreprises en « Force commerciale »	
Nombre de comptoirs Export	
Développement durable	
Nombre de projets dont la note d'éthique est > à 8/10	

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous.

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Financement	2009	2010	2011
FRED	300	300	300
REGION PACA	125	125	125
FEDER	125	125	125
DRIRE	50	10	0
CG06	32	32	32
CPA	30	30	30
Agglopoles Provence	30	30	30
Ouest Provence	25	25	25
CG83	25	25	25
MPM	20	20	20
CANCA	20	20	20
CG13	15	15	15
TPM	15	15	15
CG84	20	20	20
Prestation sur projets	58	225	390
Contrats de croissance	36	100	198
Cotisations	50	60	70
Valorisation	206	164	114
TOTAL Budget	1182	1341	1554

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base¹ ;
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Dispositions particulières pour les pôles de catégorie 2 :

Un examen des actions entreprises et des résultats atteints est réalisé avant le 30 juin 2010. A l'issue de cet examen, les modalités de soutien financier à l'animation du pôle peuvent être révisées au vu des actions et améliorations constatées.

¹ élaborer la stratégie, constituer des réseaux et développer des partenariats de R&D, faire émerger et contribuer au montage de projets, favoriser les contacts entre entreprises et centres de formation pour aboutir à la mise en place de formations spécifiques répondant à certains besoins particuliers, mettre en relation les PME avec des business angels et des capitaux-risqueurs, susciter des actions communes concourant au développement de l'écosystème de l'innovation autour du pôle, contribuer à l'image du pôle, développer des partenariats avec des pôles de la même thématique en France ou à l'étranger, etc...

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés aux articles 8 et 9.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve néanmoins le droit, dans le cadre de sa politique PRIDES, de demander des éléments de bilan spécifiques.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France et à l'étranger, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie. Il utilise les labels et les logos "pôles de compétitivité" et PRIDES.

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU POLE DE COMPETITIVITE

« Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires »

Entre :

- **L'Etat**, représenté par le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur
- **Les collectivités territoriales** suivantes et leur représentant :

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
Monsieur Michel VAUZELLE, Président et Député des Bouches du Rhône

Conseil Régional Languedoc Roussillon,
Georges FRECHE, Président

Le Conseil Général des Alpes Maritime,
Monsieur Eric CIOTTI, Président et Député des Alpes Maritime

le Conseil Général du Var,
Monsieur Horace LANFRANCHI, Président

le Conseil Général des Bouches du Rhône,
Monsieur Jean Noel GUERINI, Président et Sénateur des Bouches du Rhône

le Conseil Général du Gard,
Monsieur Damien ALARY, Président

le Conseil Général de l'Hérault,
Monsieur André VEZINHET, Président et Député de l'Hérault

le Conseil Général de Vaucluse,
Monsieur Claude HAUT, Président et Sénateur de Vaucluse

La Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole,
Monsieur Eugène CASELLI, Président

la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur
Monsieur Christian ESTROSI, Président et Député maire de Nice

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
Madame Maryse JOISSAINS, Président et Député maire d'Aix en Provence

la Communauté d'Agglomération Agglopôle Provence,
Monsieur Michel TONON, Président et Maire de Salon

la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole,
Monsieur Jean Paul FOURNIER, Président et Sénateur Maire de Nîmes

la Communauté d'Agglomération du Grand Alès,
Monsieur Max ROUSTAN, Président et Député Maire d'Alès

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence,
Monsieur Bernard GRANIE, Président

- **Le pôle de compétitivité : Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires**, représenté par l'association « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques » association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, Domaine du Petit Arbois, Avenue Louis Philibert, Bâtiment LAENNEC, hall A, 13857 Aix-en-Provence cedex 03, n° SIRET 487 954 885 00017, code APE 9499Z,

Ci-après désignée sous le terme « **Pôle Risques** » et représentée par son président, M. Joël CHENET

Situé sur le territoire défini comme suit :

Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc Roussillon

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle « Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires ». Un premier contrat a été conclu le 7 juin 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 7 Août 2008, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité « Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires » est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques », dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).
- Les conventions de partenariat avec les pôles Pégase et Trimatec (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association « Pôle Euroméditerranéen sur les Risques », le 31/03/09, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

Le pôle a pour priorité de traiter de sujets majeurs :

- Les territoires durables
- Les industries responsables

Quatre axes stratégiques de développement ont été retenus :

- axe n°1 : Systèmes de surveillance environnementale et de gestion des risques
- axe n°2 : Formation à la gestion de risques
- axe n°3 : Maîtrise des risques technologiques pour le stockage CO2
- axe n°4 : Maîtrise des risques technologiques pour le traitement de déchets industriels

Ainsi, la gestion et la maîtrise des risques constituent un des piliers du développement durable.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

L'objectif du pôle est de devenir le référent national de la maîtrise des risques et un des trois principaux acteurs mondiaux à l'horizon 2020.

Pour cela, le pôle doit acquérir dans les 3 ans, une légitimité nationale certaine sur les axes stratégiques retenus.

L'objectif à 5 ans est de consolider cette position et de l'élargir à la maîtrise des risques Naturels, Industriels, Technologiques et Urbains en France. Cela contribuera à faire du pôle Risques un acteur reconnu sur la scène internationale.

D'ici 2020 le pôle intégrera les autres thématiques du risque tels que les risques Sociétaux, Financiers, Sanitaires, Agricole,...

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Développer les projets de R&D :

- augmenter considérablement le nombre de projet de R&D « aval » du type FUI
- animer et encadrer sur le volet R&D au moins 4 nouvelles plateformes
- développer fortement les partenariats avec les pôles de compétitivité
- consolider le réseau Inter-Cluster à l'international
- superviser la création d'un Fonds d'Investissement « Inno-Risk » (support de création d'entreprise et de projets R&D collaboratifs)

Accompagner le développement des entreprises :

- augmenter de plus de 50% le nombre de membres du pôle (notamment les PME)
- rééquilibrer l'activité du pôle entre les régions PACA et Languedoc Roussillon

- doubler le nombre de PME exportatrices
- accompagner les entreprises vers les marchés de l'Euro-Méditerranée
- favoriser l'implantation d'entreprises étrangères
- développer des actions collectives à l'attention des PME du pôle ;
- animer le réseau des membres du pôle autour du Club « Inno-Risk »
- s'appuyer sur la labellisation PRIDES de la région paca du pôle Risques afin de mieux accompagner les PME du pôle sur des thématiques transverses (formation, RSE, ...)

Pour atteindre ces objectifs le pôle va :

- consolider son équipe opérationnelle
- nommer des responsables qui animeront les axes stratégiques
- anticiper les évolutions du marché avec le management stratégique
- renforcer son fonctionnement par le pilotage projet (suivi d'indicateurs, plan d'action, reporting,...)

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle a signé le 30/05/08 une convention de partenariat avec le pôle Pégase et le 19/06/08 avec le pôle Trimatec.

Ces conventions de partenariat, reproduites à l'annexe 6, prévoient notamment les dispositions suivantes :

Les deux pôles s'engagent à mettre en œuvre une démarche visant à :

- mettre en cohérence leurs actions et développer des synergies en faveur du développement local ;
- mettre en place une information permettant à chaque pôle de mieux se connaître ;
- analyser les complémentarités et les redondances sur les thématiques et compétences des deux pôles ;
- favoriser les co-labellisations de projets ;
- favoriser le co-portage d'actions, de projets, de plates-formes ;
- mutualiser leurs moyens humains ou techniques lorsque cela est possible ;
- communiquer sur leur partenariat ;
- suivre l'intensité de coopérations par un indicateur. (disposition spécifique à Pégase)

Les pôles s'engagent à respecter la plus grande confidentialité sur les informations issues de l'application de la présente convention et à faire respecter celle-ci à leurs membres et à leurs personnels de toute nature ayant à en connaître. Afin d'assurer la sécurité des documents et informations sensibles et de leurs supports, les parties prendront toutes les précautions nécessaires à leur protection.

Disposition spécifique à la convention avec Trimatec :

Un comité de coordination chargé du bilan et de l'évaluation des actions menées en partenariat entre les Pôles RISQUES et TRIMATEC se réunira au moins une fois par an. Il sera notamment chargé de définir les orientations à donner au partenariat, les actions communes à mettre en place et leur plan de communication coordonné.

Le comité de coordination sera composé, pour chacun des partenaires, d'au moins deux membres : direction et projets.

Les partenaires se donnent la possibilité d'inviter, d'un commun accord, un ou plusieurs représentants d'entreprises ou d'organismes pouvant apporter une contribution significative aux travaux du comité. En vue de mener des actions communes engageantes pour les deux parties, notamment sur le plan financier, il pourra être signé des conventions particulières définissant au cas par cas les moyens et les modalités d'intervention de chacune des parties.

Le pôle s'engage à poursuivre ses efforts pour faire évoluer ces chartes de coordination en fonction des stratégies des pôles signataires.

Le pôle s'engage à soumettre, d'ici le **31/12/09**, aux parties au présent contrat, un projet de charte de coordination avec **les pôles SCS, Mer, Optitec, System@tic**, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de partenariats technologiques et scientifiques (présentation des solutions « gestions des risques » intégrables à des projets d'autres pôles et recherche de technologies clés afin de finaliser nos chaînes de valeurs).

Le Pôle Risques se positionne en ressource de la plupart des autres pôles et clusters. En effet, la maîtrise des risques est un sujet que de nombreux autres pôles abordent plus ou moins souvent au travers des projets de leurs membres sans approche transverse globale et partagée qui rend leur maîtrise pertinente et dynamique.

En s'appuyant sur quelques axes stratégiques forts, le pôle vise à leur apporter des solutions et des méthodes efficaces pour mieux appréhender les risques identifiés dans leurs projets.

Ce type de collaboration participe à la diffusion de bonnes pratiques pour la maîtrise des risques et le développement durable.

Aujourd'hui, les projets innovants soutenus par le pôle en co-labellisation avec d'autres pôles illustrent très bien cette démarche.

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Les principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

✓ **Stratégie**

- Animer le réseau du pôle
- Réaliser des études marketing pour préciser les axes retenus
- Effectuer des veilles technologiques et concurrentielles sur les axes retenus Etude d'opportunité sur des marchés identifiés par des membres
- Préparer la stratégie du pôle pour la période 2012-2015
- Assurer le pilotage stratégique du pôle et mettre à jour les indicateurs

✓ **Développement des axes stratégiques et des plateformes**

- *Réaliser un cahier des charges pour chaque plateforme*
- *Rechercher des financements pour la plateforme*
- *Animer les acteurs (entreprises, collectivités) autour du développement des plateformes*
- *Identifier les opportunités de développement de la plateforme*
- *Communiquer sur l'activité de la plateforme (appels à projets de R&D)*

✓ **Rayonnement national et international**

- Communiquer et développer la notoriété du pôle
- Démarcher de nouveaux membres
- Développer l'activité du pôle en Languedoc Roussillon
- Développer des partenariats avec les autres pôles de compétitivité
- Développer des partenariats avec des organismes liés aux risques (associations, fondations, instituts,...)
- Développer des partenariats à l'international

✓ **Développement d'une dynamique de projets**

- Développer les activités de fournisseurs de services intégrés
- Développer des technologies au sein du pôle
- Trouver les technologies nécessaires à l'extérieur du pôle
- Accentuer l'accompagnement du pôle sur les projets R&D "aval" (types FUI)
- Accompagner les projets ANR financés et terminés vers des projets R&D "aval" (type FUI)
- Organiser des consortiums pour répondre à des appels d'offres publics
- Créer un Fond d'Investissement "Inno-Risk"
- Créer et gérer un pool de prestataires
- Animer et participer à des actions collectives
- Développer le zonage R&D du pôle

✓ **Financement, Formation et ressources humaines**

- Augmenter les fonds privés du pôle
- Promouvoir les formations risques
- Agrandir l'équipe opérationnelle

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Le pôle se fixe en particulier les objectifs suivants en termes d'indicateurs assortis de valeurs cibles :

7.2.1. Indicateurs du tronc commun à tous les pôles :

7.2.1.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

	2009	2010	2011
Nombre de membres total	180	215	260
% PME membres	50	60	70
% membres LR	10	15	25
Nombre de partenariats inter pôle France	2	5	5
Nombre de projets financés	21	31	47
Europe	1	2	2
ANR	10	12	15
FUI	8	12	20
Autres (Oseo, Feder, ...)	2	5	10
% de projets financés / projets labellisés	75	75	80
Nombre de PME impliquées dans des projets	12	20	30

7.2.1.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché :

	2009	2010	2011
Nombre d'entreprises créées	2	3	5
Nombre entreprises exportatrices	10	15	20
Nombre d'implantation d'entreprises étrangères	0	1	5

7.2.2. Indicateurs spécifiques au pôle signataire de ce contrat :

7.2.2.1. Indicateurs de développement du pôle et de son écosystème :

	2009	2010	2011
% des fonds privés/budget global	25	40	50
% vente de services/fonds privés	0	15	20
Nombre de collectivités supplémentaires	0	2	0
Nombre de partenariats inter cluster International	1	2	4
Nombre de manifestations par an	3	3	4
Nombre d'actions collectives réalisées	3	4	5
Nombre de projets co-labellisés	5	10	25
Nombre de projets financés par le fond Inno-Risk	/	1	5

7.2.2.2. Indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

	2009	2010	2011
Nombre d'emplois qualifiés créés par les axes stratégiques	5	20	80
Nombre de personnes formés par an	/	1 000	1 500
Nombre de consortiums répondant à un marché public	0	2	3

Article 8. Article 8. Moyens de fonctionnement du pôle

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010	2011
<i>Contribution Etat</i>	255 000	200 000	150 000
<i>Contribution Conseil Régional PACA</i>	127 500	120 000	120 000
<i>Contribution Conseil Régional LR</i>	38 000	30 000	30 000
<i>Contribution Conseil Général 06</i>	33 440	33 440	33 440
<i>Contribution Conseil Général 13</i>	13 000	13 000	13 000
<i>Contribution Conseil Général 30</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Conseil Général 34</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Conseil Général 83</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Conseil Général 84</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Communauté d'Agglomération du Grand Alès</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix</i>	24 060	24 060	24 060
<i>Contribution Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole</i>	5 000	5 000	5 000
<i>Contribution SAN Ouest Provence</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Communauté d'Agglomération Agglopolé Provence</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Contribution fonds européens</i>	127 500	120 000	120 000
<i>Financements privés : cotisations</i>	70 000	100 000	150 000
<i>Financements privés : autres contributions</i>	175 000	315 000	425 000
TOTAL : Budget du pôle	938 500	1 040 500	1 150 500

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Dans le cadre de l'objectif que 50 % des dépenses d'animation soient financées par des ressources d'origine privée, le pôle s'engage à augmenter progressivement la part de ces ressources.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place d'ici fin 2009 :

- un suivi analytique des dépenses réalisées permettant notamment d'identifier les dépenses correspondant à ses missions de base ;
- un relevé valorisant les apports en nature dont elle bénéficie pour ces missions.

Un bilan financier sera transmis aux financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

Article 9. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Dispositions particulières pour les pôles de catégorie 2 :

Un examen des actions entreprises et des résultats atteints est réalisé avant le 30 juin 2010. A l'issue de cet examen, les modalités de soutien financier à l'animation du pôle peuvent être révisées au vu des actions et améliorations constatées.

Article 10. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 9.

Article 11. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

Clause FEDER

ACTIONS D'INFORMATION ET DE PUBLICITE A MENER PAR LES BENEFICIAIRES DES FONDS STRUCTURELS

REGLEMENT (CE) n°1828/2006 VISANT LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE PUBLICITE A MENER PAR LES ETATS MEMBRES SUR LES INTERVENTIONS DES FONDS STRUCTURELS ;

CIRCULAIRE N°5197 DU 12 FEVRIER 2007 DU PREMIER MI NISTRE RELATIVE A LA COMMUNICATION SUR LES PROJETS CO-FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE

La Commission Européenne souhaite que le grand public et les bénéficiaires soient informés de l'intervention de l'Union Européenne et des résultats de celle-ci.

En conséquence, les bénéficiaires devront assurer la publicité de l'intervention des fonds structurels selon les modalités décrites ci-après.

1. Mesures d'information et de publicité

Pour tous les autres projets y compris les investissements inférieurs à 3 millions d'euros

Affiches mentionnant la contribution de l'Union européenne et éventuellement les fonds concernés.

Cependant au cas où une autorité compétente ou un bénéficiaire final décide d'apposer des panneaux, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information pour des projets, la participation communautaire doit également être indiquée.

Pour les actions de promotion, d'information, de formation et d'emploi

Tous les bénéficiaires et le public concerné par l'action doivent être informés de la participation du FEDER.

Si les bénéficiaires finaux de la subvention communautaire sont amenés à conclure d'autres conventions pour la réalisation de l'action cofinancée, la participation communautaire devra être mentionnée.

Par ailleurs, toutes publications ou manifestations concernant le projet cofinancé devront mentionner la participation communautaire dans les conditions mentionnées au point 2.

2. Modalité de publicité

Panneaux

Les panneaux doivent avoir une taille appropriée eu égard à l'importance de la réalisation. La partie consacrée à la participation communautaire doit répondre aux critères suivants :

- elle occupe au moins 25% de la surface totale du panneau,
- elle est composée de l'emblème européen normalisé et du texte « projet cofinancé par l'Union européenne », lesquels sont disposés comme suit :

	Nom officiel du PRIDES (cf libellé inscrit dans le contrat d'objectifs de labellisation)
	Projet cofinancé par la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur et l'Union Européenne

L'emblème doit être représenté selon les normes en vigueur,

Les lettres utilisées pour mentionner la participation financière de l'Union européenne doivent avoir la même dimension que les lettres utilisées pour l'annonce nationale, mais peuvent avoir une typographie différente,

Le fonds concerné c'est à dire FEDER peut être mentionné.

Les panneaux seront apposés à côté de ceux indiquant le nom de l'organisme gestionnaire du PRIDES, à son siège social et ses sièges secondaires le cas échéant et feront figurer dans des proportions similaires le logo du PRIDES et le nom du PRIDES tel que retenu dans le contrat de labellisation.

Plaques commémoratives

Elles doivent comporter en plus de l'emblème européen un texte faisant mention du cofinancement de l'Union européenne et éventuellement du Fonds concerné (FEDER).

Affiches

Afin d'informer les bénéficiaires et l'opinion publique du rôle joué par l'Union européenne dans les domaines du développement des ressources humaines, de la formation professionnelle, de l'investissement dans les entreprises et dans le développement rural, des affiches devront être apposées mentionnant la contribution européenne et éventuellement du FEDER auprès de tout organisme mettant en œuvre ou bénéficiant d'actions cofinancées par les Fonds structurels (chambres consulaires, collectivités locales, agences de développement régional...)

Publications (brochures, dépliants, lettre d'information...)

Elles doivent comporter :

- La participation de l'Union européenne et éventuellement du FEDER sur la page de garde
- L'emblème européen si l'emblème national ou régional y figure.
- Pour le matériel communiqué par voie électronique (site web, banque de données...) ou le matériel audiovisuel, les principes énoncés ci-dessus s'applique par analogie.
 - Dans le cadre de sites web sur les fonds structurels, il conviendrait de faire mention de la contribution de l'Union Européenne et éventuellement du FEDER sur la page d'accueil et de créer un lien vers les autres sites web de la Commission relatifs aux autres Fonds structurels.
- De même le logo PRIDES sera systématiquement inscrit.

Manifestations (conférences, séminaires, foires, expositions, concours....)

Lors de l'organisation de manifestations d'information liées aux interventions cofinancées par le FEDER, les organisateurs doivent faire état de la participation communautaire à ces interventions à travers la présence du drapeau européen et l'emblème européen sur les documents.

ANNEXE 4 : La stratégie du Pôle

Sommaire

Avant-propos

Un nouveau monde industriel : d'évolutions en révolutions

1 LES ENJEUX ET OPPORTUNITES SCS

- 1-1 La compétitivité industrielle
- 1-2 Les enjeux majeurs dans les métiers SCS
- 1-3 L'énergie des ambitions

2 DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION : LES ROADMAPS DU POLE SCS 2009-2011

- 2-1 Roadmap thématiques 2009-2011
 - 2-1.1 *Traçabilité*
 - 2-1.2 *Mobilité*
 - 2-1.3 *Identité*
 - 2-1.4 *Connectivité*
 - 2-1.5 *Synthèse Marchés et Technos*
- 2-2 Roadmap Plateformes et CIU 2009-2011

3 DEVELOPPEMENT DES PME

- 3-1 L'Offre PME adaptée aux besoins
- 3-2 Aide à la naissance et l'adolescence
- 3-3 Aide au développement innovant
- 3-4 Accompagnement
- 3-5 Actions génériques sur les PME

4 DEVELOPPEMENT DE L'ECOSYSTEME

- 4-1 Mise en œuvre de la coopération technologique
- 4-2 Animation et développement des réseaux
- 4-3 Communication et formation

5 SYNTHESE DU DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DU POLE SCS

6 BUDGET D'ANIMATION DU POLE SCS

- 6-1 Hypothèses de base
- 6-2 Prevision budgétaire

7 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 7-1 Les indicateurs propres du Pôle
- 7-2 Les indicateurs SESSI
- 7-3 Indicateurs et objectifs

Avant-propos

“Les pôles de compétitivité marquent la naissance d’un nouvel outil de politique industrielle pour renforcer la compétitivité de l’Industrie française. Face aux mutations économiques internationales et nationales, la France initie une politique industrielle de grande envergure, destinée à accroître sa capacité d’innovation et de compétitivité par la mise en place de pôles de compétitivité. C’est une véritable stratégie de redéploiement industriel qui prend forme.

En privilégiant l’innovation et la mise en commun des compétences, ces pôles favoriseront la croissance, la compétitivité de l’Economie française et l’attractivité du territoire national. Ils favoriseront également l’emploi. Les pôles de compétitivité aideront à renforcer l’Industrie française, à faire émerger de nouvelles activités à forte visibilité internationale.”

Ministère de l’Economie, des Finances et de l’Emploi

Le développement économique d’un pays dépend d’une politique industrielle forte s’appuyant sur les trois piliers que sont l’innovation, la production et la conquête de marchés. Le concept de "pôle de compétitivité" s’attache à traiter le premier de ces éléments. Il incite les entreprises (PME, grands comptes) et laboratoires à se rassembler pour être plus forts, plus compétitifs. Concept simple qu’il fallait mettre en œuvre. C’est fait. Nous vivons aujourd’hui une véritable révolution avec la généralisation de l’usage des nouvelles technologies ; l’ère digitale est en marche, elle va changer nos modes de vie.

Un pôle SCS mondial dédié aux **Solutions Communicantes Sécurisées** est particulièrement bien placé pour aider à gagner cette bataille de l’innovation. Le Pôle SCS est naturellement tourné vers des partenariats nationaux et vers l’international par son positionnement stratégique, son ambition et sa structure dotée de grands industriels, de PME leaders dans leurs domaines et de laboratoires de recherche performants.

Cette orientation est essentielle car les produits issus des projets du Pôle sont destinés aux marchés mondiaux. Une telle ouverture est cruciale pour les PME qui rejoignent le Pôle car c’est pour elles, l’occasion de se développer avec des perspectives internationales, facilitées par la mise en commun de leur savoir-faire avec des acteurs mondiaux réputés. La dynamique créée par la mise en place des pôles de compétitivité est une chance pour la France et pour l’Europe. Chacun des projets initiés par le pôle doit avancer très rapidement, sur tous les fronts : bonne complémentarité des acteurs, projets très innovants, soutien aux PME, mise en place d’actions structurantes, assise internationale...

Cette irrésistible envie de futur à la fois créatif et maîtrisé, ouvert sur le monde et sécurisé, est déjà en marche...

Enjeux et Opportunités

Un nouveau monde industriel : d'évolutions en révolutions

L'émergence des TIC offre d'énormes potentiels d'innovations, de services, d'usages et donc, de création de nouveaux marchés. Si les solutions en cours révolutionnent la vie quotidienne des personnes, elles bousculent aussi les processus et mode d'organisation des entreprises (relations clients fournisseurs, gestion des ressources, logistique...). C'est un deuxième facteur de croissance pour les TIC.

Ce monde complexe doit, pour les utilisateurs finaux, être éclipsé par le développement de **Solutions** intégrées, ergonomiques, interopérables, garantissant les fonctionnalités de **Communications** simples, fiables et **Sécurisées**.

C'est le sens du vocable **Solutions Communicantes Sécurisées** :

« **Solutions** » indique la cible de marché, mais aussi la réponse à des besoins qui s'appuient sur la richesse technologique.

« **Communicantes** » indique la nature des objets, systèmes et services visés incluant tous une mise en réseau pour des actions de communication, de coopération, de transaction.

« **Sécurisées** » pointe un besoin important de la société de l'information: la protection des informations et de la vie privée. Cette dimension fonctionnelle des solutions que nous traitons dans le pôle n'est pas exclusive, mais est spécifique des compétences de la région, c'est pourquoi nous l'avons mise en avant comme une de nos caractéristiques différenciatrices

1^{ère} révolution : l'informatique

Poussée par la miniaturisation des composants électroniques, le développement des applications informatiques, la diminution constante de leurs coûts et de leur accessibilité, l'informatique est passée depuis plusieurs années de l'univers de l'entreprise au grand public.

Ainsi, le paysage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) s'est-il, dans un premier temps, structuré autour du déploiement des micro-ordinateurs.

2^{ème} révolution : la mise en réseaux

Internet a été conçu pour relier des réseaux informatiques hétéroclites -d'universitaires, d'entreprises, d'administrations, etc.- qui peuvent eux-mêmes relier des sous-réseaux et en définitive, des ordinateurs et des hommes en tout point du globe. Internet continue à jouer un rôle de plus en plus important. Parmi les dernières évolutions, citons :

- le partage grand public des fichiers informatiques (peer-to-peer) ;
- les jeux en ligne multi-joueurs ;
- le calcul partagé pour la recherche de pointe.

Le web devient le média de référence, "l'intermédiaire", élément-clé de la communication de demain entre les hommes, les ordinateurs et tout objet communicant.

3^{ème} révolution : les logiciels embarqués dans les systèmes ou enfouis dans les puces électroniques

Le rapprochement de l'Informatique, des Télécommunications, du Multimédia et de la Microélectronique permet d'accueillir toujours plus de logiciels applicatifs dans les composants et les produits.

La téléphonie mobile en est un des symboles : elle préfigure l'arrivée des usages nomades, des moyens d'accès aux systèmes d'information grâce à l'intégration de puces miniaturisées performantes au sein d'un système de communication sans fil.

4^{ème} révolution : les objets communicants sans fil

La diffusion d'un nombre croissant d'objets portables autonomes intelligents et communicants modèlè déjà notre quotidien, répondant à de nouveaux besoins de communication et de services.

En 2010, 95 % des équipements connectés seront autre chose que des ordinateurs personnels !

D'après l'Idate, le marché mondial du M2M ("Machine to Machine"), qui en 2005 représente déjà 20 milliards d'euros, devrait atteindre plus de 220 milliards d'euros en 2010. Les principaux bénéficiaires sont les équipementiers et les intégrateurs.

1. Les enjeux et opportunités SCS

1.1 La compétitivité industrielle

Les leaders mondiaux du monde de l'internet ont été créés par des étudiants ou des chercheurs des grandes universités américaines. L'innovation dans le secteur des contenus s'est toujours appuyée sur l'appropriation de technologies de pointes. L'avance scientifique et technologique et sa diffusion dans les entreprises jouent un rôle clef dans l'innovation, la création d'entreprise et la dynamique globale.

La compétitivité industrielle s'appuie sur quatre moteurs :

- les projets structurants de R&D pour l'innovation et la compétitivité ;
- l'excellence et la pertinence des laboratoires de recherche ;
- la richesse, la vitalité et la pérennisation des processus d'innovation ;
- la dynamique de création et de croissance des entreprises.

Un pôle mondial de compétitivité doit s'organiser pour faire face aux grands défis posés dans chacun de ces axes.

1.2 Les enjeux majeurs dans les métiers SCS

Le Pôle SCS s'appuie sur sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur pour développer des solutions complètes, innovantes et sur ses 4 "métiers" fondateurs :

- Microélectronique
- Télécommunications
- Logiciels
- Multimédia

Les 4 "métiers" au cœur du Pôle SCS sont en pleine évolution. Les mutations engendrées sont multiples :

- la diffusion du Multimédia dans les vies professionnelle et personnelle,
- la généralisation des technologies mobiles de Télécommunications,
- l'explosion du recours à la Traçabilité (RFID),
- la multiplication des applications sans contact et sécuritaires.

Le Pôle SCS ambitionne d'être un acteur majeur dans ces secteurs et d'anticiper le développement de nouveaux usages pour contribuer aux révolutions futures :

- **Microélectronique** : vers une miniaturisation accrue (nanotechnologies, 3D SIP).
- **Télécommunications** : l'ère du mobile.
- **Logiciels** : vers de nouvelles opportunités de développement avec l'émergence du web2.0.
- **Multimédia** : impact croissant des contenus numériques.

1.3 L'énergie des ambitions

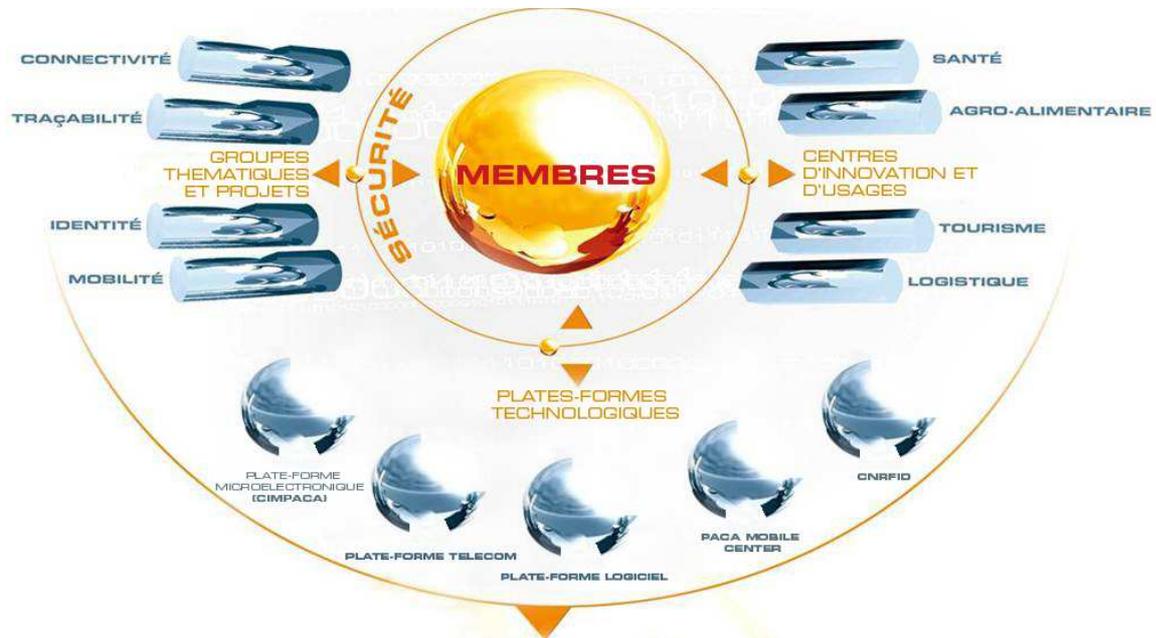
L'ambition du Pole SCS est de devenir l'acteur incontournable et reconnu dans le domaine des solutions communicantes sécurisées en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers des TIC, (microélectronique, télécommunications, logiciels et multimédia) à leurs applications et usages.

- Favoriser l'émergence des projets coopératifs innovants**, en pérennisant le flux de projets et en couvrant les roadmaps techno et marchés
- Aider le développement des PME, quelque soit leur taille** en développant une offre de services aux PME et en proposant une assistance aux différentes étapes de leur développement entrepreneurial
- Participer à la création d'un écosystème approprié régional** en développant des ressources d'expertises en R&D et mutualisées , plateformes, CIU,CN, en instaurant la formation ainsi que le développement durable et en permettant le développement harmonieux de toutes les composantes métiers de la filière TIC et en faire bénéficier toutes les filières économiques sur tout le territoire

Les tactiques clefs venant soutenir ces objectifs sont :

- Renforcer notre leadership dans les thématiques du Pôle (Mobilité, Traçabilité, Identité, Connectivité)
- En nous appuyant sur la pluralité de nos métiers (Microélectronique, Telecommunications, Logiciels et Multimedia)
- Favoriser l'émergence de projets R&D coopératifs, innovants et compétitifs
- Aider au développement des PME
- Participer à la création d'un Ecosystème approprié au développement régional global des TIC

- ✓ **La mise en place d'un schéma directeur stratégique** couvrant tous ces aspects



Communication, Animation, Services financiers, Actions à l'international, Formations, Propriété Intellectuelle

Le positionnement stratégique du Pôle SCS a démarré en 2006/2007 par l'annonce des quatre thématiques suivi par son officialisation au travers de l'audit DGE, de la mise en place du Conseil Scientifique et Stratégique et communiquée par l'édition du livre blanc, des brochures thématiques.

En 2009, nous continuerons la mise en place des roadmaps marchés et technos au travers des projets et plateformes en renforçant l'axe sans contact et les services aux PME.

En 2010 :

Aboutissement de notre stratégie complète de Plateforme par métier.

- Existence
- Utilisation pour les Projets et pour les membres

Offre de Services PME opérationnelle sur toutes les phases de développement entrepreneurial

Aboutissement de la collaboration PRIDES entre associations TIC

CIU Aéronautique et Agroalimentaire ; CIU Ecotechnologies

Accélération du nombre de projets

- Projets principalement « structurants » identifiés en 2009, interpoles
- Projets lancés dès le début du Pôle en fin de cycle de développement pouvant donner lieu à des nouveaux projets R&D

En 2011:

RoadMap technologiques du plan initial couvert par les projets déployés et la R&D des industriels leader adhérents du pôle

Ecosystème TIC créé en soutien permanent des autres Pôles/Prides régionaux pour la mise en place de projets innovants dans les autres secteurs économiques

Etre moteur dans l'émergence de Spin off et dans l'attraction d'entreprises nationales et étrangères

- Toutes les PME du secteur impliquées avec SCS

Partenariats internationaux reconnus en R&D, Applications

Orientation projets renforcée sur le développement durable et les éco technologies

2. Développement de l'innovation : Les Roadmaps 2009 - 2011

Le pôle SCS a défini quatre axes thématiques et les champs d'application. Les groupes thématiques ont été formés avec pour mission d'identifier les principaux marchés et leurs évolutions, les verrous technologiques et scientifiques et de définir les roadmaps.

Associé et en support de ces roadmaps, le Pôle SCS a développé sa stratégie de plateformes et Centres d'Innovations et Usages

2.1 Roadmap Thématiques 2009 – 2011

2.1.1 Traçabilité

Définition

Le groupe thématique Traçabilité doit jouer un rôle majeur pour soutenir la politique d'innovation du Pôle SCS et guider son action visant à offrir une palette de services et de compétences dans des domaines clés tel que celui de la RFID :

Quatre domaines d'application

A ce jour le GT Traçabilité se concentre sur quatre domaines d'application :

Maîtrise de la chaîne logistique ;

Lutte contre la contrefaçon ; Sécurisation du suivi de produits d'importance vitale pour la personne ;

Suivi du respect d'aspects réglementaires liés aux produits.

Cinq secteurs d'activité

Dans un premier temps le Groupe Traçabilité s'est volontairement restreint à cinq domaines d'activité :

Suivi des produits industriels (chaîne de montage, logistique ...) ;

Suivi de la grande distribution (approvisionnement, suivi clients ...) ;

Sécurité dans le domaine de la santé (médicaments, produits biologiques, parcours de santé ...) ;

Sécurité dans le domaine de l'agro-alimentaire (origine, stockage, suivi ...) ;

Identification des produits dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (lutte contre la contrefaçon).

Les marchés de la Traçabilité

Selon IDTechEx, à la fin 2006 3,75 milliards de marqueurs RFID (tags) avaient été vendus ... dans les 60 dernières années, dont 1.022 milliards en 2006 et 713 millions en 2005 (soit une croissance de 43% d'une année sur l'autre). Malgré la belle croissance du marché qui

a maintenant décollé, on peut regretter la médiocre performance du marché des étiquettes, qui ne représente toujours que 65% de l'ensemble (35% pour les cartes).

Le taux de progression de la RFID liée à la production dans les fabriques connaîtra une croissance moyenne de 8,9 % sur les cinq prochaines années. Au plan mondial, les entreprises manufacturières ont dépensé 208 millions \$ en 2006, 320 sont prévus en 2017. La croissance annuelle moyenne attendue du marché de la santé est de 64 % sur la même période. En ce qui concerne les médicaments, on estime que la contrefaçon représente aujourd'hui presque 10 % du marché mondial, ouvrant ainsi un marché important à la traçabilité RFID.

Il y a donc des signes probants d'un démarrage « effectif » du marché de masse de la RFID. Rappelons que sont entrés sur le marché des acteurs comme l'armée américaine et les armées européennes engagées dans l'OTAN, les grands acteurs « pionniers » de la grande distribution (Wal-Mart, Metro, Rewe), qui développent des plans visant à exiger l'étiquetage RFID de leurs fournisseurs.

Les estimations d'utilisation dans le transport sont de 341 millions d'unités en 2006 et 787 million d'unités en 2007. Le marché de la RFID active, tiré par la demande de l'armée, représentera 6,8 milliards d'euros d'ici 10 ans.

Les projections du marché mondial total (marqueurs + lecteurs) varient selon les experts, mais pourraient se situer autour de 24/30 milliards d'euros en 2017. Ainsi selon IDTechEx ce marché, incluant les matériels, les logiciels et les services, a plus que doublé de 2006 à 2007 et va être multiplié par 5 dans les dix prochaines années, passant de 5Mds d'euros en 2007 à 18Mds d'euros en 2012, puis 27Mds d'euros en 2017. Le nombre d'étiquettes vendu par an va être multiplié par 220 dans la même période, passant de 3Mds à 670Mds. Le marché de la traçabilité RFID est donc déjà en forte croissance, mais tarde cependant un peu à décoller faute, en particulier, de normes d'utilisation sectorielles.

Selon ABI Research (RFID Annual Market Overview, 2Q 2006), la part des marqueurs croîtrait de 2006 à 2011 (de 56% à 64%) aux dépens des lecteurs (de 29% à 25%) et des logiciels (de 15% à 11%).

Les prévisions de répartition des marchés pour 2010 marquent une nette domination de l'Asie (>45%) et des USA (>30%).

L'Asie investit massivement dans la RFID. En Chine, près de 3 milliards de marqueurs RFID vont équiper des produits manufacturés d'ici à 2009 (programme cartes d'identité RFID). Le Japon consacre des sommes lourdes aux applications destinées au commerce (projet Future Department Store). La Corée, dotée d'un programme de 100 M€ sur 4 ans, veut devenir l'un des leaders de la RFID à l'horizon 2010. Le marché européen devrait atteindre 2,5 milliards d'euros pour 2010 (source Venture Development Corporation). Avec 40 % du marché total, les marchés britanniques et allemands se montrent nettement en avance sur le reste de l'Europe.

Verrous technologiques et freins au développement

Les technologies RFID ne sont pas des technologies d'authentification. L'authentification peut être le résultat d'un traitement (humain ou automatique) des données portées par la puce RFID. Ainsi, la RFID peut s'avérer utile dans la lutte contre la fraude (cas des cartes de paiement aux États-Unis) ou la contrefaçon des objets (mais aucun standard n'existe). Les étiquettes électroniques sont une technologie d'avenir dans le cadre de l'intégration croissante des outils informatiques dans la chaîne logistique industrielle ou de distribution (traçabilité, gestion des stocks, etc.) d'une part, de la montée en puissance des préoccupations liées à la sécurité d'autre part.

Pour cette raison et compte tenu de la maturation rapide des normes et standards, ces technologies sont au cœur de la préoccupation des grands éditeurs logiciels et intéressent de nombreux intégrateurs. L'intérêt économique des étiquettes électroniques est reconnu dans les applications en boucle fermée (atelier de fabrication, flux logistiques internes). C'est plus discutable pour les applications en boucle ouverte (logistique interentreprises et distribution), parce que ce type d'application présente une forte composante réseau et des contraintes importantes en termes d'interopérabilité qui ne sont pas complètement résolues (absence de normes).

Un certain nombre de verrous doivent être levés :

Les performances et l'adaptation de la technologie utilisée (notamment la fréquence) en fonction de l'application ;

L'interopérabilité, en particulier pour des applications en boucle ouverte ;

Le coût, notamment pour les applications en boucle ouverte (actuellement de l'ordre de 15 cents alors que les grands donneurs d'ordre espèrent 5 centimes) ;

Le coût des mémoires embarquées ;

L'industrialisation du process d'interconnexion antenne-puce et de packaging adapté

L'amélioration de la sensibilité des front-end RF

Le design d'antennes universelles

La structuration et le traitement des données

La normalisation/standardisation

La gestion de l'énergie dans les puces ;

La capacité de lecture de tags multiples (en vrac) et le traitement anticollision.

La sécurité du système RF

La technologie est mature, l'environnement normatif est établi pour les cartes sans contact, en cours de structuration pour les étiquettes électroniques. Le développement promis à ces

technologies sera fortement dépendant de l'interopérabilité et de la qualité de l'ingénierie mise en œuvre pour les déployer.

Vu du côté des industriels il existe des contraintes liées aux processus industriels, à l'organisation des circuits logistiques et à la nature même des produits :

L'identification par radiofréquences s'avère encore relativement complexe à mettre en œuvre sur le plan technique, notamment parce qu'elle fonctionne toujours en interaction avec d'autres technologies de capture, de transmission et de traitement de d'information (codes barre, Wifi, GPRS, Bluetooth...). Sans compter qu'il faut souvent gérer des problèmes d'interférences avec les produits eux-mêmes et leur environnement physique (liquides, métaux, zones de stockage, etc.).

La RFID apporte des réponses à des problématiques et à des besoins encore récents, en particulier dans des domaines comme le suivi des objets et des opérations. Rares sont les entreprises (industriels, distributeurs, etc.) qui appréhendent concrètement en quoi la RFID leur permet de répondre aux exigences actuelles et futures de la réglementation et aux nouvelles attentes de leurs clients en matière de traçabilité.

Sur certaines gammes de fréquences, notamment les hautes et ultra-hautes fréquences, les normes ne sont pas homogènes d'une zone géographique à l'autre : les autorisations de fréquences diffèrent selon les pays, certaines fréquences sont réservées à l'armée, etc. Sur ce dernier point, la France a connu une réelle évolution depuis septembre 2006, où l'autorisation tant attendue d'utiliser la bande de fréquence UHF pour les lecteurs RFID 2 watts a été officialisée.

... et des freins :

La mise en œuvre de processus et de solutions faisant appel à la RFID a toujours un coût et en tout cas, nécessite des moyens financiers et d'ingénierie importants. Or les pionniers de la RFID estiment encore que les retours sur investissement ne sont pas toujours faciles à évaluer. Le prix des marqueurs, en particulier, s'avère encore prohibitif pour certaines applications.

Roadmap Traçabilité du Pôle SCS

Des évolutions prévisibles

✓ Généralisation des tags

La généralisation des tags aura deux impacts, sur les organisations et sur les individus :

Les organisations industrielles et logistiques vont pouvoir utiliser cette technologie pour avancer encore dans la maîtrise en temps réel de leur chaîne logistique et de leur traçabilité. Il faut cependant remarquer que le plancher de 0,10 euro par tag pour plusieurs dizaines de millions de tags qui apparaît comme une limite vraisemblable pour encore plusieurs années, freinera durablement la généralisation des tags RFID pour le suivi des objets de faible valeur et de durée de vie courte.

Pour les individus, une fois assurée l'indispensable protection de la vie privée à laquelle concourront de nouvelles technologies (« tag killer », Clipped tag, mise en sommeil, blocker tag, étiquette fédératrice, cryptage, RFID Guardian), on peut attendre une simplification et un gain de temps important sur les opérations mettant en œuvre des technologies RFID : emprunt/restitution des ouvrages en médiathèque, maintenance des appareils domestiques, suivi de bagages lors de voyages aériens.

✓ **Des tags plus sûrs**

Les évolutions technologiques vont fournir des tags durcis qui résisteront mieux aux agressions électromagnétiques et physiques. La protection des données embarquées dans la puce sera facilitée et la sécurité globale du système sera mieux assurée.

✓ **Des tags plus autonomes**

Une autre évolution prometteuse est le développement de micro-batteries qui pourront être incluses dans l'épaisseur du chip. On disposera alors de tags avec assistance de « batteries intégrées » dont la portée de lecture RF pourra être augmentée et dont les performances RF seront facilitées en environnement hostile (métal,...). Des démonstrateurs tags semi-actifs HF lisant à 2m et des étiquettes UHF lisant à plus de 20 m sont déjà annoncés au prix de quelques euros. Cette intégration hétérogène [RFID + Batterie] est une étape préliminaire clé avant de concevoir des tags plus sophistiqués, pouvant par exemple piloter des capteurs ou des actuateurs. Une autre solution, éventuellement complémentaire sera l'utilisation de batteries à base de photovoltaïque organique, avec des facteurs de formes adaptés aux tags

✓ **Évolution réglementaire**

La principale évolution réglementaire attendue est la libéralisation complète de la bande UHF dans tous les pays. Cette libéralisation interviendra certainement sans que l'on puisse actuellement fixer d'échéance certaine. Cependant, une directive européenne serait en préparation sur ce point.

Une autre évolution pourrait venir de l'ETSI pour la réglementation européenne concernant l'UHF. Le principe LBT (Listen Before Talk) retenu ne donne pas les résultats escomptés et des recherches sont en cours pour le faire évoluer. Enfin, il faut probablement s'attendre à un durcissement des règles d'exposition des personnes aux rayonnements radioélectriques, ce qui conduira à une diminution de ces taux d'exposition.

Les utilisateurs devront alors composer soit avec des puissances d'émission inférieures à celles actuellement admises, soit avec l'installation de protections pour les personnes les plus susceptibles de se trouver soumises à ces rayonnements. Toute la filière logistique sera concernée.

✓ **Évolution des normes internationales**

Les plus prochaines évolutions concerneront la publication des normes ISO de conformité et de performance des tags RFID. Ces normes vont consacrer l'interopérabilité des systèmes RFID à l'échelon mondial. Des travaux sont en cours pour normaliser les tags

avec capteurs ainsi que les systèmes de localisation en temps réel (RTLS – Real Time Location Systems). La traçabilité sortira des limites des étapes de la chaîne logistique pour être assurée tout au long du trajet d'un objet à l'échelon mondial. Un bémol cependant : la Chine semble vouloir faire cavalier seul et ne pas accepter l'ensemble des normes ISO sur les tags RFID. Des aménagements sur les gammes de fréquence et sur les puissances d'émissions ont été demandés. On peut craindre que la Chine ne tente, comme avec le WIFI, d'imposer une norme spécifique sur son territoire.

Des défis à relever

Les organismes de standardisation EPC et ISO ont déjà entrepris de converger pour ce qui concerne les protocoles de communication « UHF » GEN2 / ISO 1800-6 Mod 6 et « HF » GEN 2 / ISO 18000 Mod 3. On peut désormais considérer que le protocole « GEN 2 » s'impose et évoluera peu. Il faudra cependant suivre sa diffusion auprès des utilisateurs. La principale évolution dont tient déjà compte les experts des normes est le tagging au niveau des items et la généralisation des tags semi passifs avec batterie et capteurs permettant d'assurer la traçabilité des marchandises dans la chaîne du froid.

L'autre défi viendra d'Asie du sud-est où il faudra suivre l'évolution des projets lancés en Corée et au Japon.

Des applications impliquant des communications directes de tags à tags commencent à apparaître. On peut espérer que cela entraînera une convergence des différents standards. Le pôle se propose d'accompagner toutes ces évolutions dans toute la mesure du possible. Le respect de la vie privée en particulier sera une préoccupation constante. Le pôle s'efforcera aussi de contribuer aux nouvelles normes et standards en se basant sur la future plate-forme de pré-certification et ses activités sur les tests RF de conformité et de performance.

2.1.2 Mobilité

Définition

La thématique Mobilité du Pôle Solutions Communicantes Sécurisées s'intéresse à l'émergence de nouveaux usages liés aux évolutions des terminaux mobiles, au développement des réseaux de communications urbains et périurbains, à la convergence mobile / internet.

Les solutions technologiques évoluent très vite ; elles comprennent trois composantes principales :

- les terminaux qui permettent l'interaction entre l'utilisateur et sa communauté relationnelle ;
- les réseaux, souvent hétérogènes et complémentaires, qui permettent la circulation de l'information ;
- les contenus de données échangées, à caractère multimédia, qui constituent le cœur de l'usage de cette thématique.

Les marchés de la Mobilité

Les marchés de la mobilité sont au cœur de notre quotidien, débordant largement la simple téléphonie mobile. Ils sont portés par une vague mondiale dont nous rappelons ci-après quelques tendances actualisées :

➤ Les Terminaux : 1,1 milliards de terminaux vendus en 2007
Le nombre d'utilisateurs de téléphonie mobile a dépassé **la moitié de la population mondiale soit plus de 3,25 milliards**. Toutes les minutes, on dénombre un nouveau millier d'utilisateurs. La part la plus importante de la demande émane des pays émergents, mais le taux de pénétration en Europe a dépassé les 100% en 2007.

➤ Les Services Mobiles

Le marché mondial de la téléphonie mobile a réalisé un **chiffre d'affaires d'environ 860 milliards de dollars en 2007**, tiré par les **services** qui représentent **680 milliards de dollars (+11,5 %)** contre 610 milliards en 2006. Ce chiffre regroupe aussi bien les abonnements, que les services de téléchargement de loisirs ou de data.

La croissance du marché des services mobiles (en relatif et en absolu), accompagnée de la **baisse sensible du marché de la téléphonie fixe**, témoigne d'une **poussée forte de la convergence mobile/internet**.

Les nouveaux usages et services mobiles vont provenir soit de l'internet, soit d'applications non développée à ce jour mais qui restent à inventer et/ou à adapter.

➤ Un besoin d'infrastructures

Le marché des infrastructures — qui intègre les réseaux cellulaires (réseaux GSM / GPRS / EDGE / UMTS), mais aussi les réseaux public (Wireless LAN ou WLAN : WIFI et WIMAX) — atteint environ **60 milliards, en hausse de 8 %** (56 milliards en 2006).

On remarque bien entendu des taux de croissance disparates en fonction des continents. Les pays émergents sont les moteurs de cette croissance mais le parc installé en Europe notamment permet d'envisager sur ce marché à la fois des **taux de renouvellement importants** et **des nouveaux services innovants, créateur d'usages et de valeurs**.

Les ruptures technologiques, verrous et freins au développement :

Les chiffres des marchés de la mobilité concernant la pénétration, la croissance et la base installée témoignent de l'importance des opportunités. Pourtant, des freins et des verrous technologiques contraignent les développements :

Les Freins au développement

Une chaîne de valeur complexe dans un écosystème ouvert : c'est la situation paradoxale d'un secteur dans lequel les freins peuvent devenir des opportunités majeures, où tout le monde peut saisir sa chance, de la start-up au grand groupe industriel.

Les principaux freins au développement :

- Présence d'un frein à la croissance des ventes des téléphones mobiles du fait de l'impossibilité de fournir en masse les chipsets nécessaires à la 3G ou la 4G.
- Des droits d'auteurs numériques demeurant un frein à la diffusion de contenu à la fois au niveau audio et vidéo.
- Les téléphones portables avec navigation embarquée se retrouvent parfois en concurrence avec les GPS sans les remplacer.
- L'intérêt des usagers pour les messages textes (SMS, email) représente un frein à d'autres modes d'usage plus sophistiqués.
- Le WIFI aura des difficultés à se déployer dans les grandes entreprises pour les communications vocales.
- L'extrême complexité de développer des applications sur mobiles, en raison de la diversité et de l'hétérogénéité des systèmes et des modèles, du manque de standardisation et de l'arrivée de nouveaux acteurs qui se positionnent en outsider sur ce marché si vaste, si mondial et donc si difficile.

Ruptures technologiques et opportunités

✓ **Les Hauts débits**

L'arrivée de la 3G et de la 3G+ est aujourd'hui une réalité : on accède à des débits au-delà du Mégabit par seconde. Ces réseaux ne sont pas liés à une nouvelle technologie mais reposent plutôt sur la mise en commun de toutes celles existantes (Wimax, WIFI, 3G). Cette technologie, dite de quatrième génération ou 4G, permettra de télécharger vidéos, musiques et de surfer sur Internet via son mobile de façon beaucoup plus rapide qu'avec l'UMTS actuel et a pris le nom de LTE (Long Term Evolution). La commercialisation des infrastructures pourrait ainsi démarrer dès 2009.

✓ **Unification VOIP et Messagerie unifiée**

La convergence Fixe/Mobile se concrétise : de nombreux déploiements sont attendus en 2008 dans ce domaine. En effet, non seulement les notions de « softphone » et de messagerie instantanée sont de plus en plus populaires dans le Grand Public et dans le

monde de l'entreprise, mais encore la migration commence à se décliner sur les terminaux mobiles soit via les réseaux opérateurs 3G ou GPRS, soit via des réseaux WIFI.

✓ **L'évolution des terminaux**

Au-delà de la composante technologie des réseaux, on peut noter que les terminaux, de plus en plus nombreux et sophistiqués, permettent des utilisations multiples adaptées à chaque besoin — depuis un appel voix en nomadisme jusqu'au mobile PC intégrant une carte SIM.

•

✓ **Nomadisme**

On assiste actuellement à une véritable rupture dans le comportement des utilisateurs reposant sur quatre éléments :

- une large acceptation par le grand public,
- des technologies performantes,
- une large couverture réseaux,
- une offre adaptée de la part des opérateurs.

Il en découle une évolution croissante des modes de travail vers le nomadisme (un salarié étant considéré nomade lorsqu'il passe plus de 20% de son temps hors de son bureau) :

- 4,5 millions de salariés étaient nomades en Europe en 2005,
- 17 millions seront nomades en 2010, soit une multiplication par 4 en 5 ans

✓ **De nouveaux usages**

Le rythme d'adoption de nouvelles technologies, de nouveaux standards par le marché de masse est souvent difficile à estimer. Cependant, on peut prévoir que les 3 usages qui devraient se développer dans les prochaines années sont essentiellement :

- **la TV sur le mobile** : La Mobile TV est une réalité et la révolution du paysage audiovisuel entraîne une convergence numérique certaine : on parle de TNT pour la TV domestique, on parle de TMP (Télévision Mobile Portable) pour le mobile. Si l'on voit apparaître des applications multimédias dans la sphère individuelle, telles que la vidéo ludique, la sphère professionnelle est également concernée par des secteurs tels que la vidéo surveillance, ou les systèmes de visioconférence. Ces applications sont désormais rendues possibles par la concordance des facteurs précités : une barrière technologique amoindrie en entrée ; des débits qui permettent aujourd'hui à internet et au mobile l'accès à la richesse des contenus multimédias ; et des tarifs adaptés de la part des opérateurs, avec des offres d'accès illimité.

- **la géolocalisation** :

Les puces GPS sont désormais intégrées dans les mobiles, mais les fabricants de terminaux GPS ne sont pas en reste. En plus de réaliser des ventes record (17 Millions de GPS se sont vendus en France en 2007 d'après le Cabinet GFK), les deux mondes tendent à se rejoindre. Ainsi, le constructeur Garmin annonce pour le troisième trimestre 2008 la sortie du Nüvifone, un GPS qui intègre un téléphone mobile.

Les services mobiles sont de plus en plus géolocalisés : les langages de programmation intègrent ces fonctions, les téléphones mobiles ont la capacité de prendre des photos géolocalisées (Nokia par exemple), les services type Google Map permettent de retracer son parcours à posteriori.

- **les applications sans contact** : le téléphone mobile occupe une place grandissante dans les applications monétiques, billettiques et de transport, le téléphone représentant un des rares objets que l'on n'oublie pas et que l'on porte sur soi ! Cette position unique d'objet à la fois familier et hautement technologique contribue à stimuler les initiatives innovantes de la part de grands groupes, de laboratoires de recherches ou de startups visant à favoriser l'émergence de services à valeur ajoutée qui feront le succès des offres de demain.

Roadmap Mobilité du pôle SCS

Le groupe thématique Mobilité du pôle SCS concentre ses actions sur les marchés prioritaires du tourisme et de la santé, composantes des services à la personne. La roadmap technologique Mobilité comprend trois composantes essentielles : l'identité nomade, les plates-formes d'architecture orientée services et services web (SOA, WSOA) et les réseaux associés, les applications mobiles (géolocalisées ou non) et les contenus associés.

Identité nomade :

La mise au point de systèmes d'identification et d'authentification embarqués sur les objets communicants (cartes à puce sans contact, tokens...) et les terminaux (téléphones mobiles, PDA...), éléments principalement traités par le groupe thématique Identité, constituent un des éléments clés de la roadmap technologique de la mobilité pour les services à la personne. On rappellera que des avancées majeures sont attendues de la mise sur le marché de cartes SIM de nouvelles générations de grande capacité mémoire et processeur. Les plates-formes technologiques CIM PACA pour les composants microélectroniques et la plateforme logicielle en cours de mise en place qui permettra l'accès à des outils mutualisés de cryptographie, de tests, etc. constituent autant d'outils essentiels du Pôle SCS pour apporter une réponse technologique adaptée aux enjeux.

Les plates-formes de services :

Le développement de plates-formes d'architecture orientée services (SOA et WSOA), avec la possibilité d'interconnecter des objets communicants de nature diverse, offrant notamment des services de micropaiement, aux back offices interconnectés d'opérateurs et offreurs de services multiples. De nombreux problèmes devront être résolus, notamment en matière de respect de l'anonymat, protection des données — autant d'aspect étudiés par le groupe thématique identité. Le paiement sur mobile par la technologie NFC est en passe de devenir une réalité avec des expérimentations dans six villes de France en 2008 et son extension est prévue en 2009 à d'autres métropoles. Cependant, la généralisation de terminaux mobiles NFC n'est pas attendue avant 3 à 5 ans. Plusieurs acteurs du pôle travaillent à la mise au point d'alternatives d'échéance plus courtes. Les plates-formes technologiques « Logiciel et Télécoms » seront des outils essentiels pour le développement des solutions adaptées.

La mise en place de réseaux nomades est une composante de la roadmap voyage et mobilité, plus particulièrement étudiée par le groupe thématique Connectivité, auquel on se reportera pour une vision plus complète. L'élément essentiel est la fonctionnalité « always best connected » avec une interconnexion des réseaux 3G, WiMax, WiFi maillé, etc. L'adoption d'IPv6 et d'IMS constituent des paramètres de cet ensemble. La plate-forme Télécom en cours de mise en place permettra d'en tester efficacement les composantes réseaux.

Les applications mobiles et les services géolocalisés :

La généralisation de la géolocalisation sur terminaux mobiles est en cours. Cette avancée majeure permettra le développement d'un ensemble d'applications offrant des contenus multimédias en fonction de la position géographique du voyageur nomade. Deux plates-formes technologiques permettent les développements des technologies et leur validation pour de nouveaux usages : d'une part la plate-forme logicielle, d'autre part le PACA Mobile Center qui permet le test des applications sur plus de 500 terminaux mobiles. Ce dernier ensemble : applications pour les terminaux mobiles, géolocalisation, évolution des terminaux, accès aux contenus multimédias est spécifique au groupe thématique Mobilité et à ses acteurs.

La roadmap de la thématique Mobilité du Pôle SCS est appelée à s'affiner au fur et à mesure que l'horizon technologique, de l'offre et de la demande s'éclairciront. Vis-à-vis de ce dernier point, la constitution de centres Innovations et d'Usages (CIU Tourisme, CIU Santé), les liens avec les travaux et animations de la filière mobile (PACA Mobile Center, Echangeur de Marseille, Mobile Mondays...) seront déterminants pour favoriser l'adoption des solutions en développement par les professionnels du tourisme et les utilisateurs finaux, ainsi que pour explorer de nouveaux usages.

2.1.3 Identité

Définition

Jusqu'à présent, l'identité et sa reconnaissance étaient des concepts appartenant au domaine physique et réel. Le développement des **technologies numériques** a considérablement enrichi et complexifié les notions d'identité, les moyens de prouver son identité et les moyens de reconnaître avec un fort niveau de confiance l'identité des autres.

Les domaines de l'identité constituent un enjeu majeur pour le pôle en raison des perspectives très prometteuses offertes au niveau mondial par l'introduction d'objets portables sécurisés et des solutions qui y sont rattachées.

D'un point de vue fonctionnel, l'identité numérique sert à accéder à de plus en plus de services, d'informations ou de lieux ; certains de ces services, informations ou lieux peuvent être particulièrement « sensibles ». Il est donc essentiel que les technologies et solutions d'identification et d'authentification soient fiables, sécurisées, faciles à installer et multi environnements.

De manière générale on considère 2 grands domaines d'application :

L'identité « physique », dont l'objectif principal est de contrôler et sécuriser l'accès à des lieux ou la possession d'objets (voitures, armes à feu.)

L'identité « logique », dont l'objectif principal est de contrôler l'accès à des systèmes d'informations, — ordinateurs, services en ligne,— ou à de la propriété intellectuelle.

Païement

Les marchés de l'Identité

Le marché de l'Identité Physique

D'après Frost et Sullivan (World Government & Id markets, 2005) le marché correspondant à l'avènement d'objets portables électroniques dans le domaine de l'Identité physique gouvernementale passera de 450 M\$ en 2006 à 1.400 M\$ en 2010 soit une augmentation de 300% en 4 ans ... Ceci sans tenir compte des revenus indirects induits (intégration de systèmes, gestion des déploiements...)

On peut subdiviser ce marché en 3 grands domaines d'applications :

cartes d'Identité nationale : passeport, carte d'Identité, visa ;

cartes « fonctionnaires » : délivrées aux personnels gouvernementaux à des fins de sécurisation d'accès physique et logique ;

autres cartes gouvernementales : carte santé, permis de conduire

Le marché de l'Identité Logique

Le marché de la sécurité est de 40 milliards de dollars et devrait représenter, selon IDC (IDC Market Analysis : Worldwide IT security, Dec. 2006), 67 milliards de dollars en 2007. Ces estimations englobent à la fois le marché du logiciel de sécurité, du matériel de sécurité et des services de sécurité.

Au sein de cet ensemble, le marché global des gestions d'identité est de l'ordre de 3 milliards de dollars et devrait atteindre selon IDC, 4,5 milliards en 2010.

Verrous technologiques et freins au développement

Identité Physique

Il existe plusieurs types de freins au développement des applications d'Identité Physique :

Politique : en effet, bon nombre de ces projets nationaux dépendent de décisions et de changements politiques.

Temps de cycles des projets : ce sont souvent des projets énormes à déployer, à l'échelle d'un pays entier. Ils requièrent généralement plusieurs années de mise en œuvre, depuis la prise de décision politique jusqu'au déploiement sur le terrain.

Interopérabilité transfrontières : cela a longtemps constitué un des verrous au déploiement de l'e-passeport, mais ce problème est en phase de résolution avec la mise en place de spécifications et suites de tests précises et fiables

L'acceptation par la population : pour cela les solutions proposées doivent être faciles d'utilisation et garantir un bon niveau de protection de la vie privée.

Par ailleurs, un certain nombre d'améliorations et de défis technologiques doivent être relevés afin que ce marché puisse être mis en œuvre :

Développer des solutions sans contact correctement intégrées de bout en bout pour gérer des flux de données importants (64K ou plus) en moins de 3 à 5 secondes et répondre ainsi au cahier des charges des passeports et visas électroniques.

Assurer l'intégration efficace et fiable de la biométrie dans les objets portables.

Garantir l'interopérabilité RF et applicative trans-pays (passeport, visa, ...)

Développer des technologies d'impression et d'assemblage de plus en plus sécurisées (passeports, cartes d'identité, permis de conduire ...)

Augmenter la sécurité et la fiabilité des objets portables sécurisés pour les 5 ou 10 ans de durée de vie demandés par la plupart des applications.

Imaginer des solutions de sécurité garantissant la vie privée des usagers.

Développer des systèmes d'émission et d'administration d'identités, de droits, photos, données biométriques et d'objets portables performants pour de grands volumes.

Identité logique et Paiement

Un certain nombre de freins technologiques empêchant ce marché de se développer de manière idéale restent encore à éliminer.

Les principaux défis à relever par les acteurs du domaine sont :

Développer des technologies pour une intégration "naturelle" d'éléments portables, personnels et sécurisés dans les infrastructures IT et les environnements Web ainsi que des applications associées (applications web servers, etc.)

Disposer des systèmes d'émission et d'administration d'identité, de droits, photos, données biométriques et d'objets portables performants pour de grands volumes.

Imaginer des solutions peu coûteuses et facilement déployables qui répondent aux problèmes liés au "Phishing" ou à la protection des droits d'auteur : DRM.

Imaginer des solutions qui permettent simultanément une identification et une authentification "forte" tout en garantissant l'anonymat de l'utilisateur.

Concevoir des schémas d'identité multi-réseaux et multimédias pour accompagner la convergence multimédia.

Développer des solutions "sans-contact" pour contrôler l'accès au poste de travail pour une meilleure ergonomie.

Prendre en compte l'irruption du téléphone mobile en tant que moyen d'identification et de paiement, notamment sur les marchés asiatiques et scandinaves.

Imaginer des solutions autour de la convergence entre le besoin de stockage des données électroniques personnelles sans cesse croissants et la sécurité/confidentialité des données.

Roadmap Identité du Pôle SCS

De manière générale, la roadmap a pour vocation d'orienter les projets du pôle vers les axes jugés prioritaires par le groupe thématique.

Identité physique

Dans ce domaine, l'un des enjeux principal sera de monter des projets de solutions de type e-passeport, intégrées et optimisées de bout en bout permettant d'atteindre les performances idéales en matière de vitesse requises par l'ICAO.

Un autre objectif sera de travailler sur des technologies de protection de la vie privée adaptées au sans-contact.

Il faudra aussi optimiser les objets portables sécurisés et les technologies biométriques afin que les reconnaissances biométriques par l'objet portable puissent se faire avec de bonnes performances.

Les cartes à puce en matière d'identité, de santé, permis de conduire ... sont appelées à contenir de plus en plus de données. Il convient donc de travailler sur deux axes :

Technologies de répartition des données entre serveur et objet portable.

Technologie de gestion et d'accès aux données de type « base de données » dans les objets portables

Enfin, les projets à venir devront prendre en compte les contraintes de durée de vie spécifique à ce marché : 5 à 10 ans suivant les applications. Pour cela il faut travailler au

développement de technologies de corps de cartes et d'impression plus résistantes dans le temps, ainsi que sur des composants électroniques et logiciels embarqués à sécurité renforcée et pouvant être mis à jour dans le temps.

Identité Logique et Paiement

La priorité en ce domaine est de lever la barrière principale au développement du marché : les freins à l'adoption des objets portables sécurisés.

Pour cela il faut développer des puces, des OS et applicatifs embarqués permettant à l'objet portable de s'intégrer naturellement et sans effort aux infrastructures informatiques existantes. L'objet portable sécurisé ne doit plus être vu comme un élément nécessitant le rajout d'un lecteur de carte, l'installation de drivers particuliers, et pour lequel le développement et l'installation d'une application demanderaient des connaissances spécifiques aux technologies de la carte à puce.

Au contraire, l'objet portable doit pouvoir être vu comme un élément classique d'un système d'information : un serveur IP par exemple. Pour cela il faut des puces de nouvelles générations — 32 bits, protocole USB, plus rapides, grande capacité de mémoire, MMUs — et des architectures de logiciels embarqués directement dérivées du monde IT (TCPIP, multitâches, webserver) et compatibles avec celui-ci.

Notons que les **plates-formes technologiques** du pôle (micro-électronique CIM PACA, PACA Mobile Center, logiciel, télécommunication) sont des **éléments déterminants** dans cette roadmap, et que les **Centres d'Innovations et d'Usages Tourisme et Santé** qui se mettent en place pourront permettre de tester et valider l'utilisation des solutions développées

2.1.4 Connectivité

Définition

La connectivité est le médiateur indispensable au transport des informations (multimédia, voix, données, images, mesures...) entre tout objet communicant, capteurs, PC, terminaux spécifiques, machines, systèmes d'information et applications pour des usages illimités. Voici une liste « non exhaustive » des principaux types d'usages et de marchés sur lesquels le Pôle SCS se focalise :

Le médical et traitement de la santé en général (i.e. traitement de la santé, suivi d'informations personnelles, service à la personne).

La prévention des risques (i.e. risques environnementaux, surveillance des villes),

La sécurité (i.e. sécurité publique, sécurité individuelle...)

La gestion d'infrastructures (i.e. habitat, immeuble, suivi / traçage d'objets voyageurs, mise en place de processus automatique...),

Le tourisme (réservation, mobilité dans le paiement, application à l'hôtellerie, la location de voiture ...)

Le service à valeur ajoutée pour les voyageurs (suivi d'information)

Les services de marketing personnalisé

Le paiement par Mobile (Mobile Payment).

Les services innovants pour les entreprises particulièrement avec la convergence mobile IP (messagerie voix / texte, suivi / géo localisation dans l'entreprise, numéro unique...)

Les marchés de la connectivité

Si **le marché global de la connectivité** est toujours marqué par un développement continu des réseaux de communication fixe, son orientation majeure va sans conteste vers les réseaux mobiles et sans fil qui bénéficient de capacité et puissance de bande passante toujours croissante et sont portés par la demande, quasi incontournable, en mobilité et par les besoins, en débit, des services multimédia. Le marché est également marqué par la croissance des réseaux de faible portée en forte demande et dont les applications sont combinées avec les réseaux opérés mobiles et sans fil. Ainsi, on peut observer plusieurs tendances distinctes :

Qu'ils soient de type XDSL, NGDLC ou Fiber to the Home (FTH), les réseaux d'accès fixes demeurent attractifs car ils fournissent une bande passante "illimitée" et servent de points d'accès pour un grand nombre de réseaux applicatifs et sans fil.

Ils sont néanmoins concurrencés par les réseaux d'accès radio large bande WiMAX ou WIFI Maillé, qui permettent une utilisation fixe ou nomadique. En outre, l'avènement de ces technologies en permettant la voix sur IP (VoIP), génèrent des ruptures de business pour les opérateurs mobiles dont plus de 80 % des revenus proviennent des services voix.

La 3G et 3G+ (ou Beyond 3G) est promise à une croissance soutenue surtout qu'elle peut aussi devenir complémentaire des réseaux de type WiMAX mobile et bénéficier de leur propre dynamisme.

Les réseaux **Machine to Machine** sont en très forte croissance. Ces réseaux M2M qui tout en ayant leurs propres sous-réseaux « i.e. les réseaux de faible portée) sont interconnectés via les différents réseaux d'accès et en particulier les réseaux téléphonie mobile et/ou sans fil, suscitent un intérêt important pour les opérateurs

Les contraintes d'évolution, verrous technologiques et freins au développement

Les problématiques ou contraintes d'évolution et de développement

Les contraintes d'évolution technologique liées aux réseaux M2M, réseaux sans fil, ou réseaux d'entreprises et à leur intégration dans un réseau global sont de deux ordres :

D'une part la prise en compte des derniers développements en matière de réseaux sans fil (i.e. nouvelles interfaces radio), et leur complémentarité et/ou compatibilité avec l'existant et les réseaux d'accès dans un monde de convergence fixe/mobile et plate-forme IMS.

D'autre part, l'intégration de l'ensemble des contraintes de convergence et d'interopérabilité entre capteurs, objets communicants (RFID, NFC, ZigBee, Zwave, Wavenis, UWB...), passerelles, réseaux d'accès, terminaux, protocoles de communication (IP), systèmes d'exploitation, plates-formes d'applications métiers.

La croissance exponentielle du nombre d'objets distants et hétérogènes communicants — aujourd'hui et dans le futur — pose un nombre de contraintes techniques qui deviendront des freins si elles ne sont pas adressées :

La multiplication des technologies de communications de faible portée (RFID, NFC, BlueTooth, ZigBee, Zwave, Wavenis, UWB...), leurs spécificités et leurs complémentarités engendrent des contraintes techniques complexes.

L'amélioration des performances des solutions et la réduction des temps de latence dus aux passerelles et à l'utilisation de bout en bout de technologies hétérogènes (gestion de hand-over, interfaces radios, protocole, isolation des classes de services...)

La sécurité des données de bout en bout quel que soit le mode de transport. Les techniques d'appairage de terminaux et de cryptage, la reconnaissance sécurisée des services doivent évoluer indépendamment des technologies et des protocoles.

L'impact des nouvelles architectures IMS qui modifient graduellement le paysage applicatif (facilité de développement et de déploiement, établissement et vérification des critères de sécurité, utilisation de protocoles de type SIP...)

L'adoption des plates-formes de services de type SOA (Service Oriented Architecture) qui facilitent l'intégration d'applications nouvelles ou existantes dans un environnement hétérogène multi-technologies, multi-protocoles.

La performance, la miniaturisation et la consommation d'énergie des systèmes émetteurs/récepteurs des objets communicants et de leurs antennes.

La disponibilité de terminaux ou objets à connectivités multiples (i.e. « WiMAX/RFID », « WiMAX/ZigBee » ou « WiMAX/3G/NFC »).

Des freins technologiques...

Les principaux freins répertoriés sont les suivants :

Dans le domaine des réseaux à faible portée la multiplicité des technologies est tout à fois un progrès technologique et un frein pour le développement à grande échelle d'une

technologie bien maîtrisée. Ainsi, la technologie RFID est extrêmement bien implantée, mais elle se voit déjà concurrencée par ZigBee.

L'harmonisation des normes et standards pour chaque technologie, comme par exemple pour les normes européennes RFID ou les normes ZigBee, est clé pour les développeurs et les intégrateurs de solutions.

Les difficultés constitutives liées aux éléments indissociables du succès des technologies et des services de téléphonie mobile et sans fil (rapport autonomie / consommation d'énergie et difficulté d'utilisation)

... Et quelques freins business

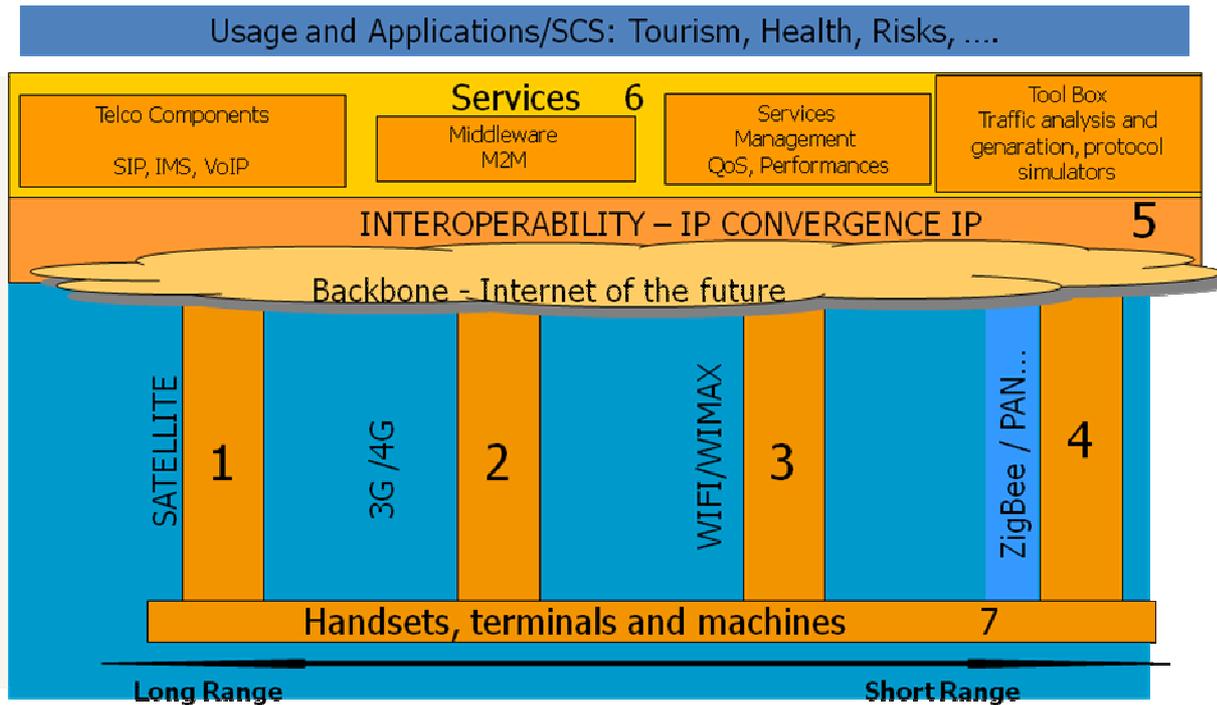
Dans les domaines d'évolution du mobile 3G, 3G+ et WiMAX certains facteurs que l'on peut qualifier de freins ou d'inhibiteurs business et structurels sont également à prendre en compte :

Les régulations télécoms, gouvernant l'utilisation des fréquences, conduisent à une grande disparité dans l'adoption du WiMAX nomade et mobile selon les pays concernés. Ainsi, le WiMAX Mobile, qui présente une forte croissance aux États-Unis et en Asie pacifique est encore absent en France et connaît des difficultés de déploiement en Europe.

Les réseaux de téléphonie mobile 3G ont leur propre « cœur de réseau » alors que les réseaux WiMAX et WiMAX Mobile s'appuient sur la bande passante fournie par le cœur des réseaux fixes. Cette différence est significative car elle freine la pénétration de technologies telles que WiMAX Mobile en particulier dans les pays en voie de développement. Ainsi, dans les pays d'Afrique, 70% des cœurs de réseaux sont détenus par les fournisseurs de réseaux GSM/3G (Source Étude Scanbi-Invest 2007). En contrepartie, dans ces même pays, WiMAX ou WIFI Maillé sont en cours de déploiement pour la couverture des zones « aveugles » (non couvertes par la boucle locale).

Afin de soutenir et dynamiser les projets du Pôle SCS, **une plate-forme Telecom mondiale** a été implantée régionalement à l'attention de la recherche et des industriels, dans les domaines de la convergence de réseaux, les services mobiles et la communication. Cette plateforme a aussi comme objectifs d'aider les PME régionales à développer leur business (à la fois dans les services et dans l'apport en équipement), de fournir aux universitaires et aux organismes de recherche un environnement de test opérationnel et de maintenir et développer les compétences régionales dans ce domaine

La Plate-forme collaborative en Telecom



20

Roadmap Connectivité du Pôle SCS

A travers le groupe thématique Connectivité, le rôle du Pôle est **d'accompagner les évolutions** dans ce domaine et **d'assister les acteurs** dans le cadre des travaux prioritaires suivants :

Normes ou passerelles d'intégration et d'interopérabilité des réseaux faible portée avec les réseaux WIFI Maillés, WiMAX ou 3G.

Télégestion des objets communicants hétérogènes. En particuliers la problématique d'approvisionnement, de maintenance d'un nombre croissant d'objets communicants.

Qualité de service bout en bout des réseaux M2M et réseaux sans fil.

L'utilisation des plates-formes IMS, les interfaces vers le non IP.

Les algorithmes de sécurité entre terminaux distants.

Nouvelle génération de capteurs sensoriels utilisant une technologie de communication sans fil de faible consommation et utilisant de sources d'énergie de nouvelle génération (nano batteries, photovoltaïque organique)

Les standards pour les réseaux de faible portée avec une priorité sur ZigBee, RFID et UWB.

Contribution aux moyens et plates-formes de tests.

Le Pôle, via le groupe thématique Connectivité, accompagnera les acteurs du marché dans le montage de projets structurants contribuant à ces travaux. L'évolution des normes et standards doit être un souci permanent des membres du groupe connectivité. Par sa cellule Veille Économique, le Pôle collecte et diffuse des études de marché de façon à assister ses membres dans leurs choix de projets et leurs orientations stratégiques.

2.1.5 Synthèse des roadmaps

Synthèse Marchés et Technos

Roadmaps Marchés

	<2009	2009	2010	2011
CONNECTIVITE				
Reseaux mobiles et sans fil	3G	LTE	WiMax	
Services multimedia				
Reseaux faible portée, maillé			ZigBee	
Reseaux M2M		Immotique	Auto	Santé
IDENTITE				
Identité Physique : cartes	eGov	Accès sécurisé	Ports maritimes	
Identité Logique	DRM	Transport	Fraudes	
Paieement		NFC : services mobiles		
MOBILITE				
Terminaux mobiles : securite, smart objects				
Services Mobile	PUB	Teleadmin	Geoloc	VIDEO
M-Paiement,M-Ticketing		Ticketing	Contactless	
TRACABILITE				
Santé	BIO/Medicaments	Dechets	Patients	
Aeronautique	Maintenance/Service		Contrafacon	
Textile				
Agroalimentaire				
Nucleaire / Seveso				
Logistique				

Roadmaps Techno

	<2009	2009	2010	2011
CONNECTIVITE				
Reseaux mobiles : 3G/LTE	3G	LTE	Heterogene	
Radio Logicielle				
Radio Cognitive				
Reseaux maillés	Capteurs		Zigbee	Energie
Modules M2M			Securisé	
IDENTITE				
Securite	Crypto	Token	Impression,Biometrie	
Applicatifs embarqués			OS	Firmware
Capacité,vitesse,performance				
MOBILITE				
Interface		USB , other form factors		
Websserver, OS	DRM	Durcissement securitaire		
Reseaux		GPS	Heterogene	
Stockage	MegaSim	3D SIP		
Techno sans contact	Bluetooth	NFC	UWB	
TRACABILITE				
Puce	Contraintes	Energie	MEMS	
Tag		Antenne	Contraintes	SIP
Lecteur		Multiprotocole	Multifrequence	Portabilité
IT		Plateforme ouverte	Intelligence traitement (SOA)	

2.2 Roadmaps Plateformes et CIU 2009 - 2001

Un certain nombre de plateformes ont été défini, son en cours de développement et déploiement (voir ci-dessous). D'autres vont l'être développer dans les trois années.

CIMPACA : Le **Centre Intégré de Micro électronique se compose de trois plates- formes**. Elle est en fonction depuis plusieurs années et la phase 2 sera en développement en 2009

- ✓ **Conception** : Elle met à la disposition des outils et techniques correspondant aux défis de conception de circuits intégrés et des « System On Chip ».
- ✓ **Caractérisation** : Elle permet le développement de méthodes et outils de caractérisation physico-chimique et électrique de technologie à base de mémoire non-volatile
- ✓ **Micro-PackS** : Elle met à disposition des équipements R&D de micro packaging et sécurité . Elle répond à des besoins spécifiques d'assemblage, de prototypage, d'amincissement de wafers.

PMC :Le **PACA Mobile Center** a été déployé en 2006/2007 . Son but est de centraliser dans un endroit unique tous les modèles de téléphones disponibles et permettre de tester les applications nouvelles, cartes SIM et les contenus sur mobiles.

CNRFID : Le centre National de la RFID est en cours de développement et déploiement. Son but est d'être un organisme « facilitateur » dont l'indépendance, la neutralité et la transparence ont pour but de favoriser les contacts entre les entreprises utilisatrices et les fournisseurs de solutions RFID pour la traçabilité des objets et des animaux.

Plateforme Telecom : plateforme Fédératrice Ouverte permettant les expérimentations de services innovants avec des technologies et applications "sans fil" existantes et expérimentales

Plateforme de pre-certification : La fonction de base de cette plate-forme sera, comme son nom l'indique, de permettre d'effectuer des tests de caractérisation de performances et de conformité avant la certification proprement dite de tags RFID ou de lecteurs

Plateforme Logicielle : mutualiser des logiciels génériques et outils pour les systèmes sécurisés, les services sécurisés et applications interopérables

CIU Santé : son but, entre autre, est d'évaluer les projets relatifs à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour améliorer l'usage des produits et techniques en santé

A venir : Centre National TIC Santé , CIU Ecotechnologies

Plateformes et Centre d'innovation et Usages

	<2009	2009	2010	2011
Definition	CIMPACA 2011 CIU Santé Plateforme Telecom Plateforme Logiciel Précertification CNRFID	CIU Ecotechnologies Centre National TIC Santé		
Développement		CIMPACA 2011 CIU Santé Plateforme Telecom Plateforme Logiciel Précertification	CIU Ecotechnologies Centre National TIC Santé	
Démarrage		CNRFID	CIMPACA 2011 CIU Santé Plateforme Telecom Plateforme Logiciel Précertification CNRFID	CIU Ecotechnologies Centre National TIC Santé
Deploiement	CIMPACA PMC			CIMPACA 2011 CIU Santé Plateforme Telecom CNRFID Plateforme Logiciel Précertification

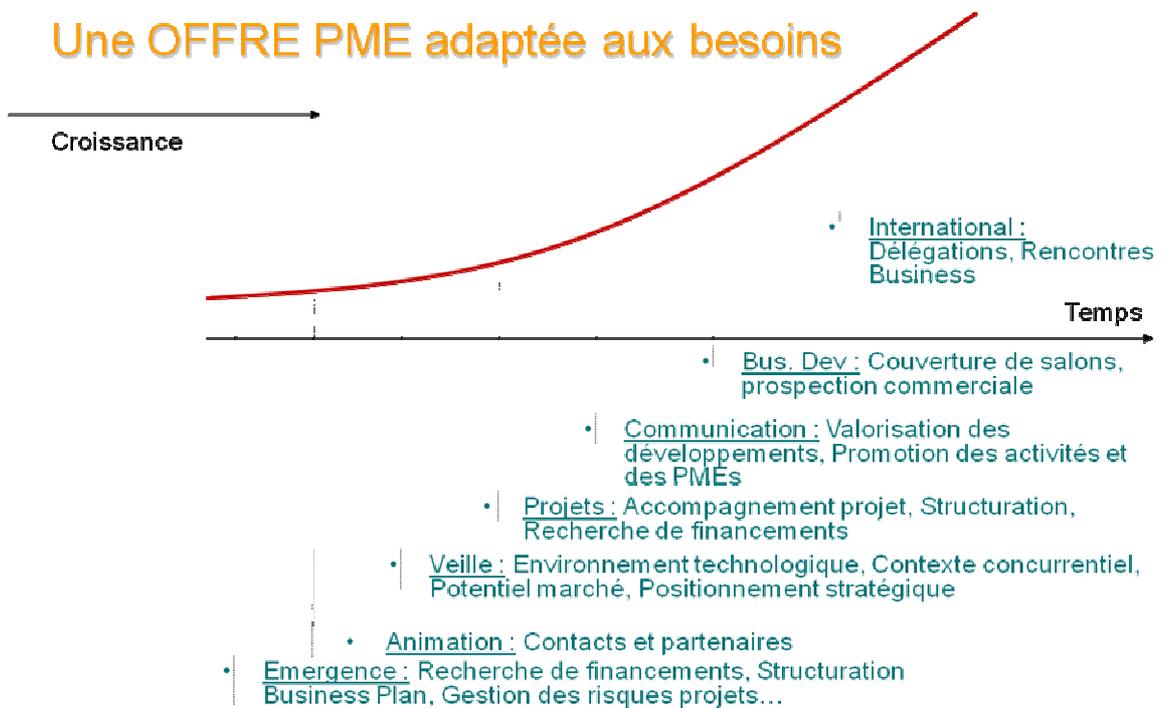
3 DEVELOPPEMENT DES PME

Définition Européenne : < 250 salariés
< 25% capital détenu par un groupe
< 50 M€ de C.A.

En PACA, il y a 7000 PME, 4500 avec 0 salarié, 2500 ont moins de 5 salariés. La cible du Pôle, c'est ~ 1000 PME, représentant ~20.000 emplois, dont 283 sont présentes dans les PRIDES SCS au travers de leurs associations par métier et 110 sont membres du pôle SCS fin 2008

L'Offre PME adaptée aux besoins

Tab à modifier



3.1 Aide à la naissance et l'adolescence

L'objectif est de fédérer les différents acteurs intervenant à ce stade du développement des PME, pépinières et incubateurs en région PACA, en établissant des conventions avec le pôle SCS. Ces conventions préciseront un ensemble d'actions :

- ✓ Labelliser « Pôle SCS » celles qui adressent les PME TIC's
- ✓ Créer une commission « Dossier de candidature à l'entrée » : aider à l'édition du formulaire, à la structuration du Business Plan, à son financement, à la mise en réseau
- ✓ Chaque membre du CA du Pôle SCS coach/parraine une ou deux PME naissantes
- ✓ Rencontre d'affaire grand compte/PME.

3.2 Aide au développement innovant

Les objectifs sont :

- ✓ D'accompagner, favoriser la participation aux Projets R&D collaboratifs
 - Proposition d'action collective « PME Développement » (Dossier)
 - Programme d'intégration de la Propriété Intellectuelle (INPI – Dossier CRCI))
 - Mettre en relation systématique une PME par projet collaboratif Grands Groupes parrainent et aident les PME à participer aux programmes européens (Catrène etc...)
- ✓ Sur les Plateformes d'innovation
 - Favoriser l'accès à la techno lourde (ex : CIMPACA, Micropacks, labo d'analyse et caractérisation, conception)
 - Moyens collaboratifs partagés(Plateforme Telecom)
- ✓ Sur les Centres de compétences
 - Plateformes d'utilisation plus accessibles (CNRFFID)
 - Favoriser les démonstrateurs (PACA Labs)

3.3 Accompagnement au Développement du Business

Les axes majeurs :

- ✓ Assistance veille technologique, marchés et leurs orientations pour aider à la définition de leurs produits
- ✓ Accompagner salons nationaux et internationaux , délégations pour étendre leur marché, augmenter leurs revenus, promouvoir leurs produits.
- ✓ Aider dans la recherche des financements : création d'un service pour améliorer l'accès aux Business Angels, Capitaux Risques et le taux de réussite
- ✓ L'accompagnement au travers des mutations majeures (Micro électronique)

3.4 Actions génériques sur les PME

- * Veiller à ce qu'elles soient représentées dans le Pôle . Toutes les associations sont au C.A. du Pôle et une PME siège au bureau.
- * Maintenir une veille d'analyse de leur typologie, les interviewer périodiquement pour connaître leur besoin et leur évolution.
- * Documenter un site web pour rendre accessible la base de données qui les identifie.
- * Créer un vrai système d'information, annuaire des membres et non-membres. Les suivre dans leur évolution
- * Informer les PME des TIC sur les besoins connexes des marchés en PACA qui peuvent utiliser leurs
- * Maintenir le Forum PME Annuel pour les recevoir, les informer et à l'occasion les former sur un sujet d'actualité (ex : la Propriété Intellectuelle).
- * Favoriser l'adhésion au pôle

4 DEVELOPPEMENT DE L'ECOSYSTEME

Les objectifs visés sont de favoriser l'ancrage Régional des métiers et entreprises, travailler sur le long terme des processus et structures pour un changement « culturel » en faveur de l'innovation technologique, créer une notion de « creuset » style « Silicon Valley », contribuer à l'attractivité de la région PACA

Ceci en tenant compte de l'environnement de la Région PACA multipolaire: Aix/Marseille, Sophia/Nice, Toulon,Gap, en respectant et mettant en synergie les associations représentatives de chaque métier, en s'adaptant aux structures des Groupes Industriels(QG parfois hors région) et des Académiques(Programmes décidés au niveau national), en suivant les orientations des différentes autorités publiques et intervenant sur la région

Ces objectifs s'appuieront sur trois stratégies

4.1 Mise en œuvre de la coopération technologique

- ✓ les groupes de réflexion thématiques(livres blancs)
- ✓ les projets coopératifs de développement R&D
- ✓ les outils mutualisés(plateformes d'innovation(CIMPACA,PF Telecom ..)
- ✓ les centres d'expérimentation (CNRFID,PACA Labs)
- ✓ Les centres d'innovation et d'usage (CIU Santé ...)

4.2 Animation et développement des réseaux

Au Niveau Régional:

- ✓ Coordonner les associations existantes dans le cadre du Prides SCS (Arcsis,Same, TV, Medinsoft; Medmultimed, Babysmart)
- ✓ Le pôle SCS pilote et coordinateur des TIC pour la Région, pédagogique et parlant d'une seule voix
- ✓ Promouvoir les TIC's et leurs capacités dans les autres poles régionaux

Au niveau National :

- ✓ Etre animateur et acteur des initiatives coordonnant et intéressant les TIC (CNRFID,CN Santé)
- ✓ Etablir des chartes de coopération avec les autres pôles nationaux pour compléter (Minalogic en Micro électronique) ou compléter (TES,Syst@tic)
- ✓ Etablir des liens et programmes communs avec des poles utilisateurs (ex:PICOM)

Au niveau International:

- ✓ Favoriser des collaborations techniques avec le Maghreb (Proximité géographique, langue, éducation,cultures communes) par rapport à l'Asie
- ✓ Promouvoir l'innovation technologique Méditerranéenne: Israël, Italie, Grèce, Espagne Recherche des alliances d'excellence en recherche avec les leaders par spécialité technique (Allemagne , UK, USA ...)
- ✓ Participer aux salons spécialisés sur nos thématiques pour promouvoir nos PME et leurs produits

4.3 Communication et formation

- ✓ Expliquer (rendre visibles et lisibles) les TIC's auprès des usagers par des roadshows et des centres de démonstration, à l'occasion de grands événements (Marseille Capitale de la Culture etc..)
- ✓ Contribuer à toutes les activités de promotion régionales (CCI etc..)
- ✓ Donner accès aux résultats des Labos en organisant visite et roadshow avec des PME (ex:INRIA..)
- ✓ Finir l'état des lieux du recensement des formations aux TIC's (MultiMedia quels métiers ?) et aider à créer d'autres Masters (après RFID, Sécurité).
- ✓ Ouvrir une «Bourse aux Stages » pour favoriser l'entrée en entreprise.(Création d'un site web « formations et stages)
- ✓ Préparer à l'évolution des métiers : Santé(Ingénieurs-Médecins) Sécurité, Développement durable etc.

5 SYNTHÈSE DU DEPLOIEMENT STRATEGIQUE DU POLE SCS

Déploiement Stratégique SCS 2009 - 2011

<i>Objectifs</i>	<i>Stratégies</i>	<i>Tactiques</i>
Développer des projets R&D innovants compétitifs	Pérenniser le flux de projets Couvrir les roadmaps techno et marchés	1.1 Favoriser la transition des projets ANR en FUI 1.2 Par l'émergence de projets top down en support des roadmaps stratégiques et bottom-up des GT 1.3 Renforcement de nos coopérations avec d'autres Pôles régionaux, nationaux et internationaux 1.4 Intégration dans les dispositifs Centre National de Référence RFID, CIU Santé et Plateformes
Contribuer au développement des PME	Déployer une offre de services aux PME Assistance aux différentes étapes de leur développement	2.1 Aide à la Naissance et Adolescence 2.2 Aide au Développement Innovant 2.3 Accompagnement au Développement du Business 2.4 Actions Génériques sur les PME
Contribuer à la création d'un écosystème approprié aux TIC	Développer des ressources d'expertises en R&D et mutualisées Formation et développement durable Permettre le développement harmonieux de toutes les composantes métiers	3.1 Contribuer à l'attractivité de la région PACA 3.2 La mise en œuvre de la coopération technologique 3.3 Animation et développement des réseaux de l'innovation 3.4 Communication et Formation

Objectif	Tactiques	Actions	2009	2010	2011
1 Développer des projets R&D innovants et compétitifs	1.1 Favoriser la transition des projets ANR en FUI	Assister aux revues des projets ANR Organiser une journée "Forum des projets ANR"			
	1.2 Emergence de projets top down en support des roadmaps stratégiques et bottom-up des GT	Ciblage des marchés/solutions stratégiques à partir des priorités définies par les GT Animation de task force au sein des GT pour montage projets			
	1.3 Renforcement de nos coopérations avec d'autres Pôles régionaux, nationaux et internationaux	Mise en place de conventions de collaboration			
	1.4 Intégration dans les dispositifs Centre National de Référence RFID, CIU Santé et Plateformes	Emergence projets issues des plateformes, CIU Santé et CNR			
2 Contribuer au développement des PME	2.1 Aide à la Naissance et Adolescence	Fédérer les différentes pépinières, incubateur en région PACA au travers de conventions Marketer et leur donner accès aux services par le pôle			
	2.2 Aide au Développement Innovant	Accompagner, favoriser la participation aux Projets R&D collaboratifs Favoriser l'accès aux Plateformes d'innovation Favoriser l'accès aux Centres de compétences (CNRFID, CIU, PACALabs)			
	2.3 Accompagnement au Développement du Business	Assistance veille technologique, marchés et leurs orientations pour aider à la définition de leurs produits Accompagner salons nationaux et internationaux, délégations pour étendre leur marché, augmenter leurs revenus, promouvoir leurs produits. Aider dans la recherche des financements : création d'un fond commun (à la Torino Wireless) pour accéder aux Business Angels, Capitaux Risques			
	2.4 Actions Génériques sur les PME	Maintenir le contact : informer, rencontrer			
3 Contribuer à la création d'un écosystème approprié aux TIC	3.1 Contribuer à l'attractivité de la région PACA	Conventions avec les agences declinant des objectifs partagés			
	3.2 La mise en œuvre de la coopération technologique	Continuer à développer l'animation actuelle "PME-Labos" Collaborer avec les structures de valorisation des universités (VALORPACA) afin de fertiliser l'IP auprès des industriels de la région			
	3.3 Animation et développement des réseaux de l'innovation PRIDES	Coordonner les associations existantes dans le cadre du Prides SCS Promouvoir les TIC's et leurs capacités dans les autres pôles Etre animateur et acteur des initiatives coordonnant et intéressant les TIC (CNRFID, CN Santé) Etablir des chartes de coopération avec les autres pôles nationaux Favoriser des collaborations techniques et promouvoir l'innovation SCS dans le bassin méditerranéen			
	3.4 Communication et Formation	Expliquer (rendre visibles et lisibles) les TIC's auprès des usagers par des roadshows et des centres de démonstration Finir l'état des lieux du recensement des formations aux TIC's et aider à créer d'autres Masters Préparer à l'évolution des métiers : Santé(Ingénieurs-Médecins) Sécurité, Développement durable etc.			

6 BUDGET D'ANIMATION DU POLE SCS

6.1 Hypothèse de base

- ✓ Ressources quasi constantes : 8,4 ETP en 2008 – 9 ETP en 2010
- ✓ Un nombre d'adhérents passant de 174 en 2008 à 280 en 2011
- ✓ Des cotisations variables pour les adhérents partenaires d'un projet sélectionné
- ✓ Facturations services (consultance, mise en œuvre de projets, royalties, mise en relation VC ..)

Réalisé + prévisionnel cotisations d'adhésions				
CATEGORIE	2008	2009	2010	2011
PME	109	130	160	200
IND	31	36	41	46
ASSO	13	13	13	13
ACA	18	18	18	18
DIVERS	2	2	2	2
AGENCES	1	1	1	1
TOTAL	174	200	235	280

Simulation cotisations d'adhésion en €				
ANNEE	2008	2009	2010	2011
Prévisionnel	223 261 €	241 711 €	264 571 €	292 331 €

Simulation cotisations variables en €				
ANNEE	2008	2009	2010	2011
Prévisionnel	27 561 €	70 000 €	100 000 €	150 000 €

Simulation facturation services sur le budget d'animation en €				
ANNEE	2008	2009	2010	2011
Prévisionnel	- €	31 193 €	67 386 €	81 193 €

6.2 Planning budgétaire

Le budget 2009 – 2011 a été aligné et supporte la stratégie et les actions déclinées précédemment. Toute variation de ce dernier entrainera un ajournement de la stratégie.

Hypothèses de base :

- Ressources quasi constantes : 8,4 ETP en 2008 – 9 ETP en 2011 (CDD)
- Un nombre d'adhérents passant de 174 en 2008 à 280 en 2011
- Des cotisations variables (sur projets) : 70K€ à 150K€
- Facturations services (consultance, mise en œuvre de projets, royalties, mise en relation VC ..) de 30K€ à 80K€
- Une baisse linéaire des contributions publiques

Postes de dépenses		Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
Fonctionnement courant	Personnel salariés + MAD	633 000	670 796	706 118
	Frais généraux	76 705	113 047	89 966
	Missions voyages	60 000	65 000	65 000
Sous Total Fonctionnement courant		769 705	848 843	861 084
Communication Plurimédia		60 000	60 000	60 000
Consultant suivi budgétaire / stagiaires		50 000	50 000	50 000
Evénements / salons / animation		43 000	43 000	43 000
Aide aux projets et groupes thématiques		60 000	60 000	60 000
Consultants pour projets spécifiques		40 000	40 000	40 000
International dans animation (actions récurrentes)		20 000	20 000	20 000
Support Pme et veille		46 000	40 000	40 000
Total budget animation		1 088 705	1 161 843	1 174 084

BUDGET d'ANIMATION ET GOUVERNANCE

Contributions recettes	2009	2010	2011
DRIRE	345 000	325 000	278 000
CONSEIL REGIONAL	110 000	105 000	85 000
FEDER	135 000	125 000	105 000
CPA	50 000	45 000	30 000
CASA	50 000	45 000	30 000
CANCA	50 000	45 000	30 000
MPM	25 000	20 000	15 000
CG06	40 000	32 000	25 000
CG13	35 000	30 000	25 000
CG83	8 000	6 000	0
Total financements publics	848 000	778 000	623 000
Financements privés	240 705	383 843	523 524
TOTAL BUDGET	1 088 705	1 161 843	1 146 524

% des financements sur budget d'animation et gouvernance

Contributions recettes	2009	2010	2011
% financements publics	77,89%	66,96%	54,34%
% financements privés	22,11%	33,04%	45,66%

TOTAL BUDGET	100,00%	100,00%	100,00%
--------------	---------	---------	---------

7 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les valeurs cibles de certains indicateurs seront finalisées au plus tard en Décembre 2009

7.1 Les indicateurs SESSI

Ressources humaines	Nombre de salariés des entreprises membres du pôle		x		F1	
	Masse salariale des entreprises membres du pôle		x		F2	
	Nombre de salariés des établissements membres d'un pôle		x		F3	
	Masse salariale des établissements membres d'un pôle		x		F4	
Gestion des compétences	Nombre de formations dans les thématiques du pôle mise en place suite a une demande explicite du pôle	x			G1	
Développement durable	Nombre de projets de R&D dans le champ du développement durable retenus pour un financement public		x		H1	5
Rayonnement international	Nombre d'entreprises accompagnées par le pôle dans une action de promotion commerciale et de partenariat à l'étranger	x			I1	
	Chiffre d'affaires à l'exportation des PME impliquées dans les pôles		x		I2	
	Nombre d'implantations d'entreprises étrangères réalisées durant l'année sur le territoire		x		I3	
Financement privé	Nombre de mises en relation par le pôle de PME avec des business angels et des capitaux risqueurs	x			J1	30
	Nombre de levées de fonds par les PME membres du pôle	x		x	J2	
	Montant des levées de fonds par les PME membres du pôle	x		x	J3	
Indicateurs d'impact	Nombre de brevets déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le pôle	x			K1	
	- dont codéposés public-privé	x			K2	
	Autres titres de propriété intellectuelle (enveloppes Soleau, modèles, marques, dessins) déposés durant l'année dans le cadre de projets labellisés par le pôle	x			K3	
	Nombre d'articles scientifiques parus durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le pôle	x			K4	
	- dont dans une revue internationale	x			K5	
	Nombre de communications scientifiques internationales soumises à un comité de sélection durant l'année dans le cadre des projets labellisés par le pôle	x			K6	

Indicateurs 2.0 - Tronc commun						
Les valeurs cibles seront affectées au plus tard Dec. 2009						
Thématique	Indicateurs	Fourni directement par le pôle	Calculé par l'administration sur la base d'informations fournies par le pôle	Optionnel	Identification de l'indicateur	Valeur cible année 2011
Gouvernance et animation	Nombre d'ETP salariés de la structure de gouvernance du pôle	x			A1	9
	Nombre d'ETP mis à disposition pour les besoins du pôle	x			A2	0
	Masse salariale de la structure de gouvernance du pôle	x			A3	693K€
	Budget annuel de l'association (en euros)	x			A4	1135K€
	- dont subventions de l'Etat	x			A5	270K€
	- dont subventions des collectivités locales	x			A6	235K€
	- dont subventions européennes	x			A7	95K€
	- dont cotisations des membres	x			A8	406K€
	- dont facturation de services	x			A9	81K€
	- autres	x			A10	47K€
	Nombre total d'adhérents au pôle			x	A11	280
	- dont entreprises			x	A12	246
	- dont PME			x	A13	200
	- dont appartenant à un groupe français			x	A14	
	- dont appartenant à un groupe étranger			x	A15	
	- dont PME appartenant à un groupe français			x	A16	
	- dont PME appartenant à un groupe étranger			x	A17	
	- dont laboratoires de recherche			x	A18	10
	- dont organismes de formation			x	A19	8
Projets de R&D	Nombre de projets de R&D labellisés par le pôle durant l'année	x			B1	70
	- dont le porteur est une PME	x			B2	25
	- dont impliquant au moins une PME	x			B3	45
	- dont impliquant au moins une entité localisée hors de France	x			B4	5
	Nombre de projets de R&D retenus pour un financement public	x			B5	35
	- dont FUI	x			B6	14
	- dont Oseo	x			B7	2
	- dont ANR	x			B8	10
	- dont collectivités locales	x			B9	6
	- dont fonds européens	x			B10	3
	Budget prévisionnel des projets de R&D retenus pour un financement public	x			B11	100M€
	Montant total des aides aux projets de R&D décidées	x			B12	40M€
	- dont FUI	x			B13	16.5M€
	- dont Oseo	x			B14	1.5M€
	- dont ANR	x			B15	10M€
	- dont collectivités locales	x			B16	10M€
	- dont fonds européens	x			B17	2M€
	Nombre prévisionnel de chercheurs d'organismes publics de recherche (yc. écoles & universités) impliqués dans un projet labellisé par le pôle	x			B18	400H/an
	Nombre prévisionnel d'ingénieurs R&D et de chercheurs d'entreprises impliqués dans un projet labellisé par le pôle	x			B19	600H/an
	Dépenses prévisionnelles des organismes publics réalisés durant l'année sur les projets labellisés par le pôle	x			B20	
	Dépenses prévisionnelles des établissements d'entreprises réalisés durant l'année sur les projets labellisés par le pôle	x			B21	
Projets de plates-formes d'innovation	Nombre de projets de plate-forme d'innovation du pôle ayant obtenu un soutien financier public (dans le cadre du FUI)	x			C1	6
	Nombre d'autres structurants labellisés par le pôle durant l'année (ne bénéficiant pas de financement dans le cadre du FUI)	x			C2	2
	Budget prévisionnel des projets de plate-forme d'innovation du pôle ayant obtenu un soutien financier public	x			C3	
	Montant total des aides (décidés) aux projets de plate-forme d'innovation du pôle	x			C4	
	- dont FUI	x			C5	
	- dont Caisse des dépôts	x			C6	
	- dont collectivités locales	x			C7	
	- dont fonds européens	x			C8	
	- dont autres	x			C9	
Attractivité territoriale	Localisation géographique des membres du pôle		x		D1	
	Nombre d'établissements membres du pôle créés durant l'année		x		D2	
	- dont correspondant à la création d'une entreprise (start-up)		x		D3	
	- dont correspondant à la création d'un établissement d'une entreprise préexistante		x		D4	
PME	Chiffre d'affaires des PME membres du pôle		x		E1	
	Nombre d'entreprises incubées ou abritées au sein d'une pépinière d'entreprise dans les thématiques et sur le territoire du pôle	x		x	E2	

7.2 Les indicateurs propres du Pole

INDICATEURS	
Taux de labellisation	
	Projets ANR
	Projets DGE
	Projets CR
	Autres
Nombre de projets labellisés issus des GT	
Répartition des acteurs dans les projets labellisés (GG / PME / Acad)	
	ANR
	DGE
	CR/IPER
Répartition par département des acteurs dans les projets labellisés (GG / PME / Acad)	
	ANR
	DGE
	CR/IPER
Répartition des porteurs de projets (GG / PME / Acad)	
	ANR
	DGE
	CR/IPER
% des adhérents impliqués dans les projets labellisés	
Nombre de projets à multiples labellisations Pôles	
% de projets retenus	
	ANR
	DGE
	CR
	Autres
Répartition des acteurs dans les projets retenus (GG / PME / Acad)	
	ANR
	DGE
	CR/Autres
Répartition par département des acteurs dans les projets retenus (GG / PME / Acad)	
	ANR
	DGE
	CR/Autres
Chiffre d'affaire previsionnel des projets retenus	
	ANR
	DGE
	CR/autres
Nombre d'emplois previsionnel des projets retenus	
	ANR
	DGE
	CR/Autres
Répartition des financements obtenus (GG / PME / ACA) en %	
	ANR
	DGE
	CR/Autres
Répartition des acteurs par profil (GG / PME / Acad) dans les projets labellisés appartenant à une Com Agg	
	CPA
	MPM
	CASA
	CANCA
	Autres
Montant de financements par profil (GG / PME / Acad) accordés aux acteurs appartenant à une Com Agg	
	CPA
	MPM
	CASA
	CANCA
	Autres

7.3 Indicateurs et stratégie

Objectifs	Strategies	Identification de l'indicateur
Développer des projets innovants compétitifs	Perenniser le flux des projets	A11, B1, B5
	Couvrir les roadmap techno et marchés	B1, B5, C1, C2, H1, K1
Contribuer au développement des PME	Déployer une offre de services aux PME	A13, B2, B3, E1, I1, J1, J2, J3
	Assistance aux différentes étapes de leur développement	D2, D3, D4, E2, I2
Contribuer à la création d'un écosystème approprié aux TIC	Développer des ressources d'expertises en R&D et mutualisées	C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9
	Formation et développement durable	G1, H1
	Permettre le développement harmonieux de toutes les composantes métiers	E2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRAT DE PERFORMANCE

2009 / 2011

DU

POLE DE COMPETITIVITE

SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES (SCS)

Entre :

- L'Etat, représenté par le préfet de la région de : Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA)

- Les collectivités territoriales suivantes représentées par :
 - Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur
 - Le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône
 - Le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
 - Le Président du Conseil Général du Var
 - Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
 - La Présidente de la Communauté du Pays d'Aix
 - Le Président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
 - Le Président de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur

- Le pôle de compétitivité : Solutions Communicantes Sécurisées (SCS), représenté par l'association Pôle SCS, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé place Paul Borde 13790 Rousset, n° SIRET 488 564 857 00024, co de APE 9499Z, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, M.Jean-Pierre Henry

situé sur le territoire défini comme suit : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
ci-après désigné sous le terme « le pôle SCS » et représenté par son président
M.Jean-Pierre Henry

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 (ou 6 mars 2006, ou 5 juillet 2007) a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS). Un premier contrat a été conclu le 07/06/07. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 07/08/08, figurant en annexe 1.

Le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association Pôle SCS, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, l'Etat s'engage à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat cadre

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 07/06/07.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les zones de R&D (annexe 5).
- les chartes de coordination avec le Pôle Torino Wireless, la Tunisie et Matimop (annexe 6).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle, revue par le conseil d'administration de l'association Pôle SCS les 19 et 20 mars 2009 et qui a été approuvée en séance du 10/04/09, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1- Les domaines et thématiques prioritaires du pôle sont :

- Renforcer son leadership dans ses thématiques choisies (Mobilité, Traçabilité, Identité, Connectivité)
- En s'appuyant sur la pluralité de ses métiers (Microélectronique, Télécommunications, Logiciels, Multimédia) au travers des plates-formes d'innovation mutualisées (CIM PACA, Telecom...)
- En favorisant l'émergence de projets R&D coopératifs, innovants et compétitifs
- Aboutissant à la réalisation de Centres d'Innovation et d'Usages (CIU Santé, CNRFID...)

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3 ans peuvent être résumés comme suit :

- En Connectivité :
 - Réseaux mobiles hétérogènes (3G/LTE) déployés en 2011
 - Modules M2M sécurisés appliqués à l'informatique, l'automobile et la santé (jusqu'à 2011)
- En Identité :
 - Une sécurité optimisée en capacité et vitesse (biométrie) avec Firmware embarqué
 - Le déploiement de l'identité physique et logique à de multiples applications (accès sécurisés, fraude) et des services mobiles de paiement par NFC
- En Mobilité :
 - Essentiellement la technologie sans contact « Ultra Wide Band » disponible en 2011
 - Les services mobiles (vidéo) et le paiement sans contact développés en 2011
- En Traçabilité :
 - Des puces intégrant des MEMS et des lecteurs portables multiprotocole et multifréquence
 - Appliquées au marché de la santé (les patients) de l'aéronautique (contrefaçon)...

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

- Aider au développement des PME par une offre de services adaptés à leurs besoins tout au long de leur vie entrepreneuriale (naissance, création du produit, développement du business)
- Tout mettre en œuvre pour favoriser la coopération technologique (groupes de réflexion, projets coopératifs, plates-formes d'innovation...)
- Animer et développer les réseaux couverts par les TIC au niveau régional (associations par métier), national (avec les autres pôles) et international par des conventions ciblées

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

Le pôle s'engage à étudier les possibilités de coordination avec les pôles de compétitivité de thématiques identiques ou complémentaires avec l'objectif de formaliser des collaborations de stratégie scientifique et technologique (Minalogic), de labellisation des projets de R&D (TES, SystémaTic), d'actions de promotions des TIC (Mer, Pégase, Risques), de déploiement d'applications (PICOM, Aérospace Valley, Lyon Biopôle).

Le pôle est membre fondateur du CNRFID et poursuivra ses actions en faveur du déploiement de ces technologies

Le pôle a signé le 17/11/06 un MOU de coopération avec Torino Wireless (Italie) visant les secteurs des systèmes de transports intelligents, de Galiléo, de la RFID et de la santé.

Le pôle a signé le 16/9/08 un MOU de coopération avec MATIMOP (Israël) visant les secteurs du M2M, Microelectronics, RFID, Telemedecine.

Le pôle a un accord avec la Tunisie (janvier 2007) pour développer des liens de coopération et de collaboration dans le domaine des TIC, de la microélectronique et de l'informatique appliquée.

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précisera les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il sera mis à jour annuellement.

Les trois principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

- Le développement de l'innovation au travers des projets de R&D collaboratifs et compétitifs, s'appuyant sur les plates-formes d'innovation (CIM PACA, PF Telecom...) et aboutissant aux démonstrations par les Centres d'Innovation et d'Usages (CIU Santé, CNRFID)
- Une implication constante dans le développement des PME par des offres de services adaptées à leurs besoins selon le stade de leur développement
- Une approche structurée à la création d'un écosystème enrichissant pour tous les acteurs des TIC, favorisant l'ancrage et l'attraction régionale des métiers et des entreprises

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

La liste des indicateurs applicables à ce contrat est fournie en annexe 4.

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer à l'animation du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

BUDGET d'ANIMATION ET GOUVERNANCE

Contributions recettes	2009	2010	2011
DRIRE	345 000	320 000	270 000
CONSEIL REGIONAL	110 000	104 000	85 000
FEDER	135 000	120 000	95 000
CPA	50 000	45 000	30 000
CASA	50 000	45 000	30 000
CANCA	50 000	45 000	30 000
MPM	25 000	20 000	15 000
CG06	40 000	30 000	25 000
CG13	35 000	30 000	20 000
CG83	8 000	6 000	0
Total financements publics	848 000	765 000	600 000
Financements privés	240 705	388 973	535 265
TOTAL BUDGET	1 088 705	1 153 973	1 135 265

% des financements sur budget d'animation et gouvernance

Contributions recettes	2009	2010	2011
% financements publics	77,89%	66,29%	52,85%
% financements privés	22,11%	33,71%	47,15%
TOTAL BUDGET	100,00%	100,00%	100,00%

Ces conventions financières préciseront le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Le pôle s'engage à augmenter la part des ressources d'origine privée de sa structure de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif de rendre cette part au moins égale à 50 % en 2011, afin de compenser la réduction planifiée des subventions d'origine publique et de favoriser l'indépendance financière du pôle.

Article 9. Mise en place d'un suivi analytique des dépenses

La structure de gouvernance du pôle s'engage à mettre en place un suivi analytique de ses dépenses et recettes d'ici fin 2009.

Article 10. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle ;
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 11. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 10.

Article 12. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.
Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".

PAGE DE SIGNATURES

